

Diplôme de conservateur de bibliothèque

DCB 22

Mémoire d'étude / janvier 2014

Histoire de la formation des bibliothécaires : il y a 50 ans, l'ENSB (1963-1991)

Fabien Lafont

Sous la direction de Raphaële Mouren
Maître de conférences – ensib

Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent à Mme Raphaële Mouren, mon directeur de recherche, pour m'avoir guidé avec bienveillance dans cette plaisante étude par ses judicieux conseils.

Qu'il me soit également permis de remercier mes interlocuteurs pour le temps qu'ils ont accepté de me consacrer et pour leur enthousiasme communicatif : M. Daniel Renoult (doyen honoraire de l'Inspection générale des bibliothèques), M. Bertrand Calenge (directeur des études à l'enssib) et M. Dominique Varry (professeur des universités en histoire du livre et des bibliothèques à l'enssib). Leurs recommandations ont orienté mon travail, et ma réflexion s'est beaucoup enrichie des échanges que j'ai eus avec eux.

Au quotidien, mes recherches ont été facilitées par l'aide de Mmes Cécile Julien, Nassira Z'taitou et Monique Boudin du service Scolarité de l'enssib, que j'ai régulièrement sollicitées pour accéder aux archives de l'École. Elles ne se sont jamais lassées de mes incessantes requêtes et y ont répondu avec professionnalisme, sourire et bonne humeur. De même, le personnel de la bibliothèque de l'enssib s'est toujours montré accueillant et attentif à mes demandes.

Il m'est particulièrement agréable d'exprimer ma reconnaissance à mes collègues de la promotion DCB 22 « Ada Byron », qui ont souvent montré de l'intérêt pour mon sujet d'étude, et plus singulièrement Mmes Bénédicte Frocaut, Florence Lacroix-Spinnewyn, Anne-Christelle Lossier, Mélanie Roche et M. Thierry Fouillet, pour la pertinence de leurs observations et leur amical soutien.

Enfin, j'adresse mes plus affectueuses pensées à ma mère, dont l'aide a été plus que jamais précieuse, et à Hervé, pour sa patience et son soutien de chaque instant.

Titre :

Histoire de la formation des bibliothécaires : il y a 50 ans, l'ENSB (1963-1991)

Résumé :

Entre la création de l'ENSB en 1963 et la naissance de son héritière – l'enssib – en 1992, trente ans de réflexion sur l'enseignement supérieur des bibliothécaires prennent place. D'abord conçue comme une école d'application professionnelle, l'ENSB évolue pour devenir un établissement universitaire de pointe en sciences de l'information, dont les programmes d'enseignement et de recherche sont autant confiés à des conservateurs qu'à des enseignants-chercheurs.

Descripteurs :

Bibliothèques -- Histoire

Bibliothécaires -- France

Formation professionnelle

École nationale supérieure des bibliothèques (Villeurbanne, Rhône)

Title :

Training French Librarians: The Creation and Growth of the École Nationale Supérieure de Bibliothécaires (ENSB). A Historical Survey (1963-1991)

Abstract :

Between the creation of the first French Library School (ENSB) in 1963 and the creation of the second one (enssib) in 1992, many conceptions concerning the high level occupational training of French librarians had taken place for thirty years. At first, the ENSB was just a training centre. Then, it became a college dedicated to Information Science and both librarians and scholars prepared its training and research programs.

Keywords :

Libraries -- History

Librarians -- France

Occupational training

École nationale supérieure des bibliothèques (Villeurbanne, Rhône)

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 3.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
1. LE TEMPS DES PIONNIERS (1963-1973).....	15
Point sur la situation au début des années 1960.....	15
<i>Généralités.....</i>	<i>15</i>
<i>Le contexte des années 1960.....</i>	<i>16</i>
<i>Les réflexions de Paul Roux-Fouillet.....</i>	<i>16</i>
Les projets de Paule Salvan (1961-1963) ou la genèse de l'ENSB.....	17
<i>Les propositions de Paule Salvan au comité technique paritaire (5 et</i>	
<i>14 mars 1962).....</i>	<i>17</i>
<i>Le projet de 1963.....</i>	<i>19</i>
La création de l'École nationale supérieure de bibliothécaires.....	24
<i>L'organisation et les missions de l'École : le décret fondateur du</i>	
<i>12 juillet 1963.....</i>	<i>24</i>
<i>Les concours d'entrée pour devenir élèves bibliothécaires titulaires.....</i>	<i>26</i>
<i>Les élèves associés.....</i>	<i>31</i>
<i>Le recrutement et la formation des bibliothécaires de la ville de Paris.....</i>	<i>32</i>
<i>Les locaux.....</i>	<i>32</i>
Un enseignement par les pairs.....	33
<i>Les principes.....</i>	<i>33</i>
<i>Professeurs et enseignements : les premiers programmes pédagogiques.....</i>	<i>34</i>
<i>Les conférences hors programme.....</i>	<i>36</i>
<i>Les examens de sortie et l'obtention du DSB.....</i>	<i>37</i>
La délocalisation à Villeurbanne.....	39
Conclusion partielle.....	40
2. LA TRANSITION IMMOBILE (1974-1985).....	43
Une immobilité apparente qui masque mal la crise identitaire de l'École...43	
<i>L'ENSB dans ses nouveaux locaux : une translation sans subsides.....</i>	<i>43</i>
<i>Les programmes : une stabilité proche de la sclérose.....</i>	<i>45</i>
<i>Les problèmes liés au recrutement.....</i>	<i>48</i>
<i>L'ENSB entre avenir incertain et menaces de disparition.....</i>	<i>52</i>
<i>Une nécessaire remise en question.....</i>	<i>52</i>
Les évolutions de fond et leurs répercussions sur l'École.....	53
<i>L'émergence des sciences de l'information.....</i>	<i>53</i>
<i>L'évolution des bibliothèques et du métier de bibliothécaire.....</i>	<i>54</i>
<i>Le projet ensib (1984-1985).....</i>	<i>54</i>
Conclusion partielle.....	56
3. L'ENSSIB AVANT L'ENSSIB (1986-1992).....	57
Une profonde volonté de changement.....	57
<i>Des critiques récurrentes à l'égard de l'enseignement de l'ENSB.....</i>	<i>57</i>
<i>Un contexte favorable.....</i>	<i>57</i>
<i>L'importance nouvelle du management.....</i>	<i>59</i>
Un enseignement qui finit par se moderniser.....	59
<i>Les derniers feux de l'enseignement traditionnel.....</i>	<i>59</i>
<i>La formation du « spécialiste de l'information ».....</i>	<i>63</i>

<i>Une équipe pédagogique composée de conservateurs et d'enseignants-chercheurs</i>	68
Vers la création de l'enssib	69
<i>Un besoin de recentrage sur les missions de formation</i>	69
<i>Le choix d'un nom</i>	70
<i>L'instauration de nouveaux statuts</i>	71
<i>La création de l'enssib par le décret du 9 janvier 1992</i>	73
CONCLUSION	75
SOURCES	79
Documents conservés dans les archives de l'enssib	79
Publications en série	80
Témoignages audios et audio-visuels	80
Entretiens	82
Textes réglementaires	82
<i>Organisation de l'ENSB</i>	82
<i>Conditions d'admission et de scolarité à l'ENSB</i>	82
<i>Diplôme supérieur de bibliothécaire</i>	83
<i>Statut du personnel scientifique des bibliothèques</i>	85
Documentation diverse	86
BIBLIOGRAPHIE	87
Généralités, histoire culturelle et histoire de l'enseignement	87
Histoire des bibliothèques	87
Métier de bibliothécaire	88
Formation professionnelle des bibliothécaires en France	93
Formation professionnelle des bibliothécaires à l'étranger	96
ENSB : ses différentes organisations et ses enseignements	96
CAFB	98
Formation de l'ABF	98
TABLE DES ANNEXES	99
TABLE DES MATIÈRES	119

Sigles et abréviations

ABF	Association des bibliothécaires français
BBF	Bulletin des bibliothèques de France
BM	Bibliothèque municipale
BMC	Bibliothèque municipale classée
BN	Bibliothèque nationale
BU	Bibliothèque universitaire
CAELEP	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées professionnels
CAFB	Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CAPECET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement dans les collèges d'enseignement technique
CERAT	Centre d'études et de recherche sur l'aménagement du territoire
CERSI	Centre d'études et de recherches en sciences de l'information
CTHS	Comité des travaux historiques et scientifiques
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DBMIST	Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique
DCB	Diplôme de conservateur des bibliothèques
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DESSID	Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique documentaire
DLL	Direction du livre et de la lecture
DSB	Diplôme supérieur de bibliothécaire
DTB	Diplôme technique de bibliothécaire
DUEL	Diplôme universitaire d'études littéraires
ENA	École nationale d'administration
ENSB	École nationale supérieure de bibliothécaires
enssib	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
IEP	Institut d'études politiques
Ifla	International Federation of Library Associations and Institutions
IGB	Inspection générale des bibliothèques

INTD	Institut national des techniques de la documentation
IST	Information scientifique et technique
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie
SUNIST	Serveur universitaire national d'information scientifique et technique
TP	Travaux pratiques
Urfist	Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique

INTRODUCTION

Au début des années 1960, au moment où mûrissent les réflexions qui vont conduire à la création de l'ENSB, le projet d'une école de bibliothécaires est déjà une vieille antienne dans la profession¹. Vers 1933, Gabriel Henriot imagine avec Henri Lemaître, président de l'ABF et Armand Boutillier du Retail une école nationale en deux ans rattachée à l'université de Paris. En 1946, Paul Poindron souhaite la création d'un institut du livre, des bibliothèques et de la documentation, afin d'insérer la formation des bibliothécaires dans l'enseignement supérieur. Il est vrai que dès les années 1930, des tentatives nouvelles en lecture publique, une première expansion des bibliothèques universitaires (BU), et les débuts de la documentation réclament, à côté de l'École des chartes, la formation d'un personnel plus nombreux et plus diversifié. La naissance de l'ENSB concrétise donc le vieux rêve d'une école de formation à l'échelon national.

Nous nous proposons alors d'étudier la formation dispensée par l'ENSB durant toute la durée de son existence. La création d'une école instaure un enseignement officiel, reconnu et attendu depuis longtemps par la profession, qu'il s'agit d'analyser dans son évolution, tout en le replaçant dans son contexte historique et politique particulier. En effet, les modifications pédagogiques semblent autant liées aux besoins des professionnels qu'à l'intérêt que portent les pouvoirs politiques aux bibliothèques, aux bibliothécaires et à leurs centres de formation. Or, de la création de l'ENSB à celle de l'enssib, de 1963 à 1992, le métier de bibliothécaire change radicalement et réclame davantage qu'un simple savoir-faire technique dispensé par des pairs.

La présente étude reste centrée sur la formation aux emplois supérieurs des bibliothèques prodiguée par l'ENSB, autrement dit celle qui concerne les bibliothécaires et les conservateurs². À côté de sa mission principale – former les cadres des bibliothèques de l'État – d'autres missions, qui ne pourront pas être traitées dans le cadre limité de ce mémoire, ont été confiées à l'ENSB :

- Coordination pédagogique et gestion administrative des enseignements professionnels moyens conduisant au certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) et au concours de sous-bibliothécaire (plus tard, de bibliothécaire adjoint), par le relais de vingt-cinq centres implantés dans les bibliothèques de toutes les régions de France et dont deux (à Paris et à Montpellier) disposent d'enseignants à temps plein délégués par l'École.
- Participation à l'évolution des bibliothèques et au perfectionnement de leurs personnels, tant par des stages de formation continue que par la publication d'une documentation variée. Dans cette perspective, des journées d'étude communes aux étudiants et aux professionnels sont prévues dans le programme de la scolarité ; elles permettent aussi une information et une réflexion communes.

¹ Voir les exemples donnés par Daniel Renoult, « Les formations et les métiers », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2nde éd. 2009, p. 587.

² Le corps des bibliothécaires a été institué par le décret n° 52-554 du 16 mai 1952. Il comprend les grades de bibliothécaire, conservateur, conservateur en chef et conservateur de classe exceptionnelle. Ses membres constituent le personnel scientifique des bibliothèques. Le décret n° 69-1265 du 31 décembre 1965 portant statut du personnel scientifique des bibliothèques n'utilise plus que la désignation de « conservateur ». Aussi, pour la période étudiée dans ce mémoire, « bibliothécaire » et « conservateur » représentent deux appellations indifféremment utilisées pour désigner le même fonctionnaire. Les réformes statutaires de 1991-1992 ont créé deux nouveaux corps distincts, celui des bibliothécaires d'une part et celui des conservateurs d'autre part.

- Gestion administrative de différents centres et services :
 - depuis 1972, l'organisme la Joie par les livres est lié administrativement à l'ENSB ; il joue un rôle important dans l'enseignement pratique et théorique de la littérature pour la jeunesse et des bibliothèques pour enfants.
 - l'ENSB sert de support au *Bulletin des bibliothèques de France* et aux publications du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS).
 - un arrêté du 2 janvier 1984 joint à l'ENSB d'une part le Serveur national pour l'information scientifique et technique (SUNIST) et d'autre part le centre national du Catalogue collectif.

Peu d'auteurs se sont intéressés à la formation des bibliothécaires sur notre période d'étude. Citons Richard Kent Gardner³, dont le travail universitaire s'étend de 1879 à 1966, Henri Comte⁴ (son analyse s'arrête en 1976), et Daniel Renoult⁵. Autant que faire se peut, notre travail s'appuie sur des sources premières présentes dans les archives produites par l'ENSB et actuellement détenues par son héritière, l'ensib, et dont certains éléments n'ont jamais été exploités auparavant. Le recours à cette documentation s'est révélé particulièrement délicat et chronophage, tant elle présente un caractère erratique et lacunaire. Il n'y a presque aucune cohérence dans ce qui est conservé d'une année sur l'autre⁶. De nombreux documents ne sont pas rangés dans les boîtes dans lesquelles ils devraient être⁷, certains cartons ont des intitulés des plus obscurs et/ou des contenus hétérogènes⁸, quand ils ne sont pas tout simplement absents⁹. La plupart des dossiers sont répétitifs et au final peu intéressants¹⁰, ce qui ne facilite pas la prise de recul nécessaire au chercheur pour déceler les évolutions de la formation. Plus grave, les archives de l'ENSB contiennent fort peu de rapports d'activités, dont l'apport est pourtant essentiel pour connaître les questionnements relatifs au contenu et à l'organisation de l'enseignement et les solutions apportées par les formateurs. Pour la clarté de notre propos, nous avons parfois pris la liberté de reproduire des tableaux récapitulatifs des enseignements ou des listes de sujets proposés aux examens.

³ Richard Kent Gardner, *Education for Librarianship in France : an Historical Survey*, Case Western Reserve University (School of library science), juin 1968, 2 vol. Cette thèse constitue la référence la plus documentée sur la formation des bibliothécaires de 1879 à 1966. Le chapitre V du premier volume (p. 126-152) concerne plus spécifiquement le début de notre période d'étude. Le second volume reprend les principaux textes officiels.

⁴ Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, Presses de l'École nationale supérieure de bibliothèques, 1977, 447 p. La troisième partie est consacrée au personnel des bibliothèques (p. 321-420), les pages 341 à 380 portent plus spécialement sur la formation professionnelle.

⁵ En particulier ses contributions intitulées « Les formations et les métiers » et « Les formations à la recherche de leurs réformes » dans le tome 4 de *l'Histoire des bibliothèques françaises*, *op. cit.*

⁶ Pour les concours organisés de 1975 à 1983, tel carton comprend le relevé des notes des candidats et la liste des sujets des épreuves orales mais pas les sujets des épreuves écrites ni le rapport du jury, tandis que c'est l'inverse dans le carton chronologique suivant.

⁷ Par exemple, des données relatives aux concours 1988 et 1989 se trouvent dans un carton intitulé « 1985/86/87 : Concours d'entrée (documents généraux sur le concours, propositions de réformes, statistiques) ». De même, les soutenances des mémoires de 1987 sont rangées dans la boîte « 1986 : scolarité [1] ».

⁸ Le carton « Archives ENS : études » est un véritable fourre-tout qui contient, entre autres, un feuillet d'information datant vraisemblablement de 1978 ou 1979, le programme des enseignements du tronc commun de l'année 1987-1988, une pochette sur la formation continue de cette même année, le guide de l'étudiant 1989-1990, ainsi qu'un exemplaire vierge du DSB. Quant à la boîte « Concours d'entrée ENSB : statistiques et divers. M W » (nous supposons qu'il s'agit des initiales de Madeleine Wagner, directrice de l'ENSB par intérim en 1984-1985), il comprend, pêle-mêle, des relevés de notes, des statistiques, des courriers relatifs à l'organisation des concours, le tout s'échelonnant de 1966 à 1985.

⁹ À titre d'illustration, il manque au moins un carton relatif aux concours d'entrée à l'ENSB des années 1971 à 1974.

¹⁰ Ainsi, la plupart des boîtes relatives aux concours d'entrée ne contiennent que les sujets des épreuves, sans aucune donnée statistique ni rapport de jury.

Les limites du dépouillement des revues professionnelles contemporaines de notre sujet (*Bulletin d'information de l'ABF* et *BBF*) sont par ailleurs vite atteintes. L'intérêt pour la formation supérieure des bibliothécaires y est souvent des plus modéré. Certains bulletins de l'ABF et articles du *BBF* ne comportent que très peu d'informations et se contentent de mentionner les sujets et les dates des concours et examens, ou les nombres de postes offerts.

En revanche, les entretiens filmés menés par un groupe d'élèves conservateurs de l'enssib en 1994¹¹ se sont montrés d'un très grand intérêt. Ils concernent plusieurs acteurs qui ont présidé à la mise en place de l'École en 1964 et à son développement jusqu'à la création de l'enssib en 1992¹². La parole étant plus libre que l'écrit, surtout lorsqu'il est officiel, ces interviews ont été particulièrement éclairantes pour notre démonstration, chaque acteur faisant état de son parcours personnel, de son implication directe dans la création ou l'évolution de l'École, et donnant son sentiment sur les orientations professionnelles et pédagogiques. Il convient toutefois d'être particulièrement attentif face à ces témoignages, dans lesquels le passé n'est livré qu'un travers un prisme déformant, celui de la mémoire – forcément sélective et subjective – de l'acteur qui se raconte. La tentation est alors grande de recomposer le passé, de l'accommoder de discrètes retouches ou de céder en permanence, et non sans une certaine fierté parfois, à l'auto-justification voire à l'auto-célébration.

Dans un souci illustratif à défaut d'être représentatif, nous avons aussi souhaité interroger Bertrand Calenge et Dominique Varry, le premier en qualité d'élève de la première promotion lyonnaise de l'ENSB, le second en tant que l'un des premiers universitaires recrutés par l'École. Tous deux travaillent actuellement à l'enssib, respectivement en tant que directeur des études et professeur des universités en histoire du livre et des bibliothèques. L'utilisation d'une grille d'entretien semi-directif¹³ nous a permis de connaître leur parcours personnel et leurs commentaires sur l'évolution des cours de l'ENSB à l'enssib.

Enfin, nous avons eu l'occasion de correspondre par courriels et par téléphone avec Daniel Renoult, doyen honoraire de l'IGB, pour l'interroger sur l'évolution de l'enseignement de l'ENSB et sur le rôle qui fut le sien dans la création de l'enssib. Son expérience d'ancien élève de l'École et de sous-directeur des bibliothèques en 1992 s'est révélée déterminante pour notre réflexion.

Nous nous intéresserons tout d'abord à l'histoire de la création de l'ENSB et aux différents projets qui l'ont précédée. Ceux-ci, mis au point par Paule Salvan, sont en effet essentiels pour comprendre les raisons qui conduisent à réformer le DSB à travers la création d'une école et fixent le canevas de la future ENSB : contenu et structure de ses enseignements, modalités de recrutement de ses élèves et choix de ses professeurs. L'établissement, qui finit par naître en 1963, est avant tout une école d'application, où se transmettent, d'une génération à l'autre, les savoir-faire techniques d'une profession. L'accroissement des promotions impose rapidement le déménagement de l'École alors installée à Paris dans des locaux appartenant à la Bibliothèque nationale.

¹¹ Pour une présentation de ces entretiens, voir Hervé Colinmaire, Sylvain Houdebert, Simone Lamarche et Jacques Touron, « Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib », *BBF*, 1995, t. 40, n° 2, p. 92-93, disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-02-0092-012>> (consulté le 21 juin 2013).

¹² Maurice Caillet et Pierre Lelièvre présentent leur rôle d'inspecteur général des bibliothèques, Henri-Jean Martin et Paul Roux-Fouillet leur intervention dans l'organisation des programmes pédagogiques. Noé Richter et Michel Merland évoquent leur passage à la direction de l'école, respectivement à Paris et à Villeurbanne. Quant à Denis Varloot et Daniel Renoult, ils décrivent leur implication au ministère de tutelle de l'ENSB. Le regard de deux universitaires, l'un ayant participé à l'enseignement – Henri Comte – l'autre ayant présidé le conseil d'administration de l'École – Maurice Garden – complète la série.

¹³ Voir annexe 1.

Sur décision du Comité de décentralisation, l'ENSB est transférée à Villeurbanne en 1974. S'ouvre alors pour l'École une période troublée : d'un côté, la révolution apportée par les nouvelles technologies dans le domaine de la documentation modifie en profondeur l'exercice du métier de bibliothécaire, de l'autre l'École hésite à remettre en cause son fonctionnement et son attachement aux disciplines traditionnelles. Le changement, inéluctable, lui est imposé par sa tutelle ministérielle. L'étude de cette situation paradoxale, caractérisée par un immobilisme de surface, sera l'objet du deuxième point de notre étude.

À partir de la seconde moitié des années 1980, l'École, en plus de former le personnel d'encadrement des bibliothèques et des centres de documentation, tant de la fonction publique que du secteur privé, devient un véritable pôle de recherche en sciences de l'information et en bibliothéconomie. Elle s'ouvre aux innovations technologiques, et s'associe au monde universitaire. L'enssib, qui lui succède en 1992 et par laquelle s'achèvera notre analyse, hérite largement de ces ultimes transformations.

1. LE TEMPS DES PIONNIERS (1963-1973)

POINT SUR LA SITUATION AU DÉBUT DES ANNÉES 1960

Généralités

L'emploi de bibliothécaire trouve sa consécration juridique et institutionnelle au XIX^e siècle. Au début de ce siècle, les bibliothèques sont d'abord confiées à des érudits ou à des savants, indépendamment de tout savoir-faire professionnel. Cette sinécure pour gens de lettres prend fin avec la création de l'École des chartes en 1821¹⁴. Il s'agit de la première formation préparant aux carrières des bibliothèques, mais l'enseignement pratique y est limité, l'essentiel des connaissances professionnelles s'acquérant lors du stage. Dans le dernier quart du siècle est introduit le CAFB, premier diplôme professionnel pour les emplois dans les bibliothèques des universités et les bibliothèques municipales classées. En 1932, le diplôme technique de bibliothécaire (DTB) permet d'accéder aux bibliothèques universitaires et aux bibliothèques municipales classées, mais le programme de l'examen, préparé par les conservateurs de la Bibliothèque nationale (BN), est relativement flottant. Parallèlement, des initiatives privées voient le jour, comme l'École de bibliothécaires de la rue de l'Élysée (1923-1929), ou l'école municipale de bibliothécaires créée à Paris par Gabriel Henriot, mais un enseignement professionnel développé reste à organiser.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, Julien Cain, à la tête de la Direction des bibliothèques de France qui vient d'être créée, et son adjoint Pierre Lelièvre songent à mettre en place de nouveaux modes de recrutement et de formation et à organiser un enseignement officiel.

Le diplôme supérieur de bibliothécaire (DSB) est ainsi institué durant l'été 1950¹⁵. Accessible aux titulaires d'une licence, il permet de passer le concours de bibliothécaire. À cette époque, un concours spécial, précédé d'un stage (en général à la bibliothèque municipale de Versailles) et accompagné de quelques cours et travaux pratiques (TP), permet aux chartistes de 4^e année d'embrasser la profession. À partir de 1951, le nouveau CAFB, accessible aux bacheliers, assure la formation des personnels des petites et moyennes bibliothèques¹⁶.

Julien Cain organise aussi un enseignement préparatoire au DSB, dépendant de la Direction des bibliothèques mais géré et logé par la BN au 61 rue de Richelieu. Plusieurs pièces y sont réservées : une salle de TP, une petite bibliothèque, et un secrétariat. Certains cours ont lieu au Musée pédagogique national, de 17 h à 19 h. Cette organisation, dans laquelle les élèves ont le statut d'étudiant, prévaut des promotions 1950-1951 à 1963-1964¹⁷.

¹⁴ Coralie Verzegnassi, *Histoire de la formation de bibliothécaire : la chaire de bibliographie à l'École des chartes, 1821-1932*, mémoire d'étude DCB, [Villeurbanne], ensib, janvier 2010, 95 p.

¹⁵ Audry Bettant, *Histoire de la formation du bibliothécaire : du DTB à l'ENSB (1932-1963)*, mémoire d'étude DCB, [Villeurbanne], ensib, janvier 2012, p. 35-46. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56676>>. Consulté le 18 avril 2013.

¹⁶ *Id.*, *op. cit.*, p. 51-56.

¹⁷ Paul Roux-Fouillet, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (1)*, [entretien filmé], 25 novembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56543>>. Consulté le 21 juin 2013.

Le contexte des années 1960

L'arrivée massive d'étudiants dans les universités au cours des années 1960¹⁸ suscite de nouvelles créations de bibliothèques universitaires. L'essor des réseaux documentaires (physiques et informatiques) et l'explosion de la production documentaire mettent aussi les BU face à de nouveaux défis. De même, le développement de la lecture publique engendre de nombreuses constructions et accroît le rôle des bibliothèques centrales de prêt dans l'animation du réseau des bibliothèques municipales (BM). Ce double phénomène engendre des besoins immenses en terme de personnels pour les bibliothèques. Or, le nombre de candidats au DSB n'augmente pas ; il stagne aux alentours de soixante à soixante-dix inscrits par an, dont les deux tiers abandonnent la préparation au cours des trois premiers mois. Entre vingt et quarante étudiants seulement réussissent l'examen de fin d'année. Parmi les lauréats, certains passent le concours de recrutement, d'autres se tournent vers les bibliothèques des lycées, les bibliothèques d'instituts et de laboratoires ou le concours de sous-bibliothécaires ; très peu recherchent un poste de contractuel. La plupart des diplômés souhaitent rester dans leur région d'origine, en général Paris¹⁹.

Par conséquent, la Direction des bibliothèques se trouve devant un dilemme : il lui faut augmenter drastiquement le nombre de postes mis au concours, sans que le DSB ne lui fournisse suffisamment de diplômés, qui se détournent d'ailleurs d'une profession mal rémunérée. Pour faire face à cette crise des recrutements, l'une des solutions envisagées est de payer les études des apprentis bibliothécaires grâce à un statut d'élève fonctionnaire.

En parallèle à l'enseignement historique et patrimonial de l'École des chartes, il s'agit aussi de construire une formation juridique et scientifique destinée aux futurs cadres des bibliothèques universitaires et publiques.

Les réflexions de Paul Roux-Fouillet²⁰

Afin de moderniser le DSB, Paul Roux-Fouillet²¹ envisage plusieurs possibilités fondées sur la création d'un établissement localisé à Paris et indépendant de toute bibliothèque ou université. La première consisterait à organiser, pour des bacheliers, un cursus de trois ans sanctionné par un diplôme en bibliothéconomie et une licence. Seconde solution : répartir les enseignements bibliothéconomiques entre plusieurs certificats de licence, et délivrer le diplôme à l'issue de l'obtention du nombre requis de certificats. Dans les deux cas, le personnel enseignant aurait été composé de bibliothécaires en raison de leur contact avec la réalité quotidienne du métier. Ces propositions se heurtent toutefois à plusieurs difficultés : un programme de plus d'une année est peu concevable à cette époque, l'association entre l'examen qu'est le DSB et le concours de recrutement reste insuffisamment définie, et le choix des matières sur lesquelles interroger les candidats au concours d'entrée n'est pas précisé, étant entendu que

¹⁸ Voir l'évolution des effectifs étudiants en annexe 2.

¹⁹ Paul Roux-Fouillet, *op. cit.*

²⁰ Paul Roux-Fouillet, « Données actuelles et perspectives de la formation et du recrutement des bibliothécaires », supplément au *Rapport sur la session 1960-61 des enseignements professionnels*. Cité par Richard Kent Gardner, *Education for Librarianship in France : an Historical Survey*, Case Western Reserve University (School of library science), juin 1968, p. 126-127.

²¹ La carrière de Paul Roux-Fouillet (1921-2008) le mène à occuper à la fois des fonctions de bibliothécaire (à la bibliothèque Sainte-Geneviève et à la BN) et des fonctions administratives en tant que responsable de la préparation au DSB. C'est à ce titre qu'il réfléchit, au début des années 1960, à l'amélioration du dispositif existant. C'est également le premier secrétaire général de l'ENSB.

seules des épreuves de culture générale sont envisageables, les candidats étant dépourvus d'expérience en bibliothèque.

LES PROJETS DE PAULE SALVAN (1961-1963) OU LA GENÈSE DE L'ENSB

Les propositions de Paule Salvan au comité technique paritaire (5 et 14 mars 1962)

En octobre 1961, Pierre Lelièvre²² confie à Paule Salvan²³ le soin de réviser le programme du DSB et de préparer le projet de la future école. Ses propositions sont présentées au comité technique paritaire le 5 puis le 14 mars 1962²⁴. L'accent est mis sur les points suivants : une augmentation nécessaire des effectifs, le relèvement du niveau des étudiants, le rétablissement du stage (qui existait avec le DTB), la nécessité d'une spécialisation et surtout l'exigence d'une scolarité « plus étalée assurant aux candidats, grâce à un calendrier mieux étudié, un climat de sérénité actuellement inconnu ».

Paule Salvan résume les principales raisons de la nécessité de réformer le programme de formation de la manière suivante :

En 1950, au moment de la création du diplôme supérieur de bibliothécaire, l'insuffisance des effectifs avait conduit à instituer une formation polyvalente. À l'heure actuelle, il faut tenir compte de la nécessité de recruter d'une manière massive pour pourvoir aux besoins des bibliothèques universitaires, des collèges scientifiques universitaires et des collèges littéraires universitaires. La réforme des bibliothèques universitaires impose une formation mieux adaptée²⁵.

Une formation générale de base suivie, dans un second temps, de spécialités est préconisée, ainsi que la prise en compte des dernières avancées en bibliothéconomie et documentation, en particulier dans l'aide aux lecteurs.

Ces diverses conditions lui paraissent pouvoir être réalisées au sein d'une école nationale. La licence serait exigée pour présenter le concours d'entrée qui précéderait donc, et ce serait une nouveauté, la formation. Afin de pouvoir consacrer la totalité de leur temps aux études, les élèves toucheraient un traitement, en échange duquel ils s'engageraient à servir l'État pendant dix ans à compter de l'entrée à l'école.

La durée de la scolarité serait fixée à deux ans :

²² Archiviste paléographe et historien d'art, Pierre Lelièvre (1903-2005) dirige successivement les bibliothèques municipales de la Rochelle (1928-1933) et de Nantes (1933-1942), puis, durant la guerre, la bibliothèque d'art et d'archéologie de l'université de Paris (1942-1944). Il prend la présidence de l'ABF de 1943 à 1945. Il s'agit de l'un des principaux acteurs du mouvement de rénovation des bibliothèques né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Adjoint de Julien Cain à la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, il est notamment à l'origine de la création des bibliothèques centrales de prêt, des nouveaux statuts des personnels des bibliothèques et de la fondation de l'ENSB. Inspecteur général jusqu'en 1964, il est nommé recteur de l'université de Dakar (1964-1967) et achève sa carrière comme professeur d'histoire de l'art à l'université de Tours (1967-1974).

²³ Paule Salvan (1901-1997) débute sa carrière de bibliothécaire à Clermont-Ferrand puis à Montpellier. En 1936, elle rejoint la bibliothèque de la Sorbonne, où elle s'occupe des thèses et du catalogue. Appelée par Paul Poindron au Service technique de la Direction des bibliothèques, elle est en charge des bibliothèques universitaires. Nommée conservateur en chef chargée de la formation professionnelle en 1961, elle est le principal artisan de la création de l'ENSB, avant d'en prendre la direction jusqu'à sa retraite en 1971.

²⁴ Les procès-verbaux de ces deux comités sont publiés dans la *BBF* : « Comité technique paritaire », *BBF*, 1962, t. 7, n° 5, p. 268-279, disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1962-05-0268-002>> (consulté le 26 juillet 2013).

²⁵ « Comité technique paritaire », *BBF*, 1962, t. 7, n° 5, p. 268-279. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1962-05-0268-002>>. Consulté le 26 juillet 2013.

- La première année serait consacrée à un enseignement général. À la fin de cette année, un examen, tenant compte des notes de scolarité, donnerait droit au diplôme de bibliothécaire.
- La seconde année comporterait un stage de six mois, effectué soit à Paris, soit dans une ville d'université, la rédaction d'un mémoire sous le contrôle d'un directeur d'étude, ainsi qu'un enseignement spécialisé d'une durée de quatre mois. Deux sections seraient prévues pour cet enseignement :
 - Une section A, intitulée « bibliothèques générales » comporterait un programme très proche de celui du DSB alors existant ; l'accent serait mis sur les sciences humaines.
 - Une section B, « bibliothèques spécialisées et bibliothèques universitaires », dont l'enseignement serait entièrement nouveau. L'accent serait mis sur les techniques nouvelles, les bibliographies spécialisées et la bibliothéconomie spéciale, en particulier sur le plan médical.

Ces deux sections s'inspirent directement des deux options mises en place lors des dernières années du DSB : la série A était classique et fondée sur l'histoire du livre, la section B travaillait davantage sur les ouvrages à caractère scientifique et technique²⁶.

Par ailleurs, un enseignement en langues (du point de vue professionnel) serait prévu, l'anglais étant obligatoire. Les élèves seraient classés à la fin de la seconde année sur une double liste, en fonction de la section suivie, en prenant en compte les notes de scolarité. Les élèves ayant satisfait aux obligations de cette seconde année recevraient un diplôme supplémentaire, celui de bibliothécaire-bibliographe.

Les élèves ne désirant pas entrer dans la fonction publique et souscrire à l'engagement décennal pourraient être élèves associés contre paiement de droits d'inscription. Comme les élèves fonctionnaires, ils passeraient en première année le diplôme de bibliothécaire, et le diplôme de bibliothécaire-bibliographe l'année suivante.

Les discussions qui suivent la présentation de Paule Salvan à la fin du premier comité paritaire du 5 mars 1962 sont l'occasion de proposer deux modifications. D'abord, un recrutement parallèle serait mis en place pour former des spécialistes, notamment dans le domaine médical : les intéressés seraient directement admis en seconde année et suivraient des cours de formation accélérée. Les contractuels titulaires d'une licence auraient également la possibilité de suivre une telle formation accélérée. Ensuite, « un enseignement [serait] prévu pour les sous-bibliothécaires, afin de les mettre à égalité par rapport aux autres candidats et leur permettre de bénéficier d'une partie de l'enseignement, de manière à leur donner la formation technique nécessaire ». Autrement dit, il est proposé de tenir compte des acquis de l'expérience dans le cadre d'une promotion professionnelle.

La séance du 14 mars 1962 permet de recueillir une large satisfaction de la part des syndicats, ainsi que de préciser certains points. L'enseignement donné dans la première année de l'école devrait, pour Paule Salvan, constituer une formation de bibliothécaire complète en elle-même. Elle estime que cette formation devrait être au moins équivalente à celle que sanctionne le DSB alors existant, et qu'il serait même possible d'y introduire des matières nouvelles. Il

²⁶ Audry Bettant, *op. cit.*, p. 44-45.

s'ensuit qu'il est donc envisageable, pour des étudiants se destinant à travailler dans des bibliothèques ne relevant pas de la Direction des bibliothèques, de se contenter de la première année d'études et du diplôme de bibliothécaire. Un concours spécial d'entrée serait en outre institué pour permettre la « promotion par le travail ».

Le projet de 1963

À la fin de ces deux séances du comité technique paritaire, Paule Salvan est chargée de préparer, en janvier 1963, un autre rapport préliminaire visant, cette fois, à préparer les décrets constitutifs de la nouvelle école²⁷. Largement inspiré des exemples étrangers, le projet pédagogique repose en grande partie sur la nécessité de développer l'aide au lecteur, considérée alors comme le principal point faible des bibliothèques françaises. Elle évoque, à l'appui de sa thèse, les travaux alors récents de Robert Escarpit sur la sociologie de la lecture.

Mais si nous avons mis l'accent un peu longuement, et nous nous en excusons, sur l'aide au lecteur ; c'est que, nous n'hésitons pas à le dire, c'est là un des points faibles de notre organisation : parmi nos visiteurs étrangers beaucoup s'étonnent que dans un pays aussi évolué que la France les services de renseignements et de référence ne soient pas aussi développés qu'on pourrait le souhaiter. L'enseignement donné dans une école d'État aurait pour tâche essentielle de briser à cet égard les mauvaises traditions et de rajeunir les bonnes.

Aussi bien la réforme n'aura-t-elle de sens que si, rompant avec de regrettables routines, elle prend en considération en premier lieu l'intérêt de l'utilisateur et c'est dans ce sens qu'il convient de définir les programmes et la scolarité²⁸.

D'une manière beaucoup plus générale, ce renouveau d'ensemble de la psychologie du bibliothécaire, qu'elle souhaite si ardemment ancrer dans les principes fondateurs de l'école, ne trouve nullement sa fin en soi. En une conception qui pourrait presque être qualifiée de philosophique ou d'humaniste, l'étude historique ou matérielle des livres est rattachée au progrès social ; le (futur) bibliothécaire, par les savoir-faire qu'il a appris à maîtriser, contribue au développement harmonieux de l'Homme, à la propagation des idées nécessaire à toute vie démocratique. C'est la raison pour laquelle elle insiste tant sur le service au lecteur au détriment du rôle traditionnel de conservation des bibliothèques. Révolution copernicienne s'il en est, la fonction patrimoniale est détrônée au profit du service à l'utilisateur.

Quoi qu'il en soit, il nous semble que la psychologie et la sociologie du livre doivent figurer dans l'enseignement de base des candidats bibliothécaires dès la première année de scolarité. (...)

Le livre-objet qui enrichit nos Réserves ne doit pas faire négliger le « message » du livre étroitement lié à sa résonance et à sa diffusion. Aussi y a-t-il place auprès de l'histoire technique du livre dont l'élève de première année doit assimiler des notions précises, pour l'étude historique du livre en tant que support de la pensée et « agent de propagande » au service d'idées nouvelles (...)²⁹

²⁷ L'avancée des travaux de Paule Salvan peut être suivie grâce à l'article qu'elle a rédigé pour le *BBF* : « Réforme de la formation professionnelle », *BBF*, 1963, t. 8, n° 6, p. 233-249, disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-06-0233-001>> (consulté le 20 mai 2013).

²⁸ Paule Salvan, « Réforme de la formation professionnelle », *BBF*, 1963, t. 8, n° 6, p. 233-249. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-06-0233-001>>. Consulté le 20 mai 2013.

²⁹ *Ibid.*

Dans le domaine de la bibliographie, de nouveaux outils doivent être conçus et développés pour répondre aux nouveaux types de lecteurs qui apparaissent et à l'augmentation de la masse documentaire. Les bibliographies traditionnelles, certes utiles aux chercheurs universitaires, doivent être complétées par des travaux d'indexation.

C'est aux alentours de 1950 qu'on peut situer le choc psychologique qui a conduit les bibliothécaires à s'interroger sur l'efficacité de leurs techniques en ce qui concerne l'organisation bibliographique et l'accès aux documents et c'est à l'Unesco que l'on doit, pour une bonne part, l'examen de conscience qui a suivi. Sans doute la valeur des bibliographies imprimées n'était-elle pas remise en question – ai-je besoin d'ajouter qu'elles doivent conserver dans l'enseignement de base de première année leur importance traditionnelle. Mais la recherche des informations et l'accès rapide à une masse documentaire accrue d'année en année étaient désormais considérés avec une fièvre nouvelle. La dernière décade a vu naître une floraison d'études à la fois sur le plan de la classification appliquée aux catalogues systématiques conventionnels et dans le champ plus austère de la sélection mécanique où le traitement des « mots-clés » – produits ultimes de l'analyse des documents – a connu plusieurs essais de solution dont beaucoup demeurent encore décevants. La normalisation de la terminologie et l'étude de codes rationnels sont également au programme. Ces recherches risquent d'entraîner un jour un bouleversement total de l'horizon des bibliothèques³⁰.

Aussi est-il prévu d'enseigner les différents systèmes de classification et les modes de sélection mécanique dès l'enseignement de base de la première année, et de laisser les bibliographies spécialisées ou le catalogage des livres anciens à la seconde année.

Point particulièrement intéressant, des enseignements linguistiques de caractère professionnel seraient prévus dès la première année. Il s'agit en effet pour les élèves d'être capables « non seulement de définir rapidement le sujet d'un document pour le classer et le cataloguer mais éventuellement de pouvoir effectuer une traduction »³¹, voire de participer aux réunions internationales. Si l'anglais est jugé indispensable, et donc obligatoire, des options seraient ouvertes pour l'allemand et le russe.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

Projet de programme pour la première année de scolarité³²

<i>1^{re} série³³</i>	
Administration	10 h
Organisation générale (scientifique et technique) des bibliothèques	15 h
Local et mobilier	15 h
Histoire et technique du livre et des documents autres que les livres	50 h
Sociologie et psychologie de la lecture	10 h
Langues vivantes ³⁴	20-50 h
<i>2^e série</i>	
Accroissement des collections	15 h
Traitement technique des livres et des documents	20 h
Classifications	20 h
Établissement et rédaction des catalogues	60 h
<i>3^e série</i>	
Bibliographie générale	50 h
Organisation et fonctionnement des services publics	15 h
Coopération entre les bibliothèques	10 h
Total	310-340 h

Projet de programme pour la seconde année de scolarité

La seconde année se partagerait entre le stage de six mois et la rédaction du mémoire d'une part et les enseignements spécialisés d'autre part. Le stage, qui avait été abandonné lors de la création du DSB en 1950 au grand dam des bibliothécaires, ferait donc sa réapparition. Prenant place après un an de cours, il permettrait aux élèves, désireux de mettre en application leur savoir fraîchement acquis, de participer pleinement à la vie de l'établissement d'accueil. Une expérience en bibliothèque municipale et une autre en bibliothèque universitaire seraient exigées, favorisant ainsi la future orientation professionnelle des élèves en fin de scolarité. Le programme du second semestre de la deuxième année a été corrigé à plusieurs reprises, pour prendre en compte les avis du comité technique paritaire notamment. Aussi, un tronc commun, comprenant des cours magistraux portant sur l'organisation de l'enseignement et de la recherche, la documentation et les structures administratives, précéderait les spécialisations des sections A et B.

Avant toutefois de les initier à leur spécialité il est souhaitable de donner aux candidats un enseignement préparatoire sur les problèmes communs à toutes les bibliothèques d'État. Prolongement de la formation de base, cet enseignement serait

³² D'après Richard Kent Gardner, *Education for Librarianship in France : an Historical Survey*, Case Western Reserve University (School of library science), juin 1968, appendice XV : « programme original d'études de l'École nationale supérieure de bibliothécaires » p. 318-321.

³³ Les trois séries se succèdent chronologiquement, mais les cours dans chaque série peuvent être étalés et organisés simultanément.

³⁴ À étaler sur toute l'année scolaire. L'anglais est obligatoire. Une seconde langue est obligatoire pour les candidats souhaitant s'orienter vers la section B.

destiné à les initier à la gestion administrative et technique des grandes bibliothèques d'étude. Un tel programme implique des notions générales sur l'histoire de l'enseignement supérieur et des universités, sur le développement de la recherche, sur les grands organismes scientifiques en France et à l'étranger de même que sur l'organisation générale de la documentation. Des cours d'administration sont prévus pour initier les candidats à la structure administrative générale et aux fonctions qu'ils pourront avoir à exercer à la tête des établissements³⁵.

L'enseignement de la section A s'adresserait aux élèves voués à la Bibliothèque nationale, aux bibliothèques municipales classées et aux sections lettres et sciences humaines des bibliothèques universitaires. Même s'il semble reprendre l'ancien programme du DSB, il s'en détache par son ouverture aux techniques de conservation, de reproduction, et donc *in fine* de diffusion et de service au lecteur.

Il y a lieu avant d'aborder le programme de la section A, de dissiper un malentendu éventuel : on aurait tort de considérer ce programme (histoire des bibliothèques, histoire du livre, éléments de muséographie, gestion des fonds spéciaux, bibliographies des sciences humaines) comme une survivance pure et simple de l'enseignement traditionnel.

Ici encore l'exploitation des ressources doit être à l'ordre du jour et si l'amour du livre ancien, le souci jaloux de sa conservation ont ici leur place légitime il est certain que la porte doit être ouverte à la technique. Au service du « livre objet », elle définit des méthodes de conservation étudiées en laboratoire, des procédés scientifiques de restauration et de mise en valeur qui peuvent rehausser l'éclat des réserves et des expositions bibliophiles comme ils ont rénové les musées. Au service du lecteur elle permet une conciliation naguère quasi impossible entre conservation et communication puisqu'elle donne la possibilité de reproduire les documents précieux et d'en diffuser l'image³⁶.

Destinée à former le personnel scientifique des secteurs spécialisés (sciences économiques et sociales, sciences exactes, médecine), la section B se distingue de son homologue du DSB traditionnel de la manière suivante :

Les enseignants, choisis parmi le personnel scientifique des bibliothèques spécialisées, seront en nombre restreint et les diverses disciplines professionnelles ne seront plus compartimentées comme dans l'enseignement de base. Autrement dit, chaque professeur donnera aux candidats, soit à l'École, soit dans sa propre bibliothèque, des connaissances théoriques et pratiques que lui-même possède dans sa spécialité et les préparera à prendre les initiatives indispensables pour la mise en valeur et le développement des fonds. C'est qu'en effet les débutants chargés de secteurs spécialisés devront assumer des responsabilités beaucoup plus complexes que dans les structures anciennes et, si ces responsabilités doivent contribuer à donner à la profession plus d'intérêt que jadis, elles impliquent effectivement vigilance et initiative³⁷.

Pour Paule Salvan, le bibliothécaire d'une section scientifique se doit d'être un spécialiste de son domaine propre car il est souvent seul responsable de

³⁵ Paule Salvan, *op. cit.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

1. Le temps des pionniers (1963-1973)

l'ensemble des opérations documentaires. Plus encore, « en France, comme dans les autres pays, le même problème se pose : assurer à la fois aux responsables des grandes bibliothèques d'étude et de recherche une bonne formation professionnelle et les connaissances scientifiques indispensables pour la gestion et l'exploitation de fonds spécialisés³⁸. » Ces interrogations contribuent à alimenter un débat récurrent dans la profession : quel doit être le degré de spécialisation dans un domaine de connaissance ? D'une part, la profession met en avant la maîtrise d'un savoir-faire technique par rapport à une bonne culture générale, et d'autre part, il est indubitable que la maîtrise d'une discipline est nécessaire pour l'étude de fonds spécialisés et contribue à asseoir la légitimité du bibliothécaire dans la constitution des collections³⁹.

Tableau récapitulatif du programme de la seconde année de scolarité⁴⁰

<i>1^{er} semestre</i>		
Stages :		
<ul style="list-style-type: none"> • bibliothèque municipale • bibliothèque d'université 		
Rédaction d'un mémoire		
<i>2^e semestre</i>		
<i>Cours généraux</i>	Organisation de l'enseignement supérieur de la recherche et de la documentation	
	Structures administratives des bibliothèques	
<i>Cours spéciaux</i>	<i>Section A</i>	<i>Section B</i>
	Histoire du livre	Sciences exactes ⁴¹
	Muséographie	Sciences médicales
	Gestion des fonds spéciaux	Sciences sociales
	Bibliographie spécialisée (sciences humaines)	
	Paléographie	

Quoi qu'il en soit, les propositions faites par Paule Salvan font l'unanimité, tant auprès de l'administration centrale que des bibliothécaires, ce qui permet la rédaction des textes réglementaires donnant naissance à l'école.

Complet et équilibré, le projet minutieusement mis au point par Paule Salvan est comparable à l'époque aux meilleurs cursus étrangers : il recueille une large adhésion parmi les professionnels consultés⁴².

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Ces réflexions se retrouvent aujourd'hui lorsqu'il s'agit de réformer les concours de conservateur pour les ouvrir davantage aux juristes, économistes ou scientifiques, l'objectif étant de recruter un personnel qui corresponde à la diversité des spécialités des bibliothèques et de leurs besoins. Les épreuves des concours, plutôt littéraires, ne sont pas en effet de nature à favoriser ce type de candidats.

⁴⁰ D'après Richard Kent Gardner, *op. cit.*, appendice XV : « programme révisé (1963) : projet d'École nationale supérieure de bibliothécaires » p. 326.

⁴¹ Pour chaque sous-section : bibliothéconomie spéciale, bibliographie et documentation spécialisées, classifications spécialisées et techniques de sélection, langues vivantes.

⁴² Daniel Renoult, « Les formations et les métiers », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2nde éd. 2009, p. 587.

LA CRÉATION DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE BIBLIOTHÉCAIRES

L'organisation et les missions de l'École : le décret fondateur du 12 juillet 1963

Le décret du 12 juillet 1963⁴³ crée l'École nationale supérieure de bibliothécaires, lui conférant un statut d'établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre de l'Éducation nationale. Son conseil d'administration est présidé par le directeur des bibliothèques, administrateur de la Bibliothèque nationale.

L'organisation de l'École

Doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière (article 1 du décret), l'établissement est conjointement géré par un directeur et un conseil d'administration, qui se compose des personnalités suivantes (article 4)⁴⁴ :

- le directeur des bibliothèques de France, président ;
- l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, lorsqu'il n'est pas en même temps directeur des bibliothèques ;
- les inspecteurs généraux des bibliothèques ;
- deux représentants de la Direction des bibliothèques ;
- le directeur de l'enseignement supérieur ou son représentant ;
- le directeur de l'administration générale et des services communs ou son représentant ;
- quatre membres nommés par arrêté du ministre de l'Éducation nationale pour une durée de quatre ans.

Le directeur de l'École et le contrôleur financier assistent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

On observera que le conseil d'administration est composé exclusivement de *fonctionnaires siégeant ès qualités ou de membres nommés*. C'est dire que l'autonomie administrative octroyée par l'article premier est purement factice et que la technique de l'établissement public est ici utilisée au bénéfice de la déconcentration et non de la décentralisation comme ce serait pourtant sa vocation⁴⁵...

⁴³ Décret n° 63-712 du 12 juillet 1963 portant création d'une École nationale supérieure de bibliothécaires. En ligne : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19630719&numTexte=&pageDebut=06638&pageFin=> et http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19630719&pageDebut=06638&pageFin=&pageCourante=06639. Consulté le 19 juillet 2013.

⁴⁴ La composition du conseil d'administration a été légèrement modifiée par le décret n° 65-269 du 5 avril 1965, disponible en ligne à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19650409&numTexte=&pageDebut=02801&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013). En voici les membres : le directeur des bibliothèques et de la lecture publique, président ; l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, lorsque ces fonctions ne sont pas exercées par le directeur des bibliothèques et de la lecture publique ; le chef du service du budget et des affaires financières au ministère de l'Éducation nationale ou son représentant ; les inspecteurs généraux des bibliothèques ; deux représentants de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique ; le directeur des enseignements supérieurs ou son représentant ; le directeur de l'École nationale des chartes ; quatre membres nommés par arrêté du ministre de l'Éducation nationale pour une durée de quatre ans ; le directeur de l'École et le contrôleur financier assistent avec voix consultative aux réunions du conseil.

⁴⁵ Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, Presses de l'École nationale supérieure de bibliothèques, 1977, p. 357-358.

Le conseil d'administration se réunit en sessions ordinaires deux fois par an et peut être convoqué en sessions extraordinaires. Ses délibérations, acquises à la majorité des voix, sont exécutoires dans le délai de quinze jours qui suit leur transmission au ministre. Celui-ci, durant ce délai, peut refuser son approbation ou surseoir à l'application des décisions du conseil. En outre, les délibérations concernant le budget et le compte financier ne sont exécutoires qu'après approbation expresse par arrêté conjoint du ministre de l'Éducation nationale et du ministre des Finances.

Toutes ces règles ont pour effet de placer l'École dans une dépendance si étroite vis-à-vis de l'administration centrale que l'on se retrouve pratiquement dans une situation d'administration directe⁴⁶...

L'ENSB dispose donc de très peu d'autonomie, ce qui peut nuire à sa visibilité propre. Compte tenu de ces restrictions, le conseil d'administration est notamment habilité à délibérer sur :

- le rapport que lui présente annuellement le directeur sur l'activité de l'établissement ;
- les programmes d'enseignement, l'organisation et le calendrier des cours, stages et travaux pratiques ;
- le règlement intérieur de l'École.

Le directeur doit être choisi parmi le personnel scientifique des bibliothèques. Il est nommé pour quatre ans par décret en conseil des ministres sur le rapport du ministre de l'Éducation nationale. Ses attributions sont fixées par l'article 8 : il prend toutes les mesures utiles au fonctionnement de l'établissement, dans le respect des textes relatifs à la gestion des établissements publics administratifs ; il représente l'École en justice et pour tous les actes de la vie civile ; enfin, il est ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement.

Les missions de l'École

Selon les termes de l'article 2 du décret, « L'École a pour mission essentielle d'assurer le recrutement et la formation du personnel scientifique des bibliothèques ». De plus, comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, elle est expressément chargée de la coordination des enseignements, stages et examens du CAFB, et de préparer au concours du personnel technique des bibliothèques (à savoir celui de sous-bibliothécaire).

L'ENSB vient donc de naître officiellement, mais sans les textes relatifs aux conditions d'admission et à la scolarité, c'est une coquille vide. Aussi, de fortes réticences émergent de la part du ministère des Finances et du ministère de la Fonction publique et le programme défini si minutieusement par Paule Salvan peine à trouver sa concrétisation. Le niveau de recrutement et la durée de la formation entraînent de longues discussions entre les responsables de l'administration centrale, et ces tractations retardent d'un an l'ouverture de l'École, obligeant les responsables de la formation à organiser une année transitoire donnant ainsi un répit à l'ancienne formule du DSB. Plusieurs solutions sont proposées : le ministère de la Fonction publique préconise de conserver une scolarité de deux ans à condition de ne pas exiger une licence complète pour la présentation au concours d'entrée⁴⁷, tandis que la Direction du budget suggère au

⁴⁶ *Id.*, *op. cit.*, p. 358.

⁴⁷ Lettre du ministre d'État chargé de la réforme administrative, Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique, FP/2 n° 004915 en date du 12 octobre 1963 signée par Marceau Long : « En revanche je suis persuadé que les

contraire de maintenir ce niveau de licence mais de réduire la scolarité⁴⁸. Ce dernier compromis reçoit l'aval de la Direction des bibliothèques, et un second décret relatif aux conditions d'admission et aux études peut alors paraître⁴⁹.

Même si elles sont intimement liées, les missions de recrutement et de formation ne se recoupent pas entièrement. L'École accueille en effet deux catégories d'élèves : des élèves titulaires, qui se destinent à la fonction publique et sont admis par concours, et des élèves associés français ou étrangers, sélectionnés par une commission *ad hoc*, qui ne visent qu'à l'obtention du DSB.

Les concours d'entrée pour devenir élèves bibliothécaires titulaires

Présentation générale

Les élèves bibliothécaires sont recrutés par des concours dont le programme est fixé par le ministre de l'Éducation nationale. Comme dans la plupart des écoles professionnelles de formation des fonctionnaires, il existe deux concours distincts.

Le premier concours (plus tard couramment dénommé « concours externe ») est ouvert aux candidats âgés de moins de trente ans au 1^{er} janvier de l'année du concours remplissant les conditions requises habituellement pour entrer dans la fonction publique (nationalité française, jouissance des droits civiques, bonne moralité, position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée, aptitude physique). Il est en outre exigé l'un des diplômes suivants : soit une licence ès lettres, ès sciences ou en droit, soit un diplôme d'ingénieur⁵⁰. Ce concours ne fait appel à aucune compétence particulière sur les bibliothèques. Il est destiné à opérer une sélection des candidats en fonction de leurs aptitudes et de leur niveau de culture générale.

Le second concours (ou « concours interne ») est essentiellement destiné à favoriser la promotion professionnelle des cadres moyens : ceux-ci sont souvent dépourvus des titres requis pour accéder au premier concours, mais disposent d'une expérience professionnelle qui peut légitimement être reconnue. L'admission à concourir est réservée :

méthodes de la bibliothéconomie, de la bibliographie et de la catalographie peuvent sans inconvénients être dispensées comme par le passé aux candidats dont la culture générale est attestée par la possession de deux ou trois certificats de licence, étant entendu que la nomination dans le corps de bibliothécaires serait subordonnée à l'obtention d'une licence. » Cité par Daniel Renoult, « Les formations et les métiers », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2nd éd. 2009, p. 600 (note 16).

⁴⁸ Lettre du ministère des Finances et des Affaires économiques, Direction du budget, n° 63.10.07/3-F2 du 26 novembre 1963 signée par Robert Boulin : « Il est apparu qu'une telle scolarité, succédant à un recrutement au niveau de la licence, serait excessive au regard des durées de formation de fonctionnaires de niveau comparable. » Cité par Daniel Renoult, *op. cit.*, p. 600 (note 17). Ce n'est pas tant le versement d'un traitement durant deux ans à quelques dizaines d'élèves bibliothécaires qui inquiète le ministère des Finances, mais le fait qu'à l'issue de leur scolarité les élèves puissent exhiber un diplôme de niveau bac + 5 et exiger un salaire en conséquence, ce qui aurait remis en cause le délicat équilibre des échelles salariales et hiérarchiques de la fonction publique.

⁴⁹ Décret n° 64-559 du 12 juin 1964 fixant les conditions d'admission et de scolarité à l'École nationale supérieure de bibliothécaires. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19640617&numTexte=&pageDebut=05228&pageFin=&pageCourante=05229>? Consulté le 19 juillet 2013.

⁵⁰ D'autres diplômes sont progressivement admis. À titre d'exemples, un arrêté du 22 février 1966 ajoute le doctorat en médecine ; le doctorat de troisième cycle, le diplôme d'un Institut d'études politiques et le diplôme de pharmacie sont introduits par arrêté du 12 juillet 1967 ; et par arrêté du 11 août 1969, le diplôme de maîtrise délivré par les universités complète la liste.

- aux sous-bibliothécaires justifiant de cinq années de service en cette qualité ;
- aux agents contractuels ayant occupé, depuis au moins cinq ans, des fonctions de niveau de l'emploi de sous-bibliothécaire.

Afin d'éviter une promotion prématurée, ou au contraire trop tardive, des limites d'âge sont fixées : vingt-cinq ans au moins et trente-cinq ans au plus⁵¹. Le concours comporte un mélange d'épreuves de culture générale et d'épreuves faisant appel aux compétences professionnelles des candidats. Les admissions au titre de ce concours ne peuvent excéder un tiers des places offertes. Une note d'information, destinée aux candidats internes de 1965, insiste sur les efforts à fournir pour pouvoir prétendre à la réussite du concours et sur la finalité de celui-ci :

Il convient de rappeler aux candidats que l'accès au cadre scientifique par la promotion du travail n'est pas un droit acquis par l'ancienneté et que des années de services professionnels satisfaisants dans une grande bibliothèque ne garantissent pas le succès.

Il y a lieu de souligner, en particulier, l'importance que présentent un effort personnel soutenu, une gamme étendue de lectures à la fois sur le plan de la culture générale et de l'information professionnelle : il ne s'agit pas seulement, pour les candidats, d'être admis au concours d'entrée mais de pouvoir tirer profit de l'enseignement de l'École et obtenir un rang de classement satisfaisant à l'examen de sortie⁵².

À l'issue des épreuves d'admission, les lauréats sont nommés élèves bibliothécaires en qualité de stagiaires. Il s'engagent à occuper un emploi relevant de la Direction des bibliothèques pendant une durée de dix ans à compter de leur entrée dans l'École⁵³. « Fonctionnaires en puissance », ils sont soumis aux obligations habituelles des fonctionnaires et perçoivent une rémunération⁵⁴.

Les trois premiers concours d'entrée sont de fait des examens. Le nombre et la qualité des candidats ne permettent pas de pourvoir à l'ensemble des postes ; le jury se contente d'exiger la moyenne pour admettre les candidats⁵⁵. L'équilibre est atteint avec la promotion 1967-1968, qui permet de pourvoir à l'ensemble des postes.

Cependant, la Direction des bibliothèques ne ménage pas son appui ni son aide envers la jeune institution. Aussi, l'ENSB se fait progressivement connaître et son concours d'entrée, attirant de plus en plus de candidats, devient très sélectif. Si le pourcentage d'admis est de 48,3 % (en externe) et 30 % (en interne) en 1964, il passe à 15,4 % (en externe) et 17,1 % (en interne) en 1970, pour descendre à 4,4 % (en externe) et 9,6 % (en interne) en 1974⁵⁶. Comme le souligne Henri Comte,

L'augmentation régulière du nombre des candidats aux concours indique assez le succès des efforts consentis pour rendre attrayante la situation d'élève bibliothé-

⁵¹ Pour le premier comme pour le second concours, les limites d'âge peuvent être reculées du temps passé sous les drapeaux au titre du service militaire légal ou de la durée des services civils ou validables pour la retraite, sans que puissent être dépassés les âges de trente-cinq ans pour le premier concours et de quarante ans pour le second.

⁵² Cité par Richard Kent Gardner, *Education for Librarianship in France : an Historical Survey*, Case Western Reserve University (School of library science), juin 1968, p. 145.

⁵³ En cas de rupture de cet engagement, ils sont tenus de reverser les sommes perçues à l'École selon les modalités prévues par un arrêté du 29 mai 1969.

⁵⁴ Les candidats reçus au concours qui étaient déjà fonctionnaires sont placés en position de détachement pendant la durée de leur scolarité. Ils continuent à percevoir leur ancien traitement si celui-ci est supérieur à celui d'élève.

⁵⁵ Paul Roux-Fouillet, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (I)*, [entretien filmé], 25 novembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56543>>. Consulté le 21 juin 2013. Voir les statistiques en annexe 3.

⁵⁶ Voir les statistiques en annexe 3.

caire ; elle prouve aussi qu'il est désormais possible d'intensifier fortement le recrutement sans porter atteinte à sa qualité⁵⁷.

De fait, la création de l'ENSB relève le niveau général des candidats : une licence est exigée pour se présenter, et la plupart des candidats ont au minimum une maîtrise, et parfois d'autres diplômes en plus (agrégation, Polytechnique, souvent le CAFB)⁵⁸. En outre, l'afflux des candidats a mathématiquement relevé le niveau d'exigence, puisque le nombre de postes mis au concours reste relativement confidentiel, de l'ordre d'une soixantaine par an. Les licenciés en lettres modernes et en langues tendent à l'emporter sur les licenciés en histoire et en lettres classiques. Le nombre de profils scientifiques ou juridiques reste faible, et malgré les souhaits des jurys successifs on dénombre une moyenne de quatre scientifiques et deux juristes par promotion. Jusqu'en 1974, on comptabilise environ un tiers d'élèves d'origine parisienne pour deux tiers de provinciaux⁵⁹.

Les épreuves⁶⁰

Les candidats au statut d'élèves bibliothécaires doivent satisfaire aux épreuves suivantes :

1^{er} concours

	<i>Épreuves</i>	<i>Durées</i>	<i>Coefficients</i>
<i>Épreuves d'admissibilité</i>	Analyse d'un texte en français (les candidats ayant le choix entre trois articles relatifs, l'un aux sciences humaines, le deuxième aux sciences sociales, le troisième aux sciences exactes).	2 h	2
	Traduction d'un texte en langue étrangère, au choix du candidat. Un dictionnaire bilingue est autorisé.	2 h	1
<i>Épreuves d'admission</i>	Entretien avec le jury sur une question concernant le rôle du livre dans le développement de la culture.	Préparation : ½ h	2
	Épreuve à option : • Analyse commentée d'un texte dans une langue étrangère au choix du candidat (à l'exclusion de celle choisie pour la seconde épreuve d'admissibilité). • Analyse commentée d'un texte en latin ou en grec ⁶¹ . L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé durant la préparation.	Préparation : 1 h	1

⁵⁷ Henri Comte, *op. cit.*, p. 361.

⁵⁸ Voir l'annexe 4.

⁵⁹ Paul Roux-Fouillet, *op. cit.*

⁶⁰ Archives ENSB, carton « ENSB : concours d'entrée 1964/66 », « Récapitulatif 2^e concours – sujets Organisation et fonctionnement des bibliothèques 1964-1968 », « Récapitulatif 2^e concours – sujets Composition française 1964-1968 », « Récapitulatif 2^e concours – sujets Composition française 1964-1970 ».

⁶¹ Il s'agit d'un résumé oral d'un texte, le candidat pouvant être amené à préciser certains points en répondant aux questions du jury.

2^e concours

	<i>Épreuves</i>	<i>Durées</i>	<i>Coefficients</i>
<i>Épreuves d'admissibilité</i>	Composition française (deux sujets au choix).	3 h	2
	Composition sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques (deux sujets au choix).	3 h	1
	Analyse d'un texte en français (les candidats ayant le choix entre trois articles relatifs, l'un aux sciences humaines, le deuxième aux sciences sociales, le troisième aux sciences exactes).	1 h	2
<i>Épreuves d'admission</i>	Entretien avec le jury sur une question concernant l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques.	Préparation : ½ h	1
	Analyse commentée d'un texte dans une langue étrangère au choix du candidat.	Préparation : 1 h	1

D'après les conseils donnés aux candidats, l'épreuve d'analyse est un résumé du document. Il renvoie directement aux opérations couramment pratiquées par les professionnels chargés de classer et de cataloguer les documents. L'épreuve prévue permet ainsi d'apprécier l'aptitude du candidat à tirer l'essentiel des informations d'un texte et à les présenter de la manière aussi concise, claire et précise que possible. L'épreuve de langue a pour objectif d'appréhender le degré de compréhension de la langue choisie. Épreuve reine, l'entretien avec le jury est particulièrement important car il vérifie la culture générale du candidat et les qualités dont il devra faire preuve pour orienter le lecteur d'une bibliothèque. Elle correspond en outre au goût de la rhétorique de l'esprit français et se retrouve dans la plupart des concours de la fonction publique encore aujourd'hui. Au concours externe, elle est affectée d'un coefficient plus important que les épreuves techniques, car le jury est particulièrement sensible à l'aptitude à débattre dont doivent faire preuve de futurs bibliothécaires avec des personnes étrangères aux techniques du métier⁶². Une bonne connaissance des textes classiques, mais aussi des œuvres contemporaines, est requise. Il est d'ailleurs recommandé aux candidats de lire des quotidiens d'information et de consulter des revues générales afin de se tenir au courant de l'actualité politique, scientifique, économique et sociale.

Les sujets des épreuves de la session 1966 nous aident à comprendre le profil recherché chez les candidats, qui doivent allier culture de l'honnête homme et intérêt pour les techniques de leurs futures fonctions⁶³ :

⁶² Pierre Lelièvre, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'ensib (II)*, [entretien filmé], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'ensib. En ligne : <<http://www.ensib.fr/bibliotheque-numerique/document-56700>>. Consulté le 21 juin 2013.

⁶³ Archives ENSB, carton « ENSB : concours d'entrée 1964/66 », « Récapitulatif 2^e concours – sujets Organisation et fonctionnement des bibliothèques 1964-1968 », « Récapitulatif 2^e concours – sujets Composition française 1964-1968 », « Récapitulatif 2^e concours – sujets Composition française 1964-1970 ».

1^{er} concours

Épreuve d'analyse

« Rédigez l'analyse de l'un des trois textes joints à votre choix. Le titre du texte choisi devra figurer en tête de la copie. »

- Sciences humaines : Renouard (Yves), « L'information et la transmission des nouvelles à l'âge de la machine », *Encyclopédie de la Pléiade, II, L'histoire et ses méthodes*, p. 130-140. L'analyse ne devra pas dépasser le 1/8^e du texte.
- Sciences sociales : Kristensen (Thorkil), « Les relations économiques entre l'Europe et les autres continents », *Annales d'économie politique*, XIV-XV, p. 57-65. L'analyse ne devra pas dépasser le 1/8^e du texte.
- Sciences exactes : Molliard (Marin), « De l'action du *marasmius oreades fr.* sur la végétation », *Bulletin de la Société botanique de France*, t. 57, 1910, p. 62-69. L'analyse ne devra pas dépasser 30 lignes.

Entretien avec le jury sur une question concernant le rôle du livre dans le développement de la culture (exemples)

- Le rôle du livre dans l'évolution du sentiment de la nature.
- La culture intellectuelle acquise dans les livres est-elle indispensable pour apprécier les arts ? Justifiez votre opinion par des textes de l'art moderne (XIX^e et XX^e siècles).
- Quels sont les grands souvenirs littéraires qui permettent d'évoquer une province de votre choix (Provence, Bourgogne...) ?
- Pour apprécier une région française, la culture intellectuelle acquise dans les livres est-elle indispensable ? Justifiez votre opinion par des exemples tirés de la Provence, Bourgogne, Normandie ou autre province de votre choix.
- Influence de la littérature sur l'esprit d'observation.
- Quels sont les livres qui ont joué le plus grand rôle dans la formation de votre culture artistique. Quels sont ceux qui vous ont aidé, par exemple, à mieux comprendre Chartres, Tolède, Venise, Athènes, Rome ?
- Le livre naturaliste et son influence politique et sociale.
- La lecture développe-t-elle l'esprit critique ?
- Le livre et la connaissance du passé.

2^e concours

Composition française

Au choix :

- Commentez et développez cette pensée de Jean Lescure : « S'il est vrai que nous ne savons plus pour qui écrire, s'il est vrai que le public s'effondre et disparaît ainsi que l'affirmait Sartre naguère, ne peut-on espérer que la radio va être précisément le moyen de restituer à la littérature un vrai public ? »
- Rôle comparé du livre, de la revue et du journal.

Composition sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques

Au choix :

- On envisage le développement des catalogues collectifs sur le plan national. Indiquez, dans l'ordre de priorité qui vous paraît rationnel, les entreprises

qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre et les avantages qu'offrirait leur réalisation pour l'information et l'accès aux documents.

- Cette année a eu lieu la première semaine de la lecture, à laquelle éditeurs, libraires et bibliothécaires ont participé. Que pensez-vous du rôle d'une telle manifestation ? Comment, à votre avis, les bibliothèques peuvent-elles s'y associer ?

Entretien avec le jury sur une question concernant le rôle du livre dans le développement de la culture (exemples)

- Rôle social des bibliothèques de lecture publique.
- La bibliothèque est-elle une institution périmée ?

Les jurys sont présidés par le doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, en l'occurrence Maurice Caillet pour les premières années de l'École. Les rapports des concours déplorent souvent⁶⁴, dans l'épreuve d'analyse, des erreurs d'incompréhension, souvent dues à une à une lecture trop hâtive du texte, une langue embarrassée, un vocabulaire pauvre ou une orthographe fantaisiste, tous défauts jugés indignes de ce niveau de concours. Les candidats internes sont jugés aussi sévèrement : si le jury reconnaît pour la plupart un goût certain pour leur profession, il pointe aussi le manque de maturité, l'absence de curiosité professionnelle et la difficulté à dépasser les strictes limites de l'établissement dans lequel ils exercent.

Les élèves associés

L'École n'a pas seulement pour rôle de recruter les bibliothécaires appelés à devenir fonctionnaires. L'article 13 du décret n° 64-559 du 12 juin 1964 dispose en effet que :

Peuvent être admis, contre paiement de droits d'inscription, à suivre l'enseignement à titre d'élèves associés et à participer aux épreuves de l'examen sanctionné par le diplôme supérieur de bibliothécaire :

Les candidats français possédant les titres exigés pour l'accès au premier concours mais ne désirant pas souscrire l'engagement décennal prévu à l'article 12 [du décret] ;

Les candidats étrangers possédant soit les titres français exigés, soit des équivalences reconnues ou justifiant de titres ou services professionnels.

Le recrutement se fait sur dossier soumis à une commission consultative interministérielle qui étudie les titres requis (licence ou, exceptionnellement, expérience professionnelle) et les justifications des candidats. La majorité des élèves associés sont des étudiants ou de jeunes bibliothécaires étrangers, originaires des pays d'Afrique francophone.

L'admission à titre d'élève associé conduisant à un simple examen, et non à la qualité de fonctionnaire stagiaire, elle n'est soumise à aucune condition de nationalité ou d'âge limite. Cette ouverture à des élèves non fonctionnaires permet de compenser l'absence de formation universitaire dans le domaine des bibliothèques.

⁶⁴ Voir par exemple Maurice Caillet, « Concours d'entrée à l'École nationale supérieure de bibliothécaires. Session 1973 », *BBF*, 1974, t. 19, n° 7, p. 343-354, disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1974-07-0343-001>> (consulté le 23 août 2013).

À l'origine, il n'est pas prévu d'accueillir plus de soixante élèves bibliothécaires pour trente élèves associés. Toutefois, le nombre d'élèves bibliothécaires est fixé par les autorités ministérielles en fonction du nombre de postes budgétaires ouverts à l'issue de la formation. Ainsi, pour sa première année de fonctionnement, l'ENSB reçoit quarante-cinq élèves bibliothécaires et quinze élèves associés. Les années suivantes voient augmenter le nombre d'élèves titulaires et décroître celui des élèves associés, ce qui peut occasionner quelques difficultés de recrutement pour le secteur privé.

Les élèves associés étrangers, essentiellement originaires d'Afrique, mais parfois du Canada ou du Japon, sont pour la plupart des boursiers du gouvernement français ou de leur propre gouvernement. L'ouverture de l'ENSB à ces élèves participe à la légitimité de son positionnement comme école nationale supérieure et au rayonnement de la conception française des bibliothèques à travers le monde. S'il est indéniablement une chance, par l'enrichissement culturel réciproque qu'il favorise et les liens extraordinaires qui peuvent être noués dans le domaine de la francophonie, l'accueil des élèves étrangers représente aussi une gageure car ceux-ci n'ont pas exactement le même niveau professionnel que les élèves français et l'École, qui les a acceptés, doit alors suivre leur rythme.

Le recrutement et la formation des bibliothécaires de la ville de Paris

La ville de Paris organise ses propres concours de recrutement de bibliothécaires. Depuis 1971, sont autorisés à suivre l'enseignement et à participer aux exercices et épreuves sanctionnés par le DSB les élèves bibliothécaires admis au concours de recrutement de la ville de Paris⁶⁵. Les lauréats sont rétribués par celle-ci en vue d'assurer les fonctions de bibliothécaire municipal à Paris, après obtention du DSB. Ils suivent donc la formation initiale des élèves bibliothécaires de l'État à l'ENSB⁶⁶. Ces élèves sont certes des élèves titulaires pour la ville de Paris, mais l'École les considère comme des élèves associés.

Les locaux

L'ENSB s'installe aux 2^e et 3^e étages des nouveaux locaux du Département de la musique de la Bibliothèque nationale, au 2 rue Louvois⁶⁷. Elle y dispose d'une salle de conférences d'une capacité de 120 personnes, d'une salle de classe de 90 places, d'une salle pour les travaux pratiques, d'une bibliothèque dotée de 1 700 volumes, ainsi que de bureaux administratifs⁶⁸. Le recours aux ouvrages et instruments de travail de la Bibliothèque nationale, située juste en face, facilite considérablement les travaux d'histoire du livre ou de bibliographie. Les locaux de la Nationale sont même utilisés pour les séances de travaux pratiques : la Réserve

⁶⁵ Décret n° 71-107 du 29 janvier 1971 portant modification du décret n° 64-559 du 12 juin 1964 fixant les conditions d'admission et de scolarité à l'École nationale supérieure de bibliothécaires. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19710206&numTexte=&pageDebut=01285&pageFin=>>. Consulté le 19 juillet 2013.

⁶⁶ Aujourd'hui, la ville de Paris n'organise plus ses propres concours de conservateurs et de bibliothécaires. Les conservateurs sont recrutés parmi les lauréats du concours de l'État, le choix des candidats s'effectuant à l'issue de la scolarité à l'enssib. De même, les bibliothécaires parisiens sont recrutés parmi les lauréats du concours organisé par l'État et suivent la formation initiale des bibliothécaires d'État (FIBE) à l'enssib.

⁶⁷ Ce qui est d'autant plus facile que le directeur des bibliothèques et l'administrateur général de la BN sont une seule et même personne.

⁶⁸ Richard Kent Gardner, *Education for Librarianship in France : an Historical Survey*, Case Western Reserve University (School of library science), juin 1968, p. 143.

pour l'option livre ancien, la Salle des catalogues pour la bibliographie⁶⁹. En outre, grâce aux mesures prévues par le Service social de la BN, les élèves bénéficient d'avantages divers dont la possibilité de fréquenter la cantine de l'établissement, au 12 rue Colbert, en sus de l'accès aux restaurants universitaires.

UN ENSEIGNEMENT PAR LES PAIRS

Les principes

Deux années de scolarité étaient prévues dans le projet primitif : la première consacrée à la formation de base, la seconde à une formation spécialisée approfondie. En pratique, pour des raisons financières, les fondateurs de l'École doivent se contenter d'une scolarité d'un an.

L'enseignement est dispensé à l'École sous forme de cours, travaux pratiques, conférences et visites.

Chargée de la direction de la nouvelle école, Paule Salvan est donc contrainte de revoir son projet à la baisse. Le stage long est réduit à deux mois (septembre-octobre), les spécialisations et le mémoire sont abandonnés, la part consacrée à l'histoire du livre est réduite. Pour la majeure partie néanmoins, l'École reprend les acquis des onze années de préparation au DSB. Les options A et B imaginées en 1961 sont abandonnées. Certaines épreuves, comme la paléographie ou le catalogage des livres anciens, sont optionnelles lors de l'examen final. Des cours de bibliographie spécialisée, initialement prévus pour la seconde année de scolarité, sont introduits, avec un volume horaire restreint cependant, et dispensés par Louise-Noëlle Malclès⁷⁰. Celle-ci, clairvoyante et loin de se désespérer de cette réduction, préfère l'acquisition d'une méthodologie efficace plutôt qu'une accumulation dénuée de bon sens :

(...) l'essentiel n'est pas de tout savoir à la fin des études, c'est d'être préparé « à tout comprendre et à tout entreprendre ». Sous cet aspect, le nouvel enseignement pourra être hautement efficace s'il place au-dessus de la masse de matière à mettre au programme, et développe cet esprit et ce goût de l'investigation sans lequel il ne peut y avoir de bibliographes⁷¹.

Une innovation est introduite dès 1964 avec un cours initiatique de sociologie de la lecture confié à René Fillet, conservateur en chef de la bibliothèque municipale de Tours et de la bibliothèque centrale de prêt d'Indre-et-Loire. Le choix d'un bibliothécaire n'est certes pas anodin : il manifeste clairement les constances des orientations méthodologiques initiales d'un enseignement par les pairs. L'heure n'est pas encore aux cours de sociologie professés par des sociologues.

Pour être vraiment pratique, l'enseignement doit être confié à un bibliothécaire expérimenté très averti des problèmes psychologiques et sociologiques de la lecture et connaissant très bien les diverses catégories de lecteurs⁷².

⁶⁹ Entretien téléphonique avec Daniel Renoult, 30 octobre 2013.

⁷⁰ Louise-Noëlle Malclès (1899-1977), conservateur à la bibliothèque de la Sorbonne, enseigne la bibliographie aux cours de préparation au DSB. La première année de fonctionnement de l'ENSB (1964-1965) est aussi la dernière de son enseignement commencé trente ans plus tôt. Elle est également auteur de manuels de bibliographie. C'est l'une de ses anciennes élèves, Andrée Lhéritier, qui lui succède au poste de professeur de bibliographie.

⁷¹ Louise-Noëlle Malclès, « Conceptions et réalisations bibliographiques en France depuis 1762 jusqu'à la fondation de l'École nationale supérieure de bibliothécaires », dans *Mélanges offerts à M. Julien Cain*, Paris, Herman, 1968, p. 12. Cité par Richard Kent Gardner, *op. cit.*, p. 147.

⁷² *Programme de l'enseignement de l'École nationale supérieure de bibliothécaires : rapport préliminaire. Année 1963-1964*. Cité par Daniel Renoult, « Les formations et les métiers », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques*

Henri-Jean Martin⁷³ succède à Robert Brun en histoire du livre. Ses cours influencent plusieurs générations de bibliothécaires et sont à l'origine de nombreuses initiatives dans les domaines du livre (ancien et contemporain) et des bibliothèques.

Les différentes disciplines s'enchaînent de manière plus logique que dans le projet initial : aux cours de René Fillet succèdent ceux d'histoire du livre puis de catalogage et de bibliographie⁷⁴.

Un comité des études, institué par l'article 14 du décret n° 64-559 du 12 juin 1964, donne son avis sur les programmes d'enseignement.

Ainsi, du personnel permanent est peu à peu mis à la disposition de l'École, même s'il est difficile de persuader des bibliothécaires d'y enseigner à temps plein. Surtout, les conservateurs de la Bibliothèque nationale lui apportent un appui scientifique et pratique incontestable, tant dans la bibliographie, et le catalogage que dans l'histoire du livre ou la connaissance des collections.

Selon une conception largement répandue chez les bibliothécaires français, il n'existe pas de lien entre discipline académique et savoir-faire professionnel. La formation professionnelle, dispensée par des gens du métier, n'est que le complément d'une formation disciplinaire précédemment acquise, puisque les candidats sont recrutés à un niveau élevé d'études (la licence au minimum). Le seul apport académique dans ce monde de professionnels est la figure d'Henri-Jean Martin, à la fois conservateur et universitaire.

Le cursus suivi par les étudiants, fort proche des standards américains⁷⁵, reste donc polyvalent, chaque élève devant suivre des cours relatifs aux bibliothèques universitaires et aux bibliothèques publiques.

Dans les faits, la dernière promotion du DSB ancienne formule (1963-1964) bénéficie, en avant-première, du futur enseignement de l'ENSB. Attirés par l'espoir du statut d'élève bibliothécaire – jamais obtenu en raison de l'ajournement de l'ouverture de l'École – les étudiants sont plus jeunes et plus nombreux. Certains, en situation difficile, sont nommés bibliothécaires contractuels à la BN ou à l'École⁷⁶.

Professeurs et enseignements : les premiers programmes pédagogiques⁷⁷

La répartition des cours pour l'année 1966-1967 se présente ainsi :

françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2nd éd. 2009, p. 600 (note 19).

⁷³ Spécialiste du livre et de l'édition, Henri-Jean Martin (1924-2007) est le fondateur de l'école française de l'histoire du livre, dont il a défini les contours. Professeur à l'École des chartes (dont il est issu) et à l'École pratique des hautes études, il suscite de multiples travaux de recherche renouvelant l'approche historique du monde des auteurs, de l'édition et de la librairie.

⁷⁴ Richard Kent Gardner, *op. cit.*, p. 142.

⁷⁵ *Id.*, *op. cit.*, p. 149 : « (...) the course structure is now beginning to resemble very closely that of an American library school. »

⁷⁶ Paul Roux-Fouillet, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (1)*, [entretien filmé], 25 novembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56543>>. Consulté le 21 juin 2013.

⁷⁷ Archives ENSB, brochure « École nationale supérieure de bibliothécaires 1966 », p. 19-20.

1. Le temps des pionniers (1963-1973)

<i>Enseignements</i>	<i>Professeurs</i>	<i>Horaires</i>
Sociologie de la lecture	M. Fillet, conservateur	12 h
Histoire du livre et de l'édition	M. H.-J. Martin, conservateur	26 h
Techniques du livre	Mme Veyrin-Forrer, conservateur	18 h
Histoire des bibliothèques	M. Masson, inspecteur général des bibliothèques	6 h
Administration des bibliothèques	- M. Caillet, inspecteur général des bibliothèques - Mlle Kleindienst, secrétaire général de la Bibliothèque nationale - M. Rocher, conservateur	15 h
Classifications	- Mlle Salvan, conservateur en chef	- 2 h
	- Mme Rosenbaum, bibliothécaire	- 8 h
Accroissements des collections	Mlle Bossuat, bibliothécaire	10 h
Traitements et conservation des documents		
- Livres	- M. Breillat, conservateur en chef	- 10 h
- Périodiques	- Mlle Le Nan, bibliothécaire	- 6 h
- Manuscrits	- M. M. Thomas, conservateur en chef	- 3 h
- Cartes et plans	- M. Froelich, conservateur	- 6 h
- Estampes	- M. Adhemar, conservateur en chef	- 6 h
- Musique	- Mlle Wallon, bibliothécaire	- 4 h
Local et mobilier	M. Bleton, conservateur en chef	7 h
Communication des collections	M. Fillet, conservateur	12 h
Établissement et rédaction des catalogues	- Mme Honoré, conservateur en chef	56 h
	- M. Pierrot, conservateur	
	- Mlle C. Hubert, bibliothécaire	
	- Mme Rosenbaum, bibliothécaire	
Bibliographie	- Mme Honoré, conservateur en chef	- 5 h
	- Mlle Lhéritier, bibliothécaire	- 45 h
Organisation de la documentation	M. Poindron, inspecteur général des bibliothèques	12 h

Chargés de TP Histoire du livre et de l'édition : M. Labarre, bibliothécaire et M. Toulet, bibliothécaire.

Chargés de TP Établissement et rédaction des catalogues : Mlle Gallon, bibliothécaire ; Mlle Giteau, bibliothécaire et Mlle Pelletier, bibliothécaire.

L'enseignement est peu étoffé et modifié par rapport à l'année transitoire 1963-1964. Les TP sont assurés, pour la plupart, par des conservateurs de la BN ou attachés à l'École. Par la suite, les TP de catalogage sont confiés à des élèves issus du concours interne des promotions antérieures. La majorité des cours sont professés par des conservateurs et des conservateurs en chef de la BN ou de BMC (MM. Martin, Rocher ou Thirion par exemple). Une place grandissante est accordée à l'administration et la bibliothéconomie. Conformément aux projets défendus par Paule Salvan dans les années 1961-1963, le programme offre rapidement une place à l'étude des publics, même si celle-ci reste marginale et plutôt d'ordre symbolique⁷⁸.

Si le cœur de métier correspond bien à des compétences techniques bibliographiques et de traitement documentaire (comme le catalogage ou la classification décimale universelle), celles-ci sont mises en œuvre à des fins de diffusion documentaire. Le rapport entre les collections et les publics reste classique – la priorité étant accordée aux fonds – mais le bibliothécaire apprend aussi à organiser la communication aux différents types de publics.

Les conférences hors programme

Les conférences hors programme font appel à des personnalités extérieures invitées par Paule Salvan. Il s'agit de spécialistes, chercheurs et professeurs de faculté. Si les conférences restent dans le domaine de la documentation et du patrimoine, elles dépassent toutefois le cadre strict des bibliothèques et portent toujours sur des sujets scientifiques d'actualité. La qualité des intervenants témoigne du prestige de l'École naissante et/ou de l'entregent de sa directrice. En voici la liste pour la session 1965-1966⁷⁹ :

<i>Intervenants</i>	<i>Thèmes</i>
M. Gardin, directeur de la section d'automatique documentaire du CNRS à Marseille	La documentation automatique
M. Marot, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale des chartes	Archives et archivistique
M. Meyriat, directeur des services de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques	Introduction à la bibliographie des sciences sociales
M. Quoniam, inspecteur général des musées de province	Musée et muséologie
M. Fourastie, directeur d'études à l'EPHEE	Évolution de la documentation en matière économique
M. Wyart, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne	La documentation scientifique

⁷⁸ De ce point de vue, l'ENSB s'engage dans la ligne déjà tracée par le CAFB en 1951 : s'il fait la part belle à la bibliographie et aux techniques du traitement documentaire, il intègre également « la psychologie du lecteur et les relations avec le public » dans ses épreuves d'admission.

⁷⁹ Archives ENSB, brochure « École nationale supérieure de bibliothécaires 1966 », p. 21-22.

Les examens de sortie et l'obtention du DSB

Présentation

Le succès à l'ensemble des épreuves des examens de fin de scolarité est sanctionné par la délivrance du DSB. Les candidats ayant obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves sont déclarés admis⁸⁰. Pour l'établissement de la liste de classement, il est également tenu compte des notes de scolarité correspondant aux examens continus passés en cours d'année.

D'un point de vue juridique, le DSB représente, pour les élèves bibliothécaires, à la fois un examen et un concours⁸¹. C'est un examen car il suffit, pour être admis, d'obtenir une moyenne générale de 10/20 sur l'ensemble des épreuves. Mais, les lauréats – fonctionnaires stagiaires – étant classés par ordre de mérite à l'issue des épreuves et les nominations s'effectuant d'après cet ordre, il s'agit aussi d'un concours. Cette configuration, et c'est fondamental, permet désormais aux aspirants bibliothécaires de la fonction publique d'éviter de s'astreindre à deux séries d'épreuves au terme de leurs études : celles de l'examen professionnel (le DSB), suivies du concours de recrutement, comme c'était le cas avant 1964.

Quant aux élèves associés, français ou étrangers, ils obtiennent un diplôme, le DSB. S'ils sont également classés par ordre de mérite, ce classement est, bien entendu, dépourvu d'effet juridique.

Ainsi, trois listes distinctes sont établies à l'issue de la scolarité : la première pour les élèves bibliothécaires, la deuxième pour les élèves associés français, et la dernière pour les élèves associés étrangers. Une quatrième liste s'ajoute aux précédentes à compter de 1971, lorsque les élèves associés rémunérés par la ville de Paris se forment également à l'ENSB⁸². Pour ceux-ci, le succès au DSB conditionne leur recrutement comme bibliothécaire par la ville de Paris. La qualité au titre de laquelle l'élève obtient son diplôme est précisée sur celui-ci⁸³.

Les élèves bibliothécaires déclarés admis sont affectés aux postes vacants qui relèvent de la Direction des bibliothèques, compte tenu de leur formation universitaire et de leur rang de classement. À l'issue de la scolarité, ils demeurent fonctionnaires stagiaires et sont soumis, conformément au statut des fonctionnaires, à un stage probatoire d'un an au terme duquel ils sont titularisés si leur manière de servir a donné satisfaction.

Les élèves non admis peuvent, à titre exceptionnel, être autorisés à suivre une nouvelle année d'enseignement et à préparer l'examen de l'année suivante.

Les épreuves

L'examen final porte sur cinq épreuves générales obligatoires et sur deux épreuves à option (parmi un choix de quatre matières).

⁸⁰ Pour une illustration des observations des correcteurs lors des épreuves de l'examen final, voir l'annexe 5.

⁸¹ Ce point est particulièrement souligné par Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, Presses de l'École nationale supérieure de bibliothèques, 1977, p. 363.

⁸² Voir l'annexe 6 pour connaître le nombre de DSB délivrés par l'ENSB. Il serait tentant de comparer le nombre de reçus au DSB avec le nombre d'admis à l'École pour calculer les taux de réussite à l'examen et mesurer ainsi sa difficulté. L'exercice est toutefois périlleux dans la mesure où les statistiques des concours d'entrée (*cf.* annexe 3) ne mentionnent que les admis en liste principale, sans préciser le nombre de candidats des listes complémentaires finalement acceptés. Pour ne prendre qu'un exemple significatif, 88 candidats sont admis à la session 1969 du concours et 89 élèves titulaires obtiennent le DSB l'année suivante...

⁸³ Un exemplaire vierge du DSB figure à l'annexe 7.

	<i>Épreuves</i>	<i>Durées</i>	<i>Coefficients</i>
<i>Épreuves obligatoires</i>	Composition sur la science des bibliothèques. Deux sujets au choix.	5 h	3
	Composition sur l'histoire du livre et de l'édition.	4 h	2
	Composition sur la bibliographie.	4 h	2
	Deux interrogations sur la bibliothéconomie et l'organisation de la documentation.	Préparation : ¼ h pour chaque interrogation	2 pour chaque interrogation
	Épreuve pratique de catalographie (catalogue auteurs et catalogue matières).	4 h	2
<i>Épreuves à option</i>	Paléographie : lecture préparée d'un texte en latin ou en français du Moyen Âge. Épreuve écrite avec commentaire oral.	1 h 30	1
	Livre ancien. Épreuve écrite de description catalographique et épreuve orale d'identification.	1 h 30	1
	Classification – Indexation – Sélection. Épreuve écrite et interrogation.	1 h 30	1
	Langues vivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien russe. Épreuve écrite de traduction d'un texte de caractère professionnel avec commentaire oral.	1 h 30	1

À titre d'illustration, voici les sujets des épreuves écrites de la session 1965⁸⁴ :

Science des bibliothèques

Au choix :

- Dans une ville donnée sur laquelle vous fournirez les renseignements essentiels, le maire décide d'installer la bibliothèque ancienne dans un bâtiment nouveau. Il vous demande de préparer le rapport qu'il doit présenter au conseil municipal pour défendre le projet.
- On a pu souligner l'insuffisance du périodique scientifique en tant que moyen d'information et proposer, soit une modification radicale du périodique tel qu'il existe actuellement, soit l'adoption de solution de remplacement. Quels arguments peut-on faire valoir pour ou contre le périodique sous sa forme traditionnelle ? Quelles conséquences aurait, selon vous, pour les bibliothèques d'étude, l'adoption de solutions nouvelles de diffusion de l'information scientifique ?

⁸⁴ Archives ENSB, carton « ENSB : concours d'entrée 1964/66 ».

Histoire du livre

L'édition et la diffusion du livre en France, en Hollande, aux Pays-Bas espagnols et en Allemagne, de 1560 à 1650.

Bibliographie

Les bibliographies générales courantes et les bibliographies spécialisées courantes. Comparez leur contenu, leur forme, leur mode et leur usage, en vous appuyant sur des exemples précis.

Quelques exemples de sujets d'oral donnés en 1968-69⁸⁵ :

- Les systèmes de classification applicables à un fonds spécialisé.
- La planification des acquisitions.
- Comment auriez-vous procédé pour célébrer par une exposition le bicentenaire de Chateaubriand ?
- Utilisation des techniques de reproduction documentaire pour la communication et la diffusion des documents.

Ces épreuves ressemblent encore beaucoup à celles des dernières années de l'ancien DSB⁸⁶ et laissent une large place au bachotage. En 1968, dans un climat de bonne entente et de souci général de réforme, des commissions sont organisées entre les étudiants et les professeurs. Elles aboutissent à un meilleur contrôle des connaissances, avec des épreuves allégées qui réclament moins d'effort de mémoire. Après 1968, les élèves n'ayant jamais travaillé en bibliothèque effectuent des petits stages d'initiation, à raison de quelques heures par semaine en novembre et décembre dans des bibliothèques parisiennes ; à leur retour, ils présentent une note sur la bibliothèque visitée. Les élèves déjà expérimentés fournissent, quant à eux, un petit travail sur la bibliothèque qu'ils connaissent le mieux ou dans laquelle ils ont le plus longuement travaillé. Enfin, à partir de 1972, une place croissante est faite à l'informatique, ce qui explique que les élèves sortant de l'ENSB se voient souvent confier l'informatisation de la BN⁸⁷.

Les stages de spécialisation et de perfectionnement

Pendant les deux derniers mois de leur scolarité (septembre-octobre), les élèves bibliothécaires déclarés admis au DSB effectuent, à Paris, des stages de spécialisation et de perfectionnement qui correspondent au type de bibliothèque auquel ils seront affectés à partir du 1^{er} novembre⁸⁸.

LA DÉLOCALISATION À VILLEURBANNE

L'accumulation de plusieurs facteurs conduit à poser le problème des locaux et à envisager l'installation de l'École dans un bâtiment qui lui est propre. Ainsi, l'élargissement progressif des promotions (une moyenne de soixante-dix-huit élèves entre 1965 et 1975), l'accueil des élèves associés français et étrangers et les propres besoins de la Bibliothèque nationale rendent un déménagement nécessaire⁸⁹.

⁸⁵ Archives ENSB, carton « Scolarité : examens notes 1968-1970 », chemise « Examen 1969 : sujets ».

⁸⁶ Voir les exemples de sujets donnés par Audry Bettant, *Histoire de la formation du bibliothécaire : du DTB à l'ENSB (1932-1963)*, mémoire d'étude DCB, [Villeurbanne], enssib, janvier 2012, p.44-45, disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56676>> (consulté le 18 avril 2013).

⁸⁷ Paul Roux-Fouillet, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (1)*, [entretien filmé], 25 novembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56543>>. Consulté le 21 juin 2013.

⁸⁸ Archives ENSB, brochure « École nationale supérieure de bibliothécaires 1966 », p. 23.

⁸⁹ L'exiguïté des locaux est telle que Paul Roux-Fouillet se souvient d'élèves qui s'installent dans les escaliers pour assister aux cours. Voir son entretien filmé, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (1)*, 25 novembre 1994, Bibliothèque

Une première piste est envisagée en 1969 avec un transfert à Châtenay-Malabry, en face de l'École centrale et à proximité de la cité universitaire. Elle n'est toutefois pas retenue, la DATAR refusant tout projet de construction en région parisienne⁹⁰. Le Comité de décentralisation finit par décider, en 1971, d'une délocalisation à Lyon. Le nouveau bâtiment, construit à l'entrée du campus universitaire de la Doua à Villeurbanne sur le territoire d'un ancien hippodrome, à proximité du parc de la Tête d'or⁹¹, est ouvert à la rentrée universitaire de 1974 et inauguré en mars 1975.

La consultation des archives du Comité de décentralisation pourrait utilement éclairer les historiens quant au choix de l'agglomération lyonnaise qui est effectué. Peut-être s'explique-t-il par le niveau élevé des bibliothèques lyonnaises, par la construction alors récente de la plus grande bibliothèque municipale de France à la Part-Dieu, ou par la longue tradition de la ville dans le domaine du livre imprimé, et la présence du Musée de l'imprimerie, voire par une conjonction de tous ces facteurs. Il est certain en revanche qu'aux yeux des dirigeants de l'École, il s'agit de l'option la moins mauvaise⁹². Henri-Jean Martin rapporte même que ce choix relève d'un véritable marchandage : la Direction des bibliothèques, d'abord très réticente, finit par céder, car l'agrandissement de la BN est mis sur la balance⁹³.

CONCLUSION PARTIELLE

Cette première étape de notre travail nous a permis d'étudier la naissance de l'ENSB et ses premières années d'existence à Paris. Le nouvel établissement représente une avancée considérable pour la profession, qui est enfin dotée d'un lieu pour former le personnel scientifique nécessaire à l'essor des universités, répondre au renouveau des bibliothèques en France et développer une culture de métier. Plus encore, la structure mise en place s'inscrit dans la durée : les concours d'entrée, les examens de sortie, la mixité entre élèves fonctionnaires et étudiants⁹⁴, l'enseignement prodigué par des professionnels avec son alternance de cours, de travaux pratiques et de conférences sont promis à un bel avenir.

Sur le plan pédagogique, l'adaptation aux besoins des lecteurs (et donc à leur évolution), l'instauration d'un stage long, et surtout l'allongement de la durée de la scolarité à deux ans sont au cœur des projets initiaux de Paule Salvan. Si

numérique de l'enssib, disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56543>> (consulté le 21 juin 2013).

⁹⁰ Créée en 1963, la DATAR poursuit notamment une mission de redistribution spatiale des secteurs industriels sur l'ensemble du territoire. Les mutations rapides de la France durant les Trente Glorieuses risquent en effet de déstabiliser le pays en accumulant les pôles de croissance dans les mêmes régions. Cette logique de rééquilibrage est peut-être à rechercher dans la décision concernant l'ENSB, la redistribution des pôles d'excellence intellectuelle ou scientifique accompagnant celle des industries innovantes. Sur le rôle de la DATAR, voir Pascal Gauchon, *Le modèle français depuis 1945*, Paris, Presses universitaires de France, 4^e éd. mise à jour, 2011 (collection Que sais-je ?), p. 56-59.

⁹¹ Ce territoire est alors peu construit, l'École est située en périphérie de la ville, presque à la campagne. Plusieurs contemporains insistent sur le cadre calme et sympathique du lieu. Par exemple, Maurice Caillet dans *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (7)*, [entretien filmé], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib, disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56581>> (consulté le 21 juin 2013) ; ou le couple de concierges de l'École, Roger et Solange Cathaux, dans *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (2)*, [entretien filmé], 15 décembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib, disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56445>> (consulté le 21 juin 2013).

⁹² Henri Comte, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (5)*, [entretien filmé], 15 décembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56542>>. Consulté le 21 juin 2013.

⁹³ Henri-Jean Martin, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (4)*, [entretien audio], 24 novembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56551>>. Consulté le 21 juin 2013.

⁹⁴ Les étudiants de l'actuel master Politique des bibliothèques et de la documentation (PBD), qui suivent les mêmes cours que les élèves conservateurs, sont les équivalents, *mutatis mutandis*, des élèves associés de l'ENSB.

1. Le temps des pionniers (1963-1973)

l'ensemble de son projet, extrêmement ambitieux et novateur, ne peut être mis en œuvre, il n'est pas perdu de vue pour autant ; il représente même une sorte d'horizon que tentent d'atteindre ses successeurs à la tête de l'ENSB. En particulier, la question de l'étalement de la formation sur deux années ne cesse de hanter les responsables de l'École et ce jusqu'à la création de l'enssib. Dès 1970, le groupe de travail chargé d'étudier la réforme de la formation professionnelle s'est montré insistant sur la nécessité de prolonger la durée de la scolarité :

Le groupe de travail a déploré à de nombreuses reprises, l'insuffisance de la scolarité de l'École nationale supérieure de bibliothécaires, qui ne comprend actuellement qu'une année d'études. Cette année ne permet pas de donner au personnel scientifique la formation professionnelle approfondie qui est indispensable à la gestion moderne de nos établissements dans tous les domaines : Bibliothèque nationale, bibliothèques d'études, bibliothèques universitaires, bibliothèques centrales de prêt et bibliothèques municipales classées⁹⁵.

⁹⁵ Rapport de synthèse du groupe de travail sur la formation professionnelle des personnels des bibliothèques ; supplément au *Bulletin du syndicat national des bibliothèques*, 1971. Cité par Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, Presses de l'École nationale supérieure de bibliothèques, 1977, p. 362-363.

2. LA TRANSITION IMMOBILE (1974-1985)

L'ENSB délocalisée à Villeurbanne hérite d'une organisation structurelle pensée et mise au point à Paris. La décennie 1974-1985 représente un paradoxe pour l'ENSB. Les maquettes des études évoluent peu dans leur ensemble. En un processus d'auto-reproduction, chaque génération de bibliothécaires transmet à la suivante ses propres techniques. Pourtant, en parallèle, l'univers de la documentation et des bibliothèques connaît une phase intense de bouillonnement intellectuel et de renouveau. Ainsi, sous l'impulsion de Jean Gattégno, directeur du Livre et de la lecture au ministère de la Culture, la lecture publique prend son essor. Les constructions de bibliothèques se multiplient, engendrant un besoin accru de cadres spécifiquement formés pour en prendre la tête. Par ailleurs, l'informatique et ses applications s'imposent de plus en plus dans la gestion des bibliothèques et dans le secteur documentaire, avec l'indexation ou la diffusion des données. L'ENSB a pleinement conscience de l'évolution qui se fait autour d'elle, mais connaît des difficultés pour remettre en question son fonctionnement.

UNE IMMOBILITÉ APPARENTE QUI MASQUE MAL LA CRISE IDENTITAIRE DE L'ÉCOLE

L'ENSB dans ses nouveaux locaux : une translation sans subsides

Si les nouveaux locaux de l'École, d'une architecture spacieuse et fonctionnelle, offrent d'excellentes conditions de travail aux élèves, la délocalisation à Lyon remet cependant en question, de manière indirecte et implicite, les fondements mêmes qui présidèrent à l'instauration du DSB, à savoir : l'appel à l'expérience de la Bibliothèque nationale, l'appui des grandes bibliothèques parisiennes, la proximité de la Direction des bibliothèques et la non insertion dans l'enseignement supérieur. Bref, la délocalisation est plutôt vécue en interne comme un déracinement, risquant de remettre en cause le fondement scientifique de la formation⁹⁶.

Cette révision des orientations ne se fera que lentement : elle heurte trop les habitudes d'un corps qui oppose volontiers le récit des expériences de terrain à la théorie et qui veut assurer lui-même la formation de ses pairs, de l'université française qui méconnaît encore les domaines scientifiques autour desquels peut se développer la formation supérieure des bibliothécaires (sciences de l'information, bibliologie, bibliographie matérielle, sociologie de la lecture) et de l'administration centrale qui souhaite garder une forte tutelle sur la formation⁹⁷.

Pis encore, la décision n'est pas suffisamment mûrie : mal préparée, la délocalisation se fait dans la précipitation et l'École perd la plupart de ses enseignants⁹⁸ et de ses lieux de stage.

⁹⁶ Entretien téléphonique avec Daniel Renoult, 30 octobre 2013.

⁹⁷ Daniel Renoult, « Les formations et les métiers », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2nde éd. 2009, p. 589.

⁹⁸ Henri-Jean Martin accepte de faire le déplacement, mais il avait dirigé la bibliothèque municipale de Lyon de 1962 à 1970 tout en allant à Paris pour donner des cours à l'École pratique des hautes études et à l'ENSB. Citons également Thérèse Kleindienst, secrétaire générale de la BN, qui continue d'assurer son cours sur les bibliothèques nationales dans le cadre de la bibliothéconomie spécialisée, et M. Thomas, conservateur en chef à la BN, qui partage

Noé Richter, directeur de l'École depuis 1971⁹⁹, prépare les différentes étapes du transfert vers Lyon. Désirant asseoir la position de l'établissement, il planifie une nouvelle organisation interne de l'École par grands départements spécialisés (bibliographie, bibliologie, administration et gestion, etc.). Dans cet ensemble très structuré, le directeur coordonne l'action d'un état-major restreint composé des chefs des départements, tous conservateurs en chef. Il se heurte au refus catégorique de l'administration. Sur le plan pédagogique, il informe la Direction des bibliothèques qu'il ne peut y avoir, fin 1973, de déménagement pour une rentrée effective en 1974, en raison de l'équipe enseignante à reconstituer. Soucieux d'inaugurer les nouveaux locaux avant son départ, le directeur des bibliothèques reste sourd aux arguments de Noé Richter, qui présente alors sa démission¹⁰⁰.

De fait, peu de professeurs acceptent de faire les longs trajets en train jusqu'à Lyon (le TGV n'existe pas encore), et le terrain d'apprentissage lyonnais n'offre ni la même densité ni la même diversité de bibliothèques que la région Île-de-France. L'implantation de l'ENSB est, dans un premier temps, fraîchement accueillie par la bibliothèque municipale de Lyon. Son directeur, Jean-Louis Rocher, sollicité par Michel Merland, le nouveau directeur de l'École, refuse que ses bibliothécaires aillent enseigner à l'ENSB. Cette attitude est néanmoins compréhensible car la bibliothèque de la Part-Dieu, tout juste construite, est en pleine phase d'aménagement et d'ouverture, ce qui mobilise fortement les équipes de Jean-Louis Rocher. Dans la pratique, les bibliothécaires municipaux lyonnais viennent dispenser leur expérience à l'École, mais en dehors de leurs horaires de travail. Peu à peu, les difficultés s'aplanissent et les bibliothèques municipales de Lyon finissent par accueillir les élèves pour des visites¹⁰¹. Michel Merland, désemparé, éprouve les plus grandes difficultés pour créer son équipe pédagogique, et la compétence de ses membres est parfois remise en cause par les élèves¹⁰². Il doit transposer complètement le programme de formation conçu par son prédécesseur¹⁰³ et recruter sur place des enseignants. Le dispositif parisien ne pouvant pas être repris en l'état, l'École peine à trouver ses marques. Alors que dans le projet de Noé Richter les conservateurs n'enseignent pas mais encadrent la formation, Michel Merland est contraint de s'adapter et les conservateurs nommés à l'École se retrouvent aux postes de professeurs. Les TP sont assurés par des bibliothécaires de la BM et de la BU de Lyon, en fonction de leurs spécialités respectives : histoire du livre, bibliographie, catalogographie, etc. Pourtant, dès sa nomination à la tête de l'École en 1974, Michel Merland désire s'affranchir d'une école perçue comme littéraire pour s'acheminer vers une école des sciences de l'information¹⁰⁴.

Sur le plan matériel, les bâtiments de l'École ne sont pas encore achevés à l'arrivée de la première promotion lyonnaise. Il s'en suit des situations cocasses, lorsque les cours se déroulent, plusieurs mois durant, à la BU de sciences, située à quelques centaines de mètres de l'École : dans la grande salle de lecture, coupée en

avec H.-J. Martin l'enseignement de la bibliologie historique.

⁹⁹ Voir en annexe 8 la liste des directeurs successifs de l'ENSB.

¹⁰⁰ Noé Richter, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (9)*, [entretien filmé], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56600>>. Consulté le 21 juin 2013.

¹⁰¹ Entretien téléphonique avec Daniel Renoult, 30 octobre 2013.

¹⁰² Entretien avec Bertrand Calenge, 23 octobre 2013.

¹⁰³ Dans le projet de Noé Richter, Jacques Breton, enseignant en bibliologie contemporaine, devait être le pilier du dispositif et assurer l'armature des cours. Sa nomination à la tête du centre de formation professionnelle de Paris annule cette possibilité, même s'il continue à professer sa spécialité à Villeurbanne. Voir Michel Merland, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (8)*, [entretien filmé], 15 décembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib, disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56583>> (consulté le 21 juin 2013).

¹⁰⁴ Michel Merland, *op. cit.*

deux pour l'occasion (les élèves de l'ENSB d'un côté, les usagers de la BU de l'autre), l'enseignant est contraint de chuchoter pour ne pas déranger les lecteurs¹⁰⁵.

Paradoxe supplémentaire : la bibliothèque d'application prévue pour l'ENSB est construite avant l'École elle-même, en région parisienne, à Massy, au moment où la décentralisation de l'École est décidée¹⁰⁶. Bien entendu, la bibliothèque de Massy n'a jamais joué son rôle de bibliothèque d'application, et les TP se déroulent à la BU ou à la BM de Lyon.

Les programmes : une stabilité proche de la sclérose

Il serait certes inexact de prétendre que l'activité pédagogique de l'ENSB est restée identique durant toute une décennie. Les programmes évoluent, se modifient chaque année comme dans tout centre de formation, mais pas de manière majeure. Michel Merland énonce les deux types d'obstacles qui expliquent cet état de fait¹⁰⁷. Premièrement, les étudiants de l'École ont une expérience professionnelle différente. Entre les sous-bibliothécaires, lauréats du concours interne, souvent titulaires du CAFB et dotés de plusieurs années d'expérience, et les jeunes gens issus du concours externe, tout frais émoulus de l'université, l'auditoire est très disparate. L'accueil des élèves associés pose d'ailleurs le même problème, puisque certains disposent déjà d'un solide savoir-faire professionnel. Il n'est toutefois pas envisageable de se contenter de cours de perfectionnement, et le choix se porte sur un enseignement classique de base, qui a le mérite de mettre tous les élèves au même niveau. Le second groupe de difficultés est à rechercher dans le fondement de l'École. Conçue comme une école nationale supérieure, l'ENSB ne peut se contenter d'être une simple école d'application, mais doit aussi refléter une réflexion sur les pratiques professionnelles. Or, dans ce domaine tout reste à faire ou presque. Il est particulièrement ardu de trouver des enseignants universitaires capables de prodiguer un cours sur les sciences de l'information, encore balbutiantes, et plus encore sur l'informatique documentaire. Ce point est essentiel car il s'agit de l'une des justifications de la création de la future ENSIB : dès le milieu des années 1970, l'École a pour ambition d'être plus qu'un lieu de transmission d'un savoir professionnel, et souhaite devenir un espace de réflexion scientifique et de débats sur le métier.

Par ailleurs, selon Michel Merland¹⁰⁸, la recherche documentaire a besoin d'une formation fondée sur une démarche rationnelle – celle définie par Louise-Noëlle Malclès – consistant à analyser la question du lecteur, puis à mettre en œuvre les moyens permettant de trouver la documentation recherchée. C'est pourquoi l'École a la réputation d'un établissement tourné vers le patrimoine, l'histoire et les techniques du livre : l'introduction de l'informatique (qui n'est pas encore documentaire) ne vient pas remettre en cause les disciplines traditionnelles.

Ne voir dans l'enseignement de l'ENSB qu'un apprentissage de recettes de bibliothécaires serait néanmoins exagéré. Les élèves quittent l'établissement avec la même maîtrise des instruments bibliothéconomiques que les personnels techniques des bibliothèques, mais les cours d'administration professés par Henri Comte aiguissent aussi leur réflexion sur des problèmes d'ordre juridique qui dépassent la stricte exégèse des textes normatifs¹⁰⁹. L'équipe pédagogique, petite à l'origine et exclusivement composée de professionnels, s'élargit en effet progressivement à des universitaires, comme Henri

¹⁰⁵ Entretien avec Bertrand Calenge, 23 octobre 2013.

¹⁰⁶ Les dirigeants de l'École pensaient encore pouvoir faire pression sur la DATAR et le ministère pour une implantation en région parisienne, ce qui explique, au final, le ridicule de la situation.

¹⁰⁷ Michel Merland, *op. cit.*

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Entretien avec Bertrand Calenge, 23 octobre 2013.

Comte ou Henri-Jean Martin. Ces derniers interviennent dans les domaines de leur spécialité (respectivement l'administration ou l'histoire du livre), les conservateurs assurant la stabilité de la réflexion sur l'enseignement.

Le programme de l'année 1975-1976¹¹⁰ est typique de la décennie 1975-1985. Il se répartit en trois modules (A, B et C) correspondants à des périodes d'enseignement de cinq, huit et dix semaines.

	Module A (nov.-déc.)	Module B (janvier-mars)	Module C (mars-mai)
Introduction	6 h		38 h
Bibliothéconomie générale	12 h	16 h	42 h
Bibliothéconomie spécialisée		60 h	
Catalographie	26 h	16 h	
Bibliologie historique	20 h	24 h	
Bibliologie contemporaine	10 h	10 h	
Bibliographie générale	16 h		
Bibliographie spécialisée		24 h	
Cours optionnels			40 h

À cet enseignement s'ajoutent des conférences hors programme données en cours d'année par des spécialistes extérieurs à l'École. Des options sont également proposées ; elles se déroulent chacune sur trois jours et un élève peut en suivre plusieurs, dont certaines de manière facultative. À titre d'exemple, voici les options proposées pour l'année 1975-1976¹¹¹ :

<i>Options</i>	<i>Enseignants</i>
L'acte de lire	M. Jean
Sociologie de la lecture et statistiques en bibliothèques publiques	M. Didelot
Méthodes d'enquête psycho-sociologique	M. Broyer
Instruments des acquisitions en lecture publique	M. Breton
Littérature enfantine	Mme Lamblin, Mlle Merlet
Connaissance du disque	M. Guillot
Livre ancien	Mme Dureau, M. Parguez, Mme Veyrin-Forrer
Documents rares et précieux	MM. Thomas, Toulet, Adhémar, Coron

¹¹⁰ D'après Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, Presses de l'École nationale supérieure de bibliothèques, 1977, p. 362.

¹¹¹ Archives ENSB, carton « Scolarité 1975/76 1977/78 1979 », chemise « Scolarité ENSB 1975-1976 Options ».

2. La transition immobile (1974-1985)

<i>Options</i>	<i>Enseignants</i>
Bibliothèques des pays africains	M. Fontvieille
Informatique documentaire	M. Louis-Gavet
Langages documentaires	Mme Blamoutier

Le stage se déroule toujours en septembre et octobre, mais l'absence de programme, de bilan et d'évaluation rend la motivation des élèves délicate, à tel point que certains doutent de sa réelle utilité¹¹². Bref, la nécessité d'instaurer un stage important en fin d'année s'impose, tant pour la mise en pratique des connaissances apprises lors de la période précédente, que pour l'orientation des élèves en toute connaissance de cause¹¹³.

Le contrôle des connaissances combine notation continue en cours d'année et épreuves terminales. Voici les épreuves prévues pour la promotion 1974-1975¹¹⁴.

	<i>Épreuves</i>	<i>Durées</i>	<i>Coefficients</i>
<i>Notation continue</i>	Bibliographie : notation continue au cours des séances de travaux pratiques.	–	3
	Catalographie : • catalogues auteurs : coef. 1,2 partagé entre la notation continue (0,9) et une séance de contrôle en fin d'année (0,3). • catalogue des publications en série : coef. 0,3 ; notation continue au cours des séances de travaux pratiques. • catalogues alphabétiques de matières et systématique : coef. 1,5 ; notation continue au cours des séances de travaux pratiques.	–	3
	Administration : exercices écrits proposés à l'occasion des cours et des travaux pratiques (coef. 0,5) et séance écrite de contrôle (coef. 0,5).	–	1
	Histoire du livre : oral de contrôle portant sur les travaux pratiques et les enseignements d'histoire du livre et de bibliologie.	–	1,5
	Spécialisation complémentaire : livre ancien, bibliologie contemporaine, initiation aux techniques audio-visuelles et documentation spécialisée (au choix).	–	1,5
<i>Épreuves terminales</i>	Note de synthèse : rédaction (coef. 4) et présentation orale (coef. 1).	–	4
	Composition écrite sur l'organisation des bibliothèques et de la documentation.	5 h	3
	Interrogation orale portant sur l'ensemble des disciplines enseignées en cours d'année scolaire.	Préparation : ½ h	3

¹¹² Entretien avec Bertrand Calenge, 23 octobre 2013.

¹¹³ Maurice Caillet, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (7)*, [entretien filmé], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56581>>. Consulté le 21 juin 2013.

¹¹⁴ Archives ENSB, carton « 1974 : installation ENSB (Enssib) Villeurbanne », chemise « 74-75 programmes et calendrier par enseignements », double feuillet « 11^e promotion 1974-1975 ».

En 1977-1978, la composition écrite portant sur l'organisation des bibliothèques et de la documentation est la suivante¹¹⁵ : « Bien souvent les usagers des bibliothèques connaissent et utilisent mal ou insuffisamment les ressources et services qu'elles leur offrent. À quoi tient, selon vous, cette situation ; comment peut-elle être perçue ? À quelles méthodes et à quels moyens recourir pour l'améliorer ? »

La note de synthèse est un court mémoire (vingt à trente pages sans compter les pièces annexes) sur un sujet relatif à l'une des disciplines enseignées à l'École¹¹⁶. Les disciplines potentielles évoluent beaucoup : livre ancien, informatique, bibliographie spécialisée, anglais, etc. La note de synthèse est le résultat d'une recherche et d'une réflexion personnelles menées à partir du mois de janvier et fait l'objet d'une soutenance en juin. Parfois, soit à cause de l'ampleur du sujet, soit pour des études comparatives, les étudiants forment des groupes de deux à quatre personnes¹¹⁷.

Les enseignements tendent à s'enfermer dans un carcan procédural et routinier. Il y a bien le début d'une prise de conscience que le métier est en train de changer profondément, mais elle se heurte à une incapacité d'anticipation. Les savoirs anciens sont perçus comme périmés mais continuent d'être enseignés faute de mieux, les orientations nouvelles ne se dégagent pas encore suffisamment pour qu'un programme pédagogique puisse être bâti avec. Nous sommes dans une période d'inventaire de questionnements, sans que toutes les conséquences puissent immédiatement en être déduites¹¹⁸.

Les problèmes liés au recrutement

Le paradoxe de l'évolution du nombre d'admis aux concours

Les deux premières décennies de l'après-guerre se caractérisent par une croissance régulière, mais éphémère, des recrutements pour les niveaux supérieurs des bibliothèques. Le transfert de l'École à Villeurbanne coïncide avec le début de la crise, synonyme de réduction du nombre de postes offerts et d'augmentation spectaculaire du nombre de candidats (plus de mille deux cents présents aux concours de 1977). Le principal problème tient à ce qu'en matière de recrutement, les effectifs des promotions ne sont pas commandés par la variation des besoins – pourtant énormes – mais par des raisons de conjoncture budgétaire. Les motivations des candidats sont plutôt liées à des facteurs extérieurs à l'ENSB : aux conditions matérielles offertes par le statut d'élève titulaire s'ajoutent la difficulté de trouver du travail pour les jeunes diplômés, l'amour du livre, et le rejet d'une

¹¹⁵ « Diplôme supérieur de bibliothécaire 1977-1978. Examen de fin d'année », *BBF*, 1978, t. 23, n° 9-10, p. 542-543. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-09-0542-009>>. Consulté le 23 août 2013.

¹¹⁶ Elle est introduite par l'arrêté du 25 octobre 1972 portant organisation et programme du diplôme supérieur de bibliothécaire, disponible en ligne à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19721104&numTexte=&pageDebut=11504&pageFin=>> (consulté le 26 août 2013).

¹¹⁷ Michel Merland, « Les travaux de recherche à l'École nationale supérieure de bibliothécaires », *BBF*, 1977, t. 22, n° 4, p. 223-230. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-04-0223-003>>. Consulté le 26 août 2013.

¹¹⁸ Henri Comte, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (5)*, [entretien filmé], 15 décembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56542>>. Consulté le 21 juin 2013.

carrière dans l'enseignement¹¹⁹. Tous ces facteurs expliquent l'augmentation quantitative et qualitative des candidats.

Les nouvelles modalités des concours

Des modifications sont apportées en 1974¹²⁰ à la liste des épreuves soumises aux candidats des deux concours d'entrée de l'ENSB :

- à l'écrit : un résumé avec nombre maximal de mots est substitué à l'analyse ; un questionnaire destiné à vérifier la culture et les aptitudes du candidat est introduit ;
- à l'oral : l'exposé devant le jury doit désormais porter sur une question de culture générale et doit être suivi d'un entretien « permettant notamment de connaître les aptitudes et les motivations », sans toutefois préciser les critères à retenir.

Ainsi, les épreuves écrites consistent désormais en :

- un résumé de texte suivi de questions (aux 1^{er} et 2^e concours). Les candidats choisissent entre un article de sciences humaines, sciences juridiques et économiques, sciences exactes, sciences appliquées. Dans sa notation, le jury prend en compte la compréhension du texte, l'exactitude et la concision du résumé, ainsi que la précision et la correction de la rédaction.
- un questionnaire (1^{er} et 2^e concours). En principe, les réponses à ce questionnaire ne demandent pas de préparation particulière. Elles font appel « aux connaissances que tout homme doit avoir sur le monde dans lequel il vit et sur les grands problèmes auxquels il se trouve confronté »¹²¹. De plus, la finalité professionnelle de l'exercice est soulignée, puisqu'il doit témoigner de la capacité du candidat à « établir le plan d'une note ou d'un article, à rédiger un bref exposé, à préparer des notes pour prendre une interview ou pour y répondre, à donner une opinion sur le rôle des bibliothèques et celui des bibliothécaires, etc.¹²² »
- une composition relative à l'organisation des bibliothèques (2^e concours).

À l'oral, l'entretien avec le jury côtoie des épreuves de langues.

Les épreuves de la session 1976¹²³ permettent de se faire une idée précise de ces nouveautés.

1^{er} concours

Épreuve de résumé de texte suivi de questions (durée : 3 h, coefficient 2)

Au choix :

- Sciences humaines : Thimonnier (René), « La notion d'orthographe », *Le système orthographique du français*, Paris, 1976, p. 93-99. Questions : 1° Que faut-il entendre par « libéralisme orthographique » ? (ligne 152) – 2° D'après l'auteur, quel est le poids de l'histoire dans la formation de l'orthographe du français ? –

¹¹⁹ Maurice Garden, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (10)*, [entretien filmé], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56601>>. Consulté le 21 juin 2013.

¹²⁰ Arrêté du 26 novembre 1974 portant programme et durée des épreuves des concours d'admission et de scolarité à l'École nationale supérieure de bibliothécaires. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19741208&pageDebut=12256&pageFin=&pageCourante=12256>. Consulté le 23 août 2013.

¹²¹ « Concours d'entrée à l'École nationale supérieure de bibliothécaires : note sur le questionnaire figurant aux épreuves d'admissibilité », *BBF*, 1975, t. 20, n° 3, p. 133. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1975-03-0133-013>>. Consulté le 23 août 2013.

¹²² *Ibid.*

¹²³ Archives ENSB, carton « 1975/1976 : Concours ENSB (Enssib) », chemise « ENSB : concours d'entrée 1976 ».

- 3° Une réforme autoritaire de l'orthographe vous paraît-elle possible ou souhaitable ? (quelques lignes).
- Sciences juridiques : Léauté (Jacques), « Droit pénal et démocratie », *Aspects nouveaux de la pensée juridique. Recueil d'études en hommage à Marc Ancel*, t. II. *Études de science pénale et de politique criminelle*, Paris, 1975. Questions : 1° « Pas de crime, pas de peine sans loi », décrivez brièvement le domaine du droit pénal. – 2° Comment sont faites les lois : initiative, discussion, vote, promulgation ? – 3° Le législateur doit-il toujours tenir compte de l'opinion publique pour l'élaboration des lois pénales ?
 - Sciences exactes : Cheymol (G.), « Le métabolisme des principaux glucosides cardiotoniques chez l'homme », *Progrès médical*, juin 1975, 103, p. 177-180. Questions : 1° Définition du métabolisme. – 2° Comment s'explique l'accumulation d'un médicament dans l'organisme ? – 3° Citez quelques facteurs qui peuvent modifier l'action d'un médicament *in vivo*.
 - Sciences appliquées : Carpentier (J.), « Les satellites de navigation », *Revue générale des sciences pures et appliquées*, 1964, t. 71, p. 138-142. Questions : 1° Définition des satellites de navigation. – 2° Différence entre navigation astronomique et navigation à l'aide de satellites. – 3° Qu'entend-on par éphémérides ?

Épreuve de questionnaire (durée : 2 h, coefficient 2)

1° Un bibliothécaire de bibliothèque municipale vous demande de l'aider à préparer, à l'occasion du Bicentenaire, une exposition sur les artisans de l'Indépendance américaine. Dites quels sont les personnages que vous souhaiteriez évoquer et pour quelles raisons. – 2° Quelles sont les bibliothèques que vous avez fréquentées depuis votre enfance et quels souvenirs en avez-vous gardés ? – 3° Vous vous rendez de votre lieu de résidence à l'un des trois lieux suivants, à votre choix : Ankara, Agadir, Cap Nord. Indiquez votre itinéraire et dites ce que vous vous proposez d'observer sur telle ou telle partie de ce parcours. – 4° Un nombre croissant de chercheurs s'intéressent à l'histoire des sciences ; dites si cet intérêt vous paraît justifié en prenant pour exemple une science de votre choix.

2° concours

Épreuve de résumé de texte suivi de questions (durée : 4 h, coefficient 1)

Au choix :

- Sciences humaines : Imbs (Paul), « Les exigences de la lexicographie moderne », *Journal des savants*, 1965, p. 471-476. Questions : 1° Précisez ce que l'auteur entend par « acceptions des mots polysémiques » ligne 48 – 2° Quelle importance accorder aux dictionnaires dans les bibliothèques ? – 3° Commentez cette assertion de l'auteur : « les langues, même maternelles, ne s'héritent pas, mais s'apprennent ».
- Sciences juridiques : Bentar (S.), Émergui (M.) et Liatchess (D.), « L'image de la femme dans *Spirou* », *Publications de l'Institut d'études politiques de Toulouse*, 8, 1975. Questions : 1° Qu'est-ce que la manichéisme ? – 2° Y-a-t-il encore des métiers interdits aux femmes par les règlements, dans la pratique ? – 3° La lecture de *Spirou* peut faire penser que « la femme au foyer » appartient le plus souvent au milieu bourgeois. Cette affirmation vous semble-t-elle encore exacte ?

- Sciences exactes : Brisou (J.), « À propos du pouvoir antibiotique des mers », *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, juin-juillet 1975, 159, p. 487-491. Questions : 1° Qu'est-ce que l'antibiose ? – 2° Rôle des prédateurs microphages dans les maladies transmissibles ? – 3° Qu'entend-on par animaux benthiques ?
- Sciences appliquées : Michelet (Henri), « La machine typographique d'Isaac de Rivaz », *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, 1965, t. 18, p. 241-247. Questions : 1° Connaissez-vous quelques types de lettres d'imprimerie couramment utilisés ? – 2° Définition de la composition mécanique. – 3° Qu'est-ce qu'une matrice ?

Épreuve de composition sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques (durée : 4 h, coefficient 2)

Les bibliothèques et les mutations sociales et culturelles de notre temps. Comment doivent-elles et peuvent-elles s'adapter à ces mutations ? Le problème est-il identique pour les différents types de bibliothèque ?

Critiques et désirs de réforme

Malgré les modifications apportées aux concours, les critiques subsistent, à commencer par celles du directeur de l'École. S'il admet le rôle de filtre joué par le concours, Michel Merland déplore son coût par rapport à son efficacité (hautement sélectif, le concours recrute moins de 2 % des candidats inscrits), son caractère aléatoire et l'absence de critères pour apprécier les aptitudes et motivations des candidats. C'est pourquoi, il préconise l'établissement d'un programme fondé sur celui du CAFB, qui aurait le quadruple avantage de limiter le nombre de candidats (seuls ceux ayant fait l'effort d'étudier les matières au programme devraient s'y présenter), de diminuer le caractère aléatoire de certaines épreuves comme le questionnaire, d'alléger les charges matérielles et financières d'organisation du concours, et de préparer la scolarité à l'ENSB (une partie du programme étant considérée comme déjà acquise)¹²⁴.

De même, le recrutement des élèves associés n'a jamais fait l'objet d'une politique clairement définie. Considéré à l'origine comme secondaire (cinq élèves associés en 1965-1966), ce recrutement est devenu peu à peu un appoint non négligeable, au point d'égaliser, voire de dépasser le nombre des titulaires (vingt-cinq associés pour vingt-six titulaires en 1978, trente-quatre associés et dix-huit titulaires en 1980, vingt-quatre associés pour vingt-deux titulaires en 1982). L'École reçoit les dossiers de candidature, les instruit et la décision finale relève d'une commission consultative se réunissant au mois de juin. Il conviendrait alors de mieux faire connaître la formation vis-à-vis des collectivités territoriales et du secteur privé. Concernant les étudiants africains qui, devant déjà fournir de gros efforts d'adaptation culturelle, n'arrivent pas à suivre le rythme accéléré de l'enseignement et terminent leur scolarité sur un échec, Michel Merland souhaite un renforcement des liens avec les écoles locales et les responsables étrangers¹²⁵.

¹²⁴ Archives ENSB, carton « 1985/86/87 : Concours d'entrée (documents généraux sur le concours, propositions de réformes, statistiques) », chemise « Concours d'entrée à l'ENSB 1985 + statistiques et propositions (sans suites...) de réforme du concours. Épreuves du questionnaire », « Projet de programme pour le concours d'entrée à l'ENSB » (9 mai 1980) et note « Concours d'entrée à l'ENSB » (juillet 1984).

¹²⁵ Archives ENSB, carton « 1985/86/87 : Concours d'entrée (documents généraux sur le concours, propositions de réformes, statistiques) », chemise « Concours d'entrée à l'ENSB 1985 + statistiques et propositions (sans suites...) de réforme du concours. Épreuves du questionnaire », « Note sur le recrutement des élèves de l'ENSB » destinée au DBMIST (21 décembre 1982).

L'ENSB entre avenir incertain et menaces de disparition

En 1975 paraît le rapport du conseiller d'État Jean Narbonne sur la création d'une école du patrimoine¹²⁶. Ses conclusions sont la référence implicite de toutes les études ultérieures sur l'opportunité et la faisabilité d'une école de ce type. Concernant les bibliothécaires, il propose de former la totalité des conservateurs des bibliothèques – chartistes inclus donc – dans une nouvelle école baptisée École nationale supérieure des chartes et du patrimoine, placée sous la tutelle du secrétariat d'État à la Culture et installée à Paris. L'ENSB serait reconvertie au profit des cadres techniques. La nouvelle formation, conçue sous le double modèle de l'Institut d'études politiques et de l'ENA, se répartirait en deux cycles d'études. Le premier cycle s'adresserait à des élèves admis sur épreuves directement après le baccalauréat. Après une année commune d'orientation, les élèves se répartiraient entre deux sections, « l'écrit » et « l'objet », et prépareraient, en deux ans, l'une des deux options correspondantes au concours d'entrée dans le deuxième cycle, lequel serait ouvert aux étudiants venus de l'extérieur. Le deuxième cycle, d'application pour l'essentiel, durerait deux ans et demi et comprendrait la rédaction de la thèse et des stages. Même si les bouleversements proposés ne rencontrent évidemment pas le succès escompté auprès des corps concernés, ils en disent long sur le profond climat d'incertitude dans lequel se situe l'École dans la seconde moitié des années 1970.

De telles inquiétudes transparaissent encore en 1980 dans une lettre de Michel Merland adressée au directeur des bibliothèques¹²⁷. Il s'y oppose à tout regroupement des filières professionnelles patrimoniales (archives, bibliothèques, voire musées et monuments historiques) au sein d'une même structure non « conçue pour améliorer la pédagogie et la recherche professionnelle », mais envisagée « pour résoudre des problèmes d'effectifs restreints d'élèves fonctionnaires dans chacune des filières qui garderaient leur individualisation dans leur enseignement professionnel spécifique, seconde partie d'un cursus dont la première serait un tronc commun aux contours flous. » Et de rappeler que l'allongement de la durée de la scolarité envisagé par la création hypothétique d'une école du patrimoine aurait pu se réaliser à l'ENSB mais qu'il a toujours été refusé.

Une nécessaire remise en question

Avec une décentralisation risquée, un enseignement qui s'auto-reproduit, un recrutement en berne, et une existence remise en cause, l'ENSB connaît une crise en 1983. Après la vague des créations d'emplois correspondant aux années 1965-1975, le nombre de postes mis au concours ne cesse de baisser, jusqu'à atteindre huit ou neuf par promotion en 1984 et 1985, ce qui compromet sérieusement la survie de l'École.

Devenue une sorte de conservatoire des bibliothèques, l'ENSB, où enseignent majoritairement d'anciens élèves, diffuse surtout les techniques profession-

¹²⁶ Daniel Renoult, « Les formations à la recherche de leurs réformes », dans Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2nd éd. 2009, p. 848-850.

¹²⁷ Archives ENSB, carton « 1985/86/87 : Concours d'entrée (documents généraux sur le concours, propositions de réformes, statistiques) », chemise « Concours d'entrée à l'ENSB 1985 + statistiques et propositions (sans suites...) de réforme du concours. Épreuves du questionnaire », « Lettre de Michel Merland, conservateur en chef chargé de la direction de l'ENSB à M. Trincal, directeur chargé du service des bibliothèques » (4 juin 1980).

nelles (bibliographie, catalogage, bibliothéconomie) et tend à se refermer sur elle-même, tendance accentuée par son isolement relatif à Villeurbanne¹²⁸.

Il n'est donc plus seulement question d'allonger la durée de la scolarité mais de repenser entièrement la vocation de l'ENSB et d'en élargir le recrutement. En un mot, l'établissement doit sortir de son splendide isolement et intégrer, dans sa formation, les devenir possibles des bibliothèques tels qu'ils sont analysés, entre autres, par les rapports Pingaud-Barreau¹²⁹, Desgraves¹³⁰ ou Yvert¹³¹.

LES ÉVOLUTIONS DE FOND ET LEURS RÉPERCUSSIONS SUR L'ÉCOLE

L'émergence des sciences de l'information

Les sciences de l'information se constituent en tant que discipline universitaire en 1975 avec la création de la section 71 (sciences de l'information et de la communication) du Conseil national des universités. Elles connaissent un développement accéléré dans les années 1980. Les enseignements universitaires portant sur les bibliothèques leur sont rattachés et se diffuse dès lors l'idée que la mode(rnité) appartient plutôt aux sciences de l'information qu'aux bibliothèques.

Les bibliothèques françaises commencent à informatiser leur gestion entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. Sous l'impulsion de politiques ministérielles fortement incitatives, l'innovation technologique se répand rapidement dans les bibliothèques dépendant de l'État (bibliothèques universitaires et bibliothèques centrales de prêt). Les habitudes de travail en sont bouleversées. En s'informatisant, les bibliothèques adhèrent à des réseaux de coopération, tels Sibil pour les bibliothèques universitaires et Libra pour les bibliothèques centrales de prêt. La maîtrise de l'informatique est devenue essentielle pour les bibliothécaires. Denis Varloot, à la tête de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST) du ministère de l'Éducation nationale¹³², ne modère pas son enthousiasme : en 1983, il conclut une conférence donnée au congrès de Munich de l'Ifla par ces termes : « les bibliothécaires, de "gardiens du temple" se transforment progressivement en spécialistes de l'information¹³³. » La compréhension du fonctionnement des systèmes

¹²⁸ Daniel Renoult, *op. cit.*, p. 853.

¹²⁹ Le rapport de la commission Pingaud-Barreau, intitulé « Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture », est un double rapport : des préconisations rapides sont d'abord remises en octobre 1981, puis complétées par un second rapport remis en janvier 1982, après la loi sur le prix unique du livre. Son originalité est de porter sur tous les domaines du livre et de la lecture pour lesquels il détaille cinquante-cinq propositions.

¹³⁰ Ce rapport, remis en 1982 au Directeur du livre et de la lecture par la commission présidée par l'inspecteur général Louis Desgraves, porte sur le patrimoine des bibliothèques. Les compétences requises pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale dans les bibliothèques conduisent la commission à se saisir du problème de la formation des professionnels, du conservateur au magasinier en passant par le restaurateur. C'est ainsi qu'elle préconise de porter à deux ans la scolarité de l'ENSB. Voir Jean-Luc Gautier-Gentès, « Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture », *BBF*, 2009, t. 54, n° 3, p. 27. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>>. Consulté le 21 août 2013.

¹³¹ En 1984, un rapport sur le thème « décentralisation et bibliothèques publiques (bibliothèques des collectivités territoriales) » est demandé par le directeur du Livre et de la lecture l'inspecteur général des bibliothèques Louis Yvert.

¹³² Depuis 1945, la Direction des bibliothèques, qui dépend du ministère de l'Éducation nationale, joue un rôle symbolique dans la visibilité des établissements et un rôle actif dans le développement des bibliothèques universitaires et dans la professionnalisation des bibliothécaires, ainsi que nous avons pu le voir lors des premières années de l'ENSB. En 1975, est créée la Direction du livre au sein du ministère de la Culture. Celle-ci est issue du regroupement de secteurs administratifs provenant de quatre ministères : l'aide à l'exportation (Affaires étrangères), le droit d'auteur (Culture), l'édition (Industrie) et les bibliothèques publiques (Éducation nationale). L'objectif est de regrouper toute la chaîne du livre, de la création à la diffusion. Le transfert demeure cependant incomplet puisqu'il ne touche pas les bibliothèques scolaires et universitaires, qui demeurent sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. L'éclatement de l'ancienne Direction des bibliothèques est vécue comme un « démantèlement » fatal à la lecture publique par une profession fortement structurée.

¹³³ Cette communication est reprise dans le *BBF*. Voir Denis Varloot, « Du puits au robinet », *BBF*, 1983, t. 28, n° 6, p. 581-589. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-06-0581-002>>. Consulté le 27 août 2013.

informatiques et des réseaux de communication est dès lors considérée comme nécessaire pour diriger les bibliothèques et en maîtriser l'évolution. Les enseignements dans le domaine de l'informatique en sortent notablement renforcés.

L'évolution des bibliothèques et du métier de bibliothécaire

Dès 1975, les institutions de formation connaissent une série de crises qui engendre études, rapports officiels et projets de réforme. La priorité de la DBMIST reste la modernisation des BU, par l'introduction des nouvelles technologies, le développement et l'amélioration des formations (dont celle de l'ENSB), et l'évolution du cadre réglementaire.

C'est ainsi que l'évolution du métier de bibliothécaire est pressentie dans les années 1980, même si l'idée d'un changement en profondeur suscite de nombreuses craintes. Nommé à la DBMIST en 1981, en partie en raison de son expérience dans la gestion des statuts des personnels aux Télécoms, Denis Varloot hérite d'une situation peu favorable. Les bibliothèques sont délaissées et leurs personnels, peu nombreux, sont sous-estimés et mal payés. La tension budgétaire interdit une forte augmentation des créations de postes, aussi trouve-t-il une astuce pour fédérer les bibliothécaires autour de lui et susciter leur enthousiasme : les nouvelles technologies de l'information¹³⁴. Pleinement conscient que l'informatique va transformer le métier, il est convaincu que les bibliothécaires du futur ne seront plus des gardiens du « coffre de livres » mais des fontainiers chargés de veiller à ce qu'une information fraîche et pertinente circule vers ceux qui en ont besoin quand ils en ont besoin¹³⁵.

Par ailleurs, il est impossible de faire évoluer des statuts ou une profession sans modifier en amont la formation et le recrutement. Le rapport Caillet (1978-1979)¹³⁶ pointe certains mécontentements (dont l'insatisfaction de la profession quant à son statut), et demande une seconde année de formation ainsi qu'un lien avec la recherche. Le terrain est donc favorable à une réponse que toute la profession souhaite et attend.

Le projet ensib (1984-1985)

Une première commission interministérielle, présidée par l'inspecteur général Jean-Pierre Seguin, se réunit de septembre 1983 à juillet 1984, à la demande de Denis Varloot et de Jean Gattégno, directeur du Livre et de la lecture. Ses conclusions proposent de décroïsonner les formations en instituant un « enseignement professionnel de base » commun aux différents niveaux, et de porter la scolarité de l'ENSB à deux ans, la première année étant en partie consacrée à cet enseignement de base¹³⁷.

¹³⁴ Denis Varloot, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'ensib (6)*, [entretien filmé], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'ensib. En ligne : <<http://www.ensib.fr/bibliotheque-numerique/document-56580>>. Consulté le 21 juin 2013.

¹³⁵ Denis Varloot, « Du puits au robinet », *BBF*, 1983, t. 28, n° 6, p. 581-589. En ligne : <<http://bbf.ensib.fr/consulter/bbf-1983-06-0581-002>>. Consulté le 27 août 2013.

¹³⁶ Rapport sur les objectifs et les moyens du plan de sauvetage des collections de la Bibliothèque nationale. Il met en exergue le retard des bibliothèques dans la prise en compte de la dimension patrimoniale de leurs fonds et alerte sur la gravité du danger dans lequel se trouvent les collections. Il préconise notamment de mener en simultané reproduction et restauration dans le cadre d'une politique de substitution à la communication des documents.

¹³⁷ Daniel Renoult, *op. cit.*, p. 851.

Denis Varloot, quant à lui, s'inscrit d'emblée dans la perspective de la création d'une nouvelle école, ouverte aux sciences de l'information. Son projet¹³⁸ a pour objectif d'améliorer la place de la France dans la compétition internationale dans le domaine de l'information scientifique et technique, de créer une filière d'ingénieurs en sciences de l'information, et de décloisonner la profession de bibliothécaire en l'intégrant dans l'université. Les orientations novatrices de cette réforme de l'ENSB sont soumises en 1985 à Jean-Jacques Payan, directeur général de l'Enseignement supérieur. La nouvelle école, dénommée École nationale supérieure en sciences de l'information et *bibliothéconomie* (enssib), serait un établissement public rattaché à l'université Lyon 1, avec pour mission de former les cadres du secteur privé, de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale, fournissant ainsi « une réponse adaptée aux offres d'emploi en croissance très rapide de l'industrie de l'information ». Une commission, présidée par Richard Bouché, professeur à l'université Lyon 1, prépare un projet de programme remis en décembre 1985¹³⁹. La durée de la formation y est fixée à deux ans. La première année se consacrerait à un enseignement professionnel de base¹⁴⁰ et à un stage long de sept mois, tandis que quatre mois de cours d'approfondissement et des options¹⁴¹ composeraient la seconde année. L'idée générale serait que cette enssib ressemble à une école d'ingénieurs, non parce qu'on y formerait des ingénieurs mais parce que certaines vertus des écoles d'ingénieurs, comme le stage long, devraient être introduites dans la formation des conservateurs¹⁴². Trois diplômes pourraient sanctionner la fin des études : le diplôme spécifique de l'École, un DEA ou un DESS. Le concours d'entrée serait distinct du concours de recrutement dans la fonction publique, qui n'interviendrait qu'à la fin de la première année d'études. Pour mettre en œuvre cette école, qui ouvrirait ses portes à la rentrée 1987, il est prévu de faire appel à Richard K. Gardner, alors directeur de l'École de bibliothéconomie et sciences de l'information de l'université de Montréal (EBSI).

Le projet est soumis à une large concertation et suscite de multiples questionnements sur la pertinence de transformer les bibliothécaires en ingénieurs de l'information, sur l'ouverture de l'École aux non fonctionnaires, sur le rattachement de l'École à une seule université, sur la part du lion octroyée à la documentation et la portion congrue consentie au patrimoine. La Direction du livre et de la lecture, associée au projet, obtient une meilleure prise en compte de la dimension culturelle des bibliothèques. Le décret instituant cette nouvelle école n'est pourtant pas publié : le changement de gouvernement de 1986, et le projet de révision de la loi sur l'enseignement supérieur l'année suivante contraignent la DBMIST à l'ajourner.

Cependant, Denis Varloot prend rapidement conscience de la nécessité d'intégrer dans la formation des conservateurs des éléments d'informatique, et de manière plus générale, l'utilisation des technologies nouvelles. Il met donc en place des groupes de travail chargés d'insuffler dans les formations supérieures des éléments correspondant à ces nouvelles technologies, sans passer pour autant par la transformation de l'École. Il crée les Urfist, qui ont vocation à former les enseignants et les étudiants aux technologies de l'information (dont l'utilisation des bases de données). Par effet ricochet, cette formation est introduite dans le cursus des bibliothécaires. Parallèlement, Denis

¹³⁸ *Id.*, *op. cit.*, p. 853-854.

¹³⁹ Archives ENSB, carton « 1985-86 : direction des études, cours, comité des études, BU, stages, congrès », chemise « Comité des études 1986 », « École nationale supérieure en sciences de l'information et *bibliothéconomie* [nous soulignons] enssib : projet de programme d'enseignement ».

¹⁴⁰ Le tronc commun est structuré en cinq chapitres : gestion de l'information, l'information et son support, management et administration, disciplines fondamentales appliquées aux sciences de l'information, anglais.

¹⁴¹ Voici les cinq options proposées : patrimoine, médias, conception et gestion des systèmes et réseaux d'information, marketing de l'information, filière recherche (DEA en science de l'information et de la communication).

¹⁴² Denis Varloot, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (6)*, [entretien filmé], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56580>>. Consulté le 21 juin 2013.

Varloot réalise que l'ENSB a besoin d'être plus proche de l'enseignement supérieur et de compléter ses formations professionnelles par d'autres types d'apport.

Le projet enssib commence à se dessiner. Il connaît de multiples phases de modification dans les sept années qui s'écoulent entre le moment où il est imaginé et celui de sa réalisation¹⁴³.

CONCLUSION PARTIELLE

À peine une décennie après sa naissance, l'ENSB prend conscience que sa survie dépend de sa capacité à se renouveler et à intégrer dans son enseignement les implications documentaires de l'outil informatique. Les tutelles ministérielles, favorables à l'innovation technologique, œuvrent pleinement dans ce sens et souhaitent ouvrir l'ENSB sur de multiples plans : mieux intégrer les apports universitaires dans les programmes pédagogiques en recrutant davantage d'enseignants-chercheurs, initier les élèves à la recherche, élargir la base de recrutement des élèves pour former les cadres du secteur privé, et fonder un lieu de réflexion scientifique pour la profession.

Créer des ingénieurs de l'information apparaît dès lors comme la manière la plus adaptée pour se distinguer des autres métiers du patrimoine et donc pour assurer l'existence d'une école indépendante. L'arrivée d'une nouvelle génération, plus jeune, technophile et dynamique, à des postes clés – comme la nomination de Jacques Kériguy à la direction de l'École une dizaine d'années seulement après qu'il y a été élève – est une condition pour permettre cette réalisation.

¹⁴³ Daniel Renoult, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (3)*, [entretien filmé], 2 décembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56541>>. Consulté le 21 juin 2013.

3. L'ENSSIB AVANT L'ENSSIB (1986-1992)

L'équipe réunie autour de Denis Varloot (DBMIST), travaillant avec Jean Gattégno (DLL), mène un certain nombre d'actions qui aboutissent, lentement, à la création de l'enssib. Ce projet traduit la volonté collective d'apporter des services nouveaux aux usagers, de profiter des avancées technologiques, et de rompre avec l'existant. Sept années d'effort sont nécessaires pour atteindre cet objectif, qui repose sur certaines valeurs : un renouveau du service public dans le cadre notamment de la décentralisation naissante, le développement inéluctable des outils informatiques, et l'ouverture vers les établissements d'enseignement supérieur. C'est tout un système, fondé sur l'information, qui se met progressivement en place.

UNE PROFONDE VOLONTÉ DE CHANGEMENT

Des critiques récurrentes à l'égard de l'enseignement de l'ENSB

L'importance de l'enseignement professionnel dispensé à l'ENSB est reconnue, notamment par rapport à celui de l'École des chartes, mais, à cause d'une scolarité trop brève, il manque d'approfondissement dans certaines disciplines de base ou spécialisées, et souffre de l'absence d'une véritable initiation à la recherche pourtant jugée fort souhaitable.

De même, les conditions d'enseignement ne sont pas satisfaisantes. Les membres du personnel scientifique affectés à l'École ne sont pas des enseignants à plein temps : ils partagent leur service entre les cours aux élèves et de multiples tâches administratives correspondant notamment au rôle de l'ENSB en matière de préparation au CAFB. Un tel cumul retentit inévitablement sur leurs fonctions pédagogiques.

Pire encore, l'ENSB perd sa première raison d'être (former des élèves fonctionnaires) eu égard au faible nombre de postes offerts aux concours. Quant aux candidats élèves associés, ils se désistent pour préparer un diplôme considéré comme plus valorisant (DESS, INTD) et même, et le paradoxe est complet, le CAFB. Le rapport d'activités de l'année 1985-1986¹⁴⁴ n'hésite pas à souligner la « détresse de l'École » : dix admis au concours externe, cinq au concours interne, six élèves fonctionnaires de la ville de Paris, huit élèves associés français alors que quinze avaient été sélectionnés, quinze élèves associés étrangers. Les dirigeants de l'ENSB s'interrogent sur cette crise du recrutement : s'agit-il d'un manque de confiance en l'École et en sa compétitivité, de l'ignorance de sa mission ? Et de conclure : « L'ENSB a besoin de compléter sa mission – former des fonctionnaires – et de le faire savoir. Elle doit davantage s'adapter au marché de l'emploi et, pour ce faire, apprendre à le connaître. Une vigoureuse action publicitaire sera nécessaire dès que la date d'ouverture de l'enssib sera connue. »

Un contexte favorable

Un changement de contexte intervient à partir de 1988, caractérisé par une conjonction de facteurs multiples : une période de croissance du budget de l'enseignement supérieur, la reprise des créations d'emplois, le lancement de la Bibliothèque de France par le président de la République, une volonté politique plus affirmée pour développer les universités et rénover les bibliothèques universitaires.

¹⁴⁴ Archives ENSB, carton « 1986 : scolarité [2] », « Bilan d'activités pour l'année universitaire 1985-1986 ».

La commission Miquel de 1989 plaide pour une rénovation de la formation des conservateurs et une augmentation des postes alloués aux bibliothèques : « le nombre des personnels de bibliothèque par rapport au nombre des étudiants est en diminution constante depuis 20 ans ». Non seulement, « le recrutement des bibliothécaires n'a absolument pas suivi l'accroissement du nombre des étudiants », mais « ce secteur a été plus durement touché par les suppressions d'emplois »¹⁴⁵. Le rapport Miquel est publié à un moment propice, lors de la création annoncée de la Très grande bibliothèque. Le gouvernement est prêt à faire un effort considérable envers les universités où beaucoup de retard avait été pris.

De son côté, le ministère de la Culture décide de fusionner l'ensemble de ses corps de conservation et de créer une École du patrimoine sur le modèle de l'École nationale d'administration¹⁴⁶. Cette école permet d'unifier la formation des conservateurs de l'État et territoriaux (qui viennent d'être créés) des différentes filières du patrimoine (archéologie, archives, inventaire général, monuments historiques, musées)¹⁴⁷. La création en 1990 du corps des conservateurs du patrimoine¹⁴⁸ permet une plus grande mobilité des personnels et revalorise très fortement la carrière des conservateurs, qui se trouve désormais alignée sur celle des universitaires et des administrateurs civils¹⁴⁹. Ne pouvant être en reste, le ministère de l'Éducation nationale se doit de réformer à son tour le statut de ses conservateurs et leur formation.

Tous les éléments sont donc réunis pour que la question latente de la formation supérieure des bibliothécaires et le statut de l'École soient pris en compte¹⁵⁰. Dans ce climat de renouveau se mettent en place les réflexions qui vont profondément peser sur le devenir de l'École et sa transformation en ensib : le rapprochement avec le monde universitaire (décloisonner la formation des bibliothécaires du seul milieu professionnel pour leur donner une ouverture vers la recherche), le statut de l'École et de ses enseignants, et l'allongement de la scolarité.

En outre, le caractère moderne des sciences de l'information justifie pleinement la rénovation de l'ENSB. Pour le nouveau directeur de l'École, Jacques Kériguy, le diplômé de l'École se définit comme un « spécialiste de l'information », mieux, un « infomédiateur »¹⁵¹. L'image du bibliothécaire s'en trouve renouvelée et la très haute technicité de sa formation est mise en exergue. C'est d'ailleurs dans un même esprit, qu'en 1987, le directeur du Centre régional de

¹⁴⁵ Les conclusions du rapport sont disponibles en ligne à l'adresse : <http://www.senat.fr/rap/r98-059/r98-059_mono.html> (consulté le 9 juillet 2013).

¹⁴⁶ Décret n° 90-406 du 16 mai 1990 créant et organisant l'École nationale du patrimoine. En ligne : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=755C14B1ADC9BB965C323DAB5A37CAD0.tpdjo09v_3?cidTexte=JORFTEXT000000343015&categorieLien=id>. Consulté le 19 juillet 2013.

¹⁴⁷ À l'instigation de Jean Ludovic Silicani, directeur de l'administration générale du ministère de la Culture, une filière « bibliothèques du patrimoine » est même prévue originellement, sans jamais voir le jour cependant. Voir l'article 5 du décret n° 90-404 du 16 mai 1990 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine, disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000707994&fastPos=1&fastReqId=897766178&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>> (consulté le 19 juillet 2013).

¹⁴⁸ Décret n° 90-404 du 16 mai 1990 portant statut particulier du corps des conservateurs du patrimoine. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000707994&fastPos=1&fastReqId=897766178&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>>. Consulté le 19 juillet 2013.

¹⁴⁹ Philippe Poirrier, *L'État et la culture en France au XX^e siècle*, 3^e éd. Le Livre de Poche, 2009 (collection Références/Histoire), p. 189.

¹⁵⁰ Daniel Renoult, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'ensib (3)*, [entretien filmé], 2 décembre 1994, Bibliothèque numérique de l'ensib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56541>>. Consulté le 21 juin 2013.

¹⁵¹ Jacques Kériguy, « Tu seras bibliothécaire, mon fils ! », *BBF*, 1987, t. 32, n° 4, p. 314-321. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1987-04-0314-004>>. Consulté le 21 juin 2013.

formation professionnel de Grenoble Cécil Guitart qualifie le bibliothécaire d'« ingénieur culturel »¹⁵². Les bibliothécaires trouvent dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication non seulement un moyen de se renouveler, mais aussi un vecteur de revalorisation de leur fonction. C'est désormais un passage obligé pour la formation proposée par l'ENSB.

L'importance nouvelle du management

Avec le vote des lois de décentralisation, les bibliothèques centrales de prêt passent sous la tutelle des départements en 1986 et deviennent des services à part entière de ces collectivités territoriales. L'augmentation des personnels et des budgets, la complexification de l'environnement juridique, et le processus de décentralisation qui confère plus de pouvoir aux collectivités locales rapprochent les bibliothécaires de leurs tutelles¹⁵³. Les conservateurs sont désormais contraints de s'impliquer dans les politiques de développement de la lecture publique. Aussi, ce rapprochement des instances de décisions politiques transforme les responsables des établissements en chefs de services territoriaux à qui il incombe des tâches de gestion des personnels et des moyens. De même, un processus d'autonomisation croissante¹⁵⁴ entraîne, pour les services communs de documentation, une multiplication des tâches administratives, ce qui explique l'augmentation nécessaire de la part du management dans la formation.

UN ENSEIGNEMENT QUI FINIT PAR SE MODERNISER

Les derniers feux de l'enseignement traditionnel

Durant les années 1985-1987, les cours et les travaux pratiques gardent leur physionomie traditionnelle. Les améliorations consistent à ajouter quelques interventions pour traiter des disciplines nouvelles ou donner plus d'importance à des sujets en pleine extension (nouvelles technologies), spécialement à l'occasion de conférences ou de journées d'étude¹⁵⁵. Les responsables de l'École sont réticents à mettre en application les préconisations du rapport remis à Denis Varloot en 1985, tant il réclame, sur bien des points, une rupture totale avec le passé. Ils jugent préférable « d'avancer progressivement, de laisser à l'École le temps de recevoir le matériel dont elle a besoin et aux enseignants la possibilité de s'adapter aux conditions nouvelles »¹⁵⁶.

Conformément à ces principes, les travaux demandés aux élèves restent dans des thématiques très classiques, comme en témoignent ces sujets de mémoire de la promotion 1985-1986¹⁵⁷ :

¹⁵² Cécil Guitart, « Un nouveau bibliothécaire : le bibliothécaire ingénieur », *BBF*, 1987, t. 32, n° 4, p. 346-348. En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1987-04-0346-009>>. Consulté le 22 août 2013.

¹⁵³ Laurence Tarin, « L'évolution du métier de bibliothécaire : une identité professionnelle à multiples facettes », *BBF*, numéro hors-série « Regards sur un demi-siècle : cinquantenaire du *Bulletin des bibliothèques de France* », 2006, p. 151-155.

¹⁵⁴ Loi Edgar Faure de 1968 conférant une première autonomie aux universités, décret n° 70-1267 du 23 décembre 1970 rattachant les bibliothèques aux universités, loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 et décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 créant les services communs de documentation, dispositif de contractualisation à partir de 1989.

¹⁵⁵ Ainsi, en 1985-1986, trois journées d'étude sont organisées : informatique et bibliothèques publiques ; la littérature grise, outil d'aide à la décision industrielle ; librairie et/ou grande surface du livre. De même, un cycle de conférences se déroule sur le thème de l'IST. Il comprend deux interventions, l'une, de Richard Bouché (professeur à Lyon 1), est consacrée aux bases de données textuelles et au traitement automatique des langues ; l'autre, réalisée par Jacques Michel (directeur de Télésystèmes-Questel), porte sur l'application du disque optique numérique au stockage et au traitement de l'information. Voir Archives ENSB, carton « 1986 : scolarité [2] », « Bilan d'activités pour l'année universitaire 1985-1986 ».

¹⁵⁶ Archives ENSB, carton « 1986 : scolarité [2] », « Bilan d'activités pour l'année universitaire 1985-1986 ».

¹⁵⁷ Archives ENSB, carton « 1986 : scolarité [1] », chemise « Soutenances mémoires : 1987 [sic] », « Mémoires présentés par la 22^e promotion ». Les noms des directeurs des mémoires sont tirés du carton « 1985-86 86-87 / 87-88 : scolarité », cahier relié « Scolarité : 1985-1986 ».

- Place et problème du livre, des bibliothèques et des bibliothécaires en Algérie. Directeur : M. Debourg.
- Les vidéo-clubs à Lyon. Directeur : M. Herzhaft.
- L'imprimerie et la librairie à Lyon (1800-1850). Directeur : Mme Dureau.
- La distribution du livre dans une ville moyenne : l'exemple de Chaumont. Directeur : M. Breton.
- La vente du livre en hypermarché : Auchan à la Défense. Directeur : M. Breton.
- La bande dessinée dans les bibliothèques publiques. Directeurs : M. Breton et Mme Bernard.
- Corps et lecture chez Roland Barthes. Directeur : M. Boulanger.
- Les représentations et les pratiques de la lecture chez un écrivain : Simone de Beauvoir. Directeur : Mme Poulain.

Les épreuves terminales du DSB font naturellement écho à ce programme traditionaliste. En 1986, le sujet de la composition sur l'organisation des bibliothèques et de la documentation porte sur les « moyens et méthodes pour assurer et développer la coordination documentaire au niveau local ou régional »¹⁵⁸. La même année, les questions du jury aux oraux finaux sont les suivantes¹⁵⁹ :

- Organisation, fonctionnement, administration et gestion des différents types de bibliothèque : Missions et organisation des bibliothèques des universités en France. – Les documents audiovisuels dans les bibliothèques. – La musique dans les bibliothèques municipales et dans les bibliothèques centrales de prêt. – Entretien, conservation et communication des fonds anciens. – Problèmes posés par l'acquisition, la conservation, l'utilisation des périodiques dans les bibliothèques publiques.
- Instruments et techniques de recherche documentaire : Quels instruments utiliseriez-vous pour acheter des livres et des périodiques étrangers ? – Rôle d'un service d'information dans une bibliothèque municipale ; quels instruments de référence peut-il utiliser ? – Problèmes posés par le catalogage partagé : avantages et inconvénients. – Comment évalue-t-on les résultats d'une recherche documentaire ? – Les thésaurus : définition, description, utilisation. – Qu'est-ce qu'un « serveur » ? Citez des exemples.
- Bibliologie historique : L'invention de l'imprimerie. – Les grands libraires humanistes. – L'édition et le livre français au XVII^e siècle. – L'estampe imprimée, son rôle et son évolution. – Privilège, censure et réglementation des métiers du livre en France sous l'Ancien Régime.
- Bibliologie contemporaine : Le livre pour la jeunesse. – Le best-seller. – L'édition au format de poche : son évolution. Son intérêt et ses limites dans les bibliothèques. – Le prix du livre. – La vidéo.

Concernant les concours, peu de changements sont à noter par rapport à la décennie qui précède, si ce n'est une tendance à l'homogénéisation des deux concours, l'épreuve du questionnaire, qui existait uniquement au premier concours, ayant été introduite au concours interne. Voici les sujets proposés à la session 1987 du concours¹⁶⁰ :

¹⁵⁸ Archives ENSB, carton « 1986 : scolarité [1] », chemise « Oral 1986 ; écrit ».

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ Archives ENSB, carton « Sujets concours 1973-1991 ».

Concours externe

Questionnaire (durée : 2 h)

Au choix :

- Sciences humaines : 1° Présentez en un court paragraphe les personnalités suivantes : Élisée Reclus, Helvetius, Jacques Le Goff, Edgar Morin, Carl Rogers. – 2° La littérature japonaise. – 3° À quoi correspond en France le renouveau des études médiévales ? – 4° La musique contemporaine.
- Sciences juridiques : 1° Développer et définir les sigles suivants : BIT, CNCL, MIDEM, OPA. – 2° Privatisation et nationalisation du système bancaire. – 3° La fonction publique territoriale.
- Sciences exactes et sciences appliquées : 1° L'ADN. – 2° Les pluies acides. – 3° Les satellites de télécommunications. – 4° Définir les termes suivants : quasar, algorithme, octet, rift, chromatographie.

Résumé de texte suivi de questions (durée : 3 h)

Au choix :

- Sciences humaines : HAGÈGE (Claude), « Écriture : l'invention et les rêves », *L'Homme de paroles : contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard, 1986, p. 94-107. Questions : 1° Indiquez à la fin de votre résumé quelques sous-titres qu'il vous paraîtrait utile d'insérer dans le texte, non pour en retracer le plan mais pour en faciliter la lecture. (Faites suivre chaque sous-titre du numéro de la ligne avant laquelle il devrait être placé.) – 2° Selon l'auteur, « quand l'écriture est pénétrée de mystères, elle est plus efficace encore ». Pour quelles raisons ? (5 lignes). – 3° Quel est, pour vous, le devenir de l'orthographe française ? (20 lignes).
- Sciences juridiques : GHOZI (Alain), « Nature juridique et transmissibilité de la clause de réserve de propriété », *Recueil Dalloz-Siey*, décembre 1986, n° 42, p. 317-322. Questions : 1° Indiquez les sous-titres qu'il pourrait être utile d'ajouter au texte pour en faciliter la compréhension. (Faites suivre chaque sous-titre du numéro de la ligne avant laquelle il devrait être placé.) – 2° Définir : contrat synallagmatique, sûreté, crédit-bail. – 3° Que pensez-vous de la conclusion de l'auteur : « le droit nouveau des sûretés est peut-être là, dans la théorie des obligations » ?
- Sciences exactes : GOODSTEIN (David L.), « L'effet phonoatomique », *La Recherche*, n° 183, décembre 1986, p. 1500-1508. Questions : 1° Indiquez les sous-titres qu'il vous paraît utile d'ajouter au texte pour en faciliter la lecture. (Faites suivre chaque sous-titre du numéro de la ligne avant laquelle il devrait être placé.) – 2° Définissez l'effet photoélectrique (5 lignes environ). – 3° Définissez et expliquez l'effet photoatomique (10 lignes environ).
- Sciences appliquées : FOY (G.), PIQUET (B.), THURET (C.), « L'assainissement de la région parisienne, la station d'épuration de Valenton », *Travaux*, n° 617, janvier 1987. Questions : 1° Indiquez les sous-titres qu'il vous paraît utile d'ajouter au texte pour en faciliter la lecture. (Faites suivre chaque sous-titre du numéro de la ligne avant laquelle il devrait être placé.) – 2° Quelles sont les différentes étapes du traitement des eaux usées ? – 3° Dans quel but les boues résiduelles sont-elles « digérées » ?

Concours interne

Questionnaire (durée : 2 h)

Au choix :

- Sciences humaines : 1° Définissez brièvement les termes suivants : rhétorique, nouveau roman, édition originale, transfert, endogamie. – 2° La littérature africaine d'expression française. – 3° Les principales revues d'histoire. – 4° La bande dessinée contemporaine.
- Sciences juridiques : 1° Développer et définir les sigles suivants : COB, INPI, OCDE, TVA. – 2° Les centrales syndicales en France. – 3° L'impôt sur le capital.
- Sciences exactes et sciences appliquées : 1° Le vidéotexte. – 2° Le sida. – 3° Les fonds océaniques. – 4° Définir les termes suivants : méiose, axiome, orogénèse, turboréacteur, photocomposition.

Résumé de texte suivi de questions (durée : 4 h)

Au choix :

- Sciences humaines : CHASTEL (André), « La bibliographie », *Histoire de l'art*, Paris, Flammarion, p. 47-54. Questions : 1° Indiquez à la fin de votre résumé quelques sous-titres qu'il vous paraîtrait utile d'insérer dans le texte, non pour en retracer le plan mais pour en faciliter la lecture. (Faites suivre chaque sous-titre du numéro de la ligne avant laquelle il devrait être placé.) – 2° Donnez une définition de la CDU. (5 lignes). – 3° Quel pourrait être, selon vous, l'avenir du bibliographe ? (20 lignes).
- Sciences juridiques : LALLEMENT (Michel), « Le travail à domicile », *Regards sur l'actualité*, n° 129, mars 1987, p. 35-41. Questions : 1° Indiquez les sous-titres qu'il pourrait être utile d'ajouter au texte pour en faciliter la compréhension. (Faites suivre chaque sous-titre du numéro de la ligne avant laquelle il devrait être placé.) – 2° Définir : convention collective, SMIC, télétravail. – 3° Que pensez-vous de la « flexibilité » procurée par le travail à domicile ?
- Sciences exactes : « La mission *Voyager 2* : une prouesse technique », *Pour la science*, janvier 1987, p. 20-30. Questions : 1° Indiquez les sous-titres qu'il vous paraît utile d'ajouter au texte pour en faciliter la lecture. (Faites suivre chaque sous-titre du numéro de la ligne avant laquelle il devrait être placé.) – 2° Expliquez en quoi consiste la technique de compression d'image. Dans quel but et pour quelles raisons est-elle utilisée ? (5 lignes environ). – 3° Quelles sont les sources d'énergie de la sonde *Voyager 2* ? À quoi doivent-elles servir ? (10 lignes environ).
- Sciences appliquées : BONDUELLE (Antoine), « L'invasion du code à barres », *Sciences et techniques*, n° 35, mars 1987, p. 24-32. Questions : 1° Indiquez les sous-titres qu'il vous paraît utile d'ajouter au texte pour en faciliter la lecture. (Faites suivre chaque sous-titre du numéro de la ligne avant laquelle il devrait être placé.) – 2° Quels sont les avantages du code à barres par rapport aux autres systèmes de saisie ? – 3° Les systèmes de code à barres seront-ils remplacés un jour par d'autres systèmes de saisie ? Lesquels ? Pourquoi ?

Organisation et fonctionnement des bibliothèques (durée : 4 h)

Politique des acquisitions dans la bibliothèque que vous connaissez le mieux.

Les métamorphose du monde de la documentation, dues à l'évolution des méthodes d'archivage électronique et de traitement de l'information, finissent néanmoins par s'imposer dans les programmes de l'ENSB, qui devient ainsi, avant l'heure, l'enssib souhaitée par Denis Varloot.

La formation du « spécialiste de l'information »

Généralités

À compter de l'année 1988, les élèves de l'ENSB suivent une formation de « spécialiste de l'information ». Le bibliothécaire est formé aux stratégies de communication orientées publics (action culturelle, médiathèques), mais aussi au management et au marketing, ce qui correspond à une gestion plus entrepreneuriale de l'information caractéristique du secteur privé. Les compétences techniques associées sont les tâches classiques du traitement de l'information (catalogage, indexation et recherche documentaire), l'analyse de l'information et de ses supports (chaîne du livre), et l'informatique.

L'objectif du programme, qui se partage entre un tronc commun et un choix de plusieurs spécialisations, est d'assurer la formation initiale des spécialistes de l'information, « c'est-à-dire de toute personne qui a pour mission de fournir à un groupe d'utilisateurs une information de nature culturelle, scientifique ou technique et qui a reçu la responsabilité de gérer un établissement ou un service documentaire »¹⁶¹.

La promotion entière suit les cours du tronc commun, soit 470 heures s'étalant du mois d'octobre au mois de mars. Le programme prend en compte les différentes fonctions de la chaîne documentaire. Il insiste plus particulièrement sur :

- l'application de l'outil informatique ;
- la variété des supports de l'information ;
- l'aspect économique de l'information, qui impose aux professionnels de gérer avec les méthodes les plus performantes le service qui leur est confié ;
- le rôle de médiateur du « spécialiste de l'information ».

Il est recommandé aux enseignants d'éviter une séparation entre les techniques de la bibliothéconomie et de la documentation d'une part et les sciences fondamentales de l'autre. Ils doivent de plus être attentifs à introduire dans les cours une interdisciplinarité constante et à offrir aux étudiants la capacité de s'adapter aux mutations de technologies en permanente évolution¹⁶².

Les élèves ont ensuite le choix entre deux options d'environ 250 heures : conception et gestion de systèmes et réseaux d'information et médiathèques publiques.

L'enseignement est organisé dans le cadre d'une collaboration entre l'ENSB d'une part et l'université Claude Bernard Lyon 1 et l'université des sciences sociales Grenoble 2 (Institut d'études politiques) d'autre part. Ainsi, en plus du DSB, il est sanctionné par :

- le DESS en informatique documentaire (DESSID), sous le sceau de Lyon 1, pour les élèves ayant suivi l'option conception et gestion de systèmes et réseaux d'information ;

¹⁶¹ Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », livret « Programme des études : 1989-1990 ».

¹⁶² Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », livret « Programme des études : 1989-1990 » et « Bilan d'activité pour l'année universitaire 1989-1990 ».

- ou le DESS de direction de projets culturels¹⁶³, sous le sceau de Grenoble 2, pour les élèves qui ont suivi l'option médiathèques publiques¹⁶⁴.

Outre des diplômes à finalité professionnelle que sont le DSB et les DESS, l'ENSB et les universités auxquelles elle est associée conçoivent un DEA en sciences de l'information et de la communication qui ouvre la voie à la recherche et au doctorat d'État.

Un programme d'études qui concilie disciplines traditionnelles, nouvelles technologies, recherche et stage long

Le tableau *infra* résume la nouvelle scolarité de l'ENSB¹⁶⁵. L'annexe 9 reprend plus en détail le contenu de chaque enseignement.

¹⁶³ Le DESS Direction de projets culturels est également proposé dans le cadre de la formation continue diplômante pour les bibliothécaires déjà en fonction. Voir Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », livret « Formation continue diplômante DESS Direction de projets culturels / médiathèques publiques 1988-1989 ».

¹⁶⁴ Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », livret « Programme des études : 1989-1990 ».

¹⁶⁵ Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », « Bilan d'activité pour l'année universitaire 1989-1990 », p. 12 : « Schéma des études à l'ENSB ».

TRONC COMMUN		
SPÉCIALISATION		
<p>Options liées à la préparation d'un DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées)</p> <p>Au choix :</p> <p>Option Conception et gestion de systèmes et réseaux d'information liée au DESS Informatique documentaire</p> <p>Option Médiathèque publiques liée au DESS Direction de projets culturels</p>	<p>Options liées à la préparation du DEA (diplôme d'études approfondies) Sciences de l'information et de la communication</p> <p>Au choix :</p> <p>Option 1 : Traitement automatique des langues et systèmes d'informations documentaires</p> <p>Option 4 : Évolution et conservation des supports de l'information</p> <p>Option 5 : Systèmes d'informations : production et usages</p>	
<p>Diplôme supérieur de bibliothécaire juin Contrôle continu (tronc commun + option) projet de recherche</p>		
<p>Stage long (3 à 4 mois) juin à septembre</p>		<p>Stage court</p>
<p>DESS Informatique documentaire septembre stage + mémoire + DSB obligatoire</p>	<p>DESS Direction de projets culturels septembre stage + mémoire + DSB obligatoire</p>	<p>DEA Sciences de l'information septembre mémoire</p>

La répartition des enseignements entre les disciplines traditionnelles (histoire du livre, sociologie, etc.) et les disciplines émergentes (information, communication) est équilibrée, afin d'assurer à l'École le support intellectuel de qualité dont elle a besoin.

Le stage a pour objet de donner à l'élève une expérience professionnelle dans des conditions pratiques réelles. Il se déroule en fin de scolarité du 1^{er} juin à la fin du mois de septembre. Si l'entreprise ou le service qui accueille le stagiaire ne ferme pas pendant l'été, et si les conditions d'encadrement peuvent être remplies, l'élève effectue donc un stage d'une durée totale de quatre mois, à temps complet, dans le même organisme.

En fonction de l'option choisie, et donc du DESS qu'elle prépare, le mémoire est lié ou non avec le lieu de stage.

Les exemples qui suivent, issus de la promotion 1989-1990, le prouvent :

DSB – DESSID¹⁶⁶ : absence de lien entre le lieu de stage et l'intitulé du mémoire

<i>Stages</i>	<i>Projets de recherche</i>
BIU Montpellier (section centrale, Montpellier)	Régénération de plants cultivés <i>in vitro</i> après transformation par <i>Agrobacterium tumefaciens</i> . Application aux dicotylédones ; directeur de mémoire : Françoise Dosba (INRA)
Maison de l'Orient (Lyon)	La numismatique andalouse au Moyen-Âge ; directeur de mémoire : Pierre Guichard (université Lyon 2)
Électronique Serge Dassault (Saint-Cloud)	Influence du froid sur les peroxydases des plantes en culture <i>in vitro</i> ; directeur de mémoire : Mme Parot (université Paris 6)
Chambre régionale des comptes (Lyon)	Les junior-entreprises : structure et activités en France ; directeur de mémoire : Christine André (ENSB)
Agence de bassin Seine-Normandie, délégation de Champagne-Ardenne (Châlons-sur-Marne)	Histoire scénique chez Marivaux à partir de <i>La Dispute</i> de Patrice Chéreau (1974) ; directeur de mémoire : Mme Hamon (université Lyon 2)
La Documentation française (Paris)	Les supports optiques documentaires : comment s'informer ? Une approche bibliographique pour les bibliothécaires ; directeur de mémoire : Claudine Belayche (DLL)
Section des politiques culturelles de l'Unesco (Paris)	Littérature francophone en Afrique : mode de localisation, mode d'accès, évaluation quantitative ; directeur de mémoire non précisé
Écomusée de Lozère (Florac)	Satanisme et antisatanisme en France (1815-1940) ; directeurs de mémoire : M. Ladous (université Lyon 3) et M. Laplantine (université Lyon 2)
Mémorial Caen Normandie (Caen)	Création d'une base de données sur les associations professionnelles de bibliothécaires en Europe ; directeur de mémoire : Suzanne Jougelet (BM de la Part-Dieu)
L'Oréal (Clichy)	Recensement récent des espèces sauvages (faune-flore) du patrimoine naturel français ; directeur de mémoire : Hervé Maurin (Paris)
BN, Département musique (Paris)	Recherche sur les documents écrits sur/par les peintres italiens à Paris entre les deux dernières guerres ; directeur de mémoire : Mme Boutillon (École nationale supérieure des techniques avancées)
Deutsch-Franzosisches Institut (Ludwigsburg)	Mise en place d'une BD écoles en SI ; directeur de mémoire : Richard Bouché (ENSB)
INSA (Villeurbanne)	Interconnexion des équipements informatiques internes et externes à l'ENSB ; directeur de mémoire : Richard Bouché (ENSB)

¹⁶⁶ Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », « Bilan d'activité pour l'année universitaire 1989-1990 », p. 14-19 : « DSB – DESSID – formation initiale 1989-1990 ».

<i>Stages</i>	<i>Projets de recherche</i>
Centre de documentation de l'Institut Pasteur (Lille)	Les moralistes en Espagne et en France au XVII ^e siècle, directeur de mémoire : M. Horville (université Lille 3)

DSB – DESS Direction de projets culturels¹⁶⁷ : lien entre le lieu de stage et l'intitulé du mémoire

<i>Stages</i>	<i>Projets de recherche</i>
Médiathèque de Nantes	La médiathèque de Nantes et ses publics ; directeurs de mémoire : Françoise Lerouge et Alain Massuard (ENSB)
IMEC (Paris)	L'Institut mémoire de l'édition contemporaine ; directeur de mémoire : Alain Massuard (ENSB)
Instituto português do livro e da leitura (Lisbonne)	Les bibliothèques publiques au Portugal ; directeur de mémoire : Françoise Lerouge (ENSB)
Bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris)	Les réserves dans les bibliothèques françaises ; directeur de mémoire : Dominique Varry (ENSB)
Vidéotheque de Paris	Les images d'actualité à la télévision ; directeur de mémoire : Jean-Michel Salaün (ENSB)
Service des loisirs et du développement communautaire, Module de la planification et de l'expertise (Montréal)	Le réseau de Maisons de la culture à Montréal ; directeur de mémoire : Guy Saez (CERAT)
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (Paris)	Le livre d'artiste en France ; directeur de mémoire : Alain Massuard (ENSB)
Ifla (La Haye)	La rôle international de l'Ifla ; directeur de mémoire : Jacques Kériguy (ENSB)
Suède (sans précision)	La musique dans les bibliothèques suédoises ; directeur de mémoire : Alain Massuard (ENSB)
BM de Bordeaux	Politique culturelle et bibliothèques municipales à Bordeaux : quelle place dans les discours, les conception, la pratique ? ; directeur de mémoire : Mireille Pongy (université Grenoble 2)

Les mémoires choisis par les élèves de DEA sont dirigés par Dominique Varry.

DSB – DEA Sciences de l'information (option 4 : Évolution et conservation des supports de l'information)¹⁶⁸

<i>Stages</i>	<i>Projets de recherche</i>
BU de Poitiers	Symbolique de l'enluminure dans les manuscrits irlandais des VII ^e et VIII ^e siècles
BM de Toulouse	Histoire de la bibliographie
Bibliothèque Mazarine (Paris)	La cartographie dans les bibles imprimées jusqu'en 1640

¹⁶⁷ Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », « Bilan d'activité pour l'année universitaire 1989-1990 », p. 20-27 : « DSB – DESS Direction de projets culturels – formation initiale 1989-1990 ».

¹⁶⁸ Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », « Bilan d'activité pour l'année universitaire 1989-1990 », p. 28-29 : « DSB – DEA Sciences de l'information (option 4) – formation initiale 1989-1990 ».

<i>Stages</i>	<i>Projets de recherche</i>
Service de documentation de l'Institut français de restauration des œuvres d'art	Les systèmes de classification bibliographique sous l'Ancien régime

Le renforcement des liens entre l'ENSB et le monde universitaire commence à se faire jour. Les élèves qui le souhaitent mènent un doctorat en parallèle de leur formation. La formation opérationnelle dispensée à l'École est ainsi renforcée de manière stimulante par la prise de recul et la réflexion universitaire apportées par une thèse. Quant au DESSID, l'hétérogénéité des sujets, qui correspond sans doute à la formation initiale des étudiants, est particulièrement importante, voire surprenante ; leur lien avec l'univers des bibliothèques semble souvent ténu tant ils ont un caractère pointu.

Une équipe pédagogique composée de conservateurs et d'enseignants-chercheurs

En plus des cinq conservateurs de l'équipe enseignante, trois universitaires sont recrutés au printemps 1988 et affectés à l'ENSB. Il s'agit de : Richard Bouché, professeur à Lyon 1 (pour l'informatique documentaire) ; Jean-Michel Salaün, maître de conférences à Grenoble 3 (pour le marketing de l'information) ; et Dominique Varry, maître de conférences à Lyon 3 (pour le patrimoine des bibliothèques). Les postes sont ouverts par les universités et mis à la disposition de l'ENSB, qui, pour des raisons statutaires, ne peut les recruter directement. Richard Bouché et Jean-Michel Salaün commencent leur enseignement à la rentrée 1988, Dominique Varry arrive en janvier 1989. Les postes sont ensuite rapatriés à l'École en 1991 pour l'ouverture de l'enssib en 1992¹⁶⁹.

La coexistence, au sein d'une même école, de bibliothécaires et d'enseignants universitaires peut toutefois poser problème, et souvent la relation entre les deux relève plus du « Je t'aime. Moi non plus » que du respect réciproque. Leurs statuts respectifs sont certes différents, mais la formation complémentaire qu'ils proposent est au fondement même de la nouvelle existence de l'École. Le métier de conservateur n'est pas un métier technique. Ses missions sont non seulement d'ordre scientifique et culturel, mais consistent aussi à gérer un budget, un établissement, du personnel, tout en protégeant et entretenant les collections. De plus, le conservateur ne peut être considéré comme l'égal d'un professeur d'université que s'il a suivi les mêmes études, autrement dit s'il a reçu une imprégnation à la recherche¹⁷⁰. Il faut donc prouver que l'École est à même de préparer à des carrières de chercheur et trouver des enseignements et statuts lui permettant de le faire¹⁷¹.

Les cours d'histoire du livre représentent un exemple de coopération réussie entre enseignant-chercheur et bibliothécaire : au maître de conférences qu'est Dominique Varry est associé un conservateur de formation chartiste, Sylvie

¹⁶⁹ Entretien avec Dominique Varry, 17 octobre 2013.

¹⁷⁰ Maurice Garden, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (10)*, [entretien filmé], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56601>>. Consulté le 21 juin 2013. Dominique Varry tient des propos similaires dans son entretien du 17 octobre 2013.

¹⁷¹ Denis Varloot, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (6)*, [entretien filmé], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56580>>. Consulté le 21 juin 2013.

Aubenas¹⁷². La répartition de l'enseignement est clairement établie entre les deux, puisque le premier traite des imprimés, tandis que la seconde s'occupe des manuscrits¹⁷³.

Mais cette alliance fait presque figure d'exception tant les craintes émises par certains professionnels des bibliothèques d'être phagocytés par l'université sont grandes¹⁷⁴. Anne-Marie Bertrand résume cette méfiance générale de la profession face à un enseignement qui lui échappe de plus en plus. Son analyse concerne la période qui suit immédiatement celle de notre étude et intègre l'ensemble des formations des bibliothécaires, mais les prémices sont déjà à rechercher dans les dernières années de l'ENSB.

Depuis les réformes statutaires de 1991-1992 (qui ont vu notamment la suppression du CAFB), la formation a été très largement confiée aux universités (IUP, IUP métiers du livre) ou aux structures nationales de formation (enssib, CRFB). Les bibliothécaires se sont ainsi sentis dépossédés de la formation de leurs futurs collègues, et d'un certain pouvoir de cooptation : cette manifestation d'une professionnalisation accrue de la formation a été vécue, paradoxalement, comme une atteinte aux intérêts de la profession. Ce désenchantement s'explique non seulement par le deuil à faire d'une implication collective et symbolique dans l'avenir de la profession, qui permettait la transmission de la culture professionnelle, mais aussi par les difficultés conjoncturelles de mise en place des nouvelles modalités de recrutement et de formation¹⁷⁵.

VERS LA CRÉATION DE L'ENSSIB

Un besoin de recentrage sur les missions de formation

En introduction, nous avons vu que les activités de l'ENSB dépassent le cadre de la formation supérieure des bibliothécaires. Au fil des années, en plus de la coordination des enseignements professionnels conduisant au CAFB et au concours de sous-bibliothécaire, l'École est ainsi chargée de la gestion administrative des actions de formation continue, pour lesquelles elle reçoit des ressources affectées, du *BBF* (perception des abonnements, paiement des factures de fabrication et d'impression, suivi des relations avec les fournisseurs dans le cadre du marché d'impression) et du CTHS. Il s'agit dans les cas précédents de gestion intégrée. Par ailleurs, quatre organismes extérieurs lui sont rattachés sur le plan administratif : la Joie par les livres, le SUNIST, le Catalogue collectif national et le PanCatalogue (ancêtre du Sudoc).

Le bilan d'activités de l'École pour l'année 1985-1986¹⁷⁶ décèle dans ces rattachements multiples et hétéroclites l'un des principaux points faibles de l'École : « les tâches ont crû avec une telle rapidité et dans de telles proportions qu'il devient difficile, pour ne pas dire impossible, de les mener à bien et pour l'agent-comptable et pour le personnel en fonction à l'ENSB. »

À lui seul, le SUNIST représente environ 75 % du budget de l'École. Aussi la part consacrée par le conseil d'administration aux questions de formation, *a fortiori* de recherche, est particulièrement restreinte¹⁷⁷. Une réorganisation des tâches de l'ENSB,

¹⁷² Elle dirige actuellement le Département des estampes et de la photographie à la Bibliothèque nationale de France.

¹⁷³ Entretien avec Dominique Varry, 17 octobre 2013.

¹⁷⁴ Maurice Gardin, *op. cit.* Dominique Varry tient des propos similaires dans son entretien du 17 octobre 2013.

¹⁷⁵ Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 3^e éd. 2007 (collection Repères), p. 69.

¹⁷⁶ Archives ENSB, carton « 1986 : scolarité [2] », « Bilan d'activités pour l'année universitaire 1985-1986 ».

¹⁷⁷ Raphaële Mouren et Daniel Renoult, « De l'ENSB à l'enssib... – Renoult Daniel, Mouren Raphaële », *Revue de l'enssib*, n° 1, 2013. En ligne : <<http://revue.enssib.fr/de-l%E2%80%99ensb-%C3%A0-l%E2%80%99enssib%E2%80%A6>

autour de sa mission première de formation du personnel scientifique des bibliothèques, est donc inéluctable.

Le choix d'un nom

Un nouvel acronyme

La réforme de l'ENSB initiée par Denis Varloot propose dès 1985 une nouvelle appellation pour l'École. Quatre sigles sont soumis à l'approbation du directeur de la DBMIST. Tel dans un véritable gueuloir, ils sont énumérés à haute voix par son équipe, et la dénomination « ens sib », « École nationale supérieure en sciences de l'information et bibliothéconomie », est jugée comme la plus facilement prononçable¹⁷⁸.

Au début des années 1990, lors des travaux préparatoires au décret qui va aboutir à la création de l'ens sib, Jean Gasol, directeur des personnels de l'enseignement supérieur, suggère l'intitulé « ENS-BIB » pour « École normale supérieure des bibliothèques »¹⁷⁹. Cette orientation n'est cependant pas retenue, car elle ne prend pas en compte l'importance majeure prise par les nouvelles technologies.

Le poids des sciences de l'information : entre modernité et effet de mode

Dans le monde anglo-saxon, l'expression *Information Science* se substitue aux intitulés traditionnels des formations de bibliothécaires dès les années 1980. En suivant cette tendance, la France semble donc céder à la séduction qu'exercent les nouvelles sciences de l'information et de la communication¹⁸⁰.

Plus qu'un effet d'imitation ou de mode, il s'agit d'une reconnaissance du rôle essentiel et croissant de l'informatique et de ses applications dans la documentation et la gestion des bibliothèques. Le nouvel intitulé confirme l'évolution mise en place par Jacques Kériguy avec le développement des DESS et DEA en sciences de l'information que nous avons étudié¹⁸¹.

Un énoncé ambigu

Dans l'esprit de Denis Varloot, l'énoncé « École nationale des sciences de l'information et des bibliothèques » n'est pas à comprendre comme « école des sciences de l'information et école des bibliothèques », mais comme « école des sciences de l'information et des sciences des bibliothèques ». De même que les bibliothèques s'ouvrent à tous les domaines de la connaissance, l'école qui forme les conservateurs doit être ouverte à l'ensemble de l'éventail du savoir¹⁸².

renoult-daniel-mouren-rapha%C3%Able>. Consulté le 1^{er} octobre 2013.

¹⁷⁸ Denis Varloot, *op. cit.*

¹⁷⁹ Raphaële Mouren et Daniel Renoult, *op. cit.*

¹⁸⁰ Laurence Tarin, « L'évolution du métier de bibliothécaire : une identité professionnelle à multiples facettes », *BBF*, numéro hors-série « Regards sur un demi-siècle : cinquantenaire du *Bulletin des bibliothèques de France* », 2006, p. 142.

¹⁸¹ La référence aux sciences de l'information suscite toutefois un certain nombre de réserves, en particulier au ministère de la Culture qui craint un abandon de la fonction patrimoniale des bibliothèques. La Direction de la recherche et des études doctorales du ministère de l'Éducation nationale pointe également le manque de précision du champ recouvert par les sciences de l'information en France. Voir Raphaële Mouren et Daniel Renoult, *op. cit.*

¹⁸² Denis Varloot, *op. cit.*

Daniel Renoult, sous-directeur des bibliothèques chargé de mettre en œuvre la réforme en 1992, est d'une opinion différente :

Du fait de la place finale du terme « bibliothèques » et de la polysémie induite par la conjonction de coordination, on semble mettre le terme « sciences » en facteur commun. Pour ma part (...), je n'ai jamais pensé qu'il y avait une science des bibliothèques et encore moins qu'il y eût la possibilité d'une adjonction disciplinaire à la soixante et onzième section du type « sciences de l'information et des bibliothèques ». Certes, dans les publications des bibliothécaires, la *Library Science* s'est substituée à la *Librarianship*, mais je doute qu'on en trouve fréquemment mention dans des publications universitaires. Dans la langue française, le mot *science* renvoie à des méthodes, des concepts, un niveau de formalisme et d'universalité qui ne caractérisent pas à mon sens les connaissances rassemblées sur les bibliothèques. Il serait plus pertinent de parler de savoirs, de connaissances, ou plus simplement d'études. Après tout l'école de bibliothéconomie de la Syracuse University – celle qui la première a initié les changements d'intitulé – avait choisi de s'appeler *School of Information Studies*. Il faut bien admettre que la bibliothéconomie comme discipline n'est connue que des spécialistes, que le terme devient peu utilisé car moins prestigieux que *Bibliothekswissenschaft* ou *Library Science*, et que cet ensemble de connaissances empiriques a été développé par des professionnels sans que se créent des échanges suffisants avec les disciplines universitaires¹⁸³.

Quelle que soit la signification exacte voulue par les responsables de l'enseignement supérieur de l'époque, soulignons le fait que la référence aux bibliothèques¹⁸⁴ demeure l'un des fondements de l'École.

L'instauration de nouveaux statuts

Le statut d'établissement public dont l'École est dotée à l'origine ne lui confère aucune autonomie véritable : illusoire du point de vue administratif, elle est à peu près nulle sur le plan financier. La transformation de l'École en établissement public à caractère scientifique et culturel¹⁸⁵ représente un premier pas dans la voie d'une décentralisation ayant un contenu effectif. Cette réforme a été réalisée en deux étapes, d'abord par un premier décret en mai 1990 puis par un second en janvier 1992.

Dès 1970, le groupe de travail qui, à l'initiative du directeur des bibliothèques, étudie divers aspects de la formation du personnel des bibliothèques, retient le principe de transformation de l'ENSB en EPSC. Sa réalisation aurait permis de donner à l'autonomie administrative un contenu réel. Le conseil d'administration aurait alors compris des membres élus par les étudiants et les professeurs.

En 1985, l'administration centrale étudie les impacts de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur sur le projet enssib. Elle évalue les textes statutaires et les modalités de rattachement de l'École à l'université. Pour les chefs de service de la DBMIST, la taille de l'École ne justifie pas d'en faire un EPCSP et il est envisagé de la

¹⁸³ Raphaële Mouren et Daniel Renoult, *op. cit.*

¹⁸⁴ Malgré les hésitations entre « bibliothéconomie », « bibliothèques » et « bibliothécaires » dans le choix de l'intitulé.

¹⁸⁵ La notion est issue de la loi Faure, adoptée à la suite des événements de mai 1968. En application de ce texte, qui retient l'appellation d'« établissement public à caractère scientifique et culturel » (EPSC), les universités sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et sont administrées par un conseil d'université. La loi du 27 janvier 1984 (dite loi Savary) ajoute le caractère professionnel à l'intitulé et étend le dispositif à des établissements autres que ceux du ministère de l'Éducation nationale. Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont des établissements publics assurant la recherche et l'enseignement supérieur, et jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière.

transformer en institut rattaché à l'université Lyon 1. L'année suivante, un groupe de travail associant la DBMIST et la DLL définit les modalités du stage long et met au point le dossier ensib à l'attention du ministre. Le rattachement à une université est alors abandonné, compte tenu du caractère national de l'École. Le projet est approuvé par les syndicats et les associations professionnelles et bénéficie d'un bon audit de la part de l'IGB. Mais, ainsi qu'il a été rappelé, le changement de majorité politique de 1986 bloque l'ensemble du projet¹⁸⁶.

Par le décret de 1990

Le décret n° 90-387 du 10 mai 1990¹⁸⁷ ajoute l'ENSB à la liste des EPSCSP, lui permettant de franchir une étape décisive dans la mutation qu'elle entreprend depuis plusieurs années pour intégrer une logique universitaire. Elle acquiert ainsi la reconnaissance à laquelle elle prétend depuis longtemps. L'ENSB peut désormais ajouter une mission à celles qui lui sont confiées : la recherche en sciences de l'information, pour laquelle elle crée, en 1990, un laboratoire nommé Centre d'études et de recherches en sciences de l'information (CERSI). Composée d'une douzaine de chercheurs, l'équipe se fixe trois axes de recherche : la socio-économie des services d'information, le traitement automatique du document et les interfaces intelligents, et l'histoire et la mise en valeur du patrimoine graphique¹⁸⁸.

Dorénavant, selon les termes du rapport d'activités établi pour l'année 1989-1990, « le futur responsable d'une bibliothèque ou d'un organisme documentaire pourra, durant le temps de sa formation, cultiver son goût et sa capacité pour la recherche tout autant qu'acquérir les connaissances qui lui seront nécessaires pour exercer son métier¹⁸⁹. »

Par le décret de 1992

Le décret n° 92-25 du 9 janvier 1992¹⁹⁰ qui crée l'enssib¹⁹¹ modifie également son statut juridique. La solution d'un établissement universitaire autonome est retenue et pour des raisons évidentes de taille, le statut de « grand établissement »¹⁹², dérogatoire par rapport à celui d'EPSCP, prévaut¹⁹³.

Comme le souligne Daniel Renoult, « que ce soit du point de vue de la recherche ou du recrutement des enseignants par exemple, ni Claude Allègre (alors conseiller spécial du ministre [Lionel Jospin]) ni les directeurs alors responsables

¹⁸⁶ Denis Varloot, *op. cit.*

¹⁸⁷ Décret n° 90-387 du 10 mai 1990. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000708344&fastPos=1&fastReqId=1319917158&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>>. Consulté le 19 juillet 2013.

¹⁸⁸ Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », « Bilan d'activité pour l'année universitaire 1989-1990 », p. 60-61.

¹⁸⁹ Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », « Bilan d'activité pour l'année universitaire 1989-1990 », p. 71.

¹⁹⁰ Décret n° 92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000356825&fastPos=6&fastReqId=1822825739&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>> (consulté le 19 juillet 2013).

¹⁹¹ À strictement parler, et contrairement au décret n° 63-712 du 12 juillet 1963, celui de 1992 ne porte pas sur la « création » de l'enssib mais sur son « organisation ». Même si le nouveau décret abroge l'ancien dans son article 37, tout porte donc à croire que, pour le pouvoir réglementaire, l'enssib n'est que l'ultime avatar de l'ENSB.

¹⁹² Les grands établissements représentent un type particulier d'EPSCP. Ce statut est généralement détenu par des établissements associant une forte activité de recherche à un enseignement supérieur de deuxième et troisième cycles.

¹⁹³ Raphaële Mouren et Daniel Renoult, *op. cit.*

du supérieur n'auraient compris une réforme de l'École sans l'adoption d'un statut universitaire¹⁹⁴. »

Grâce à ses nouveaux statuts, l'École n'est plus une simple école d'application, mais un établissement d'enseignement supérieur avec les mêmes charges et ambitions qu'une université. Elle ne dépend plus des autres universités pour la nomination de ses enseignants-chercheurs, ceux-ci étant directement et librement désignés par le directeur de l'École sans passer par les commissions de spécialisation du recrutement universitaire¹⁹⁵.

La création de l'enssib par le décret du 9 janvier 1992

Il ne nous appartient pas de retracer l'organisation et les débuts de l'enssib, mais nous ne pouvons conclure ce travail sans évoquer brièvement le contexte de son décret fondateur et ses principales orientations. Nous avons déjà eu l'occasion de montrer, à diverses reprises, en quoi l'ENSB prépare et anticipe la création de cette nouvelle école. Le décret de 1992 est l'aboutissement logique de toute l'évolution de l'ENSB ; cette création est « à la fois un héritage et une rupture, statutaire, scientifique et sémantique¹⁹⁶. »

Trois éléments moteurs permettent à la réforme de se concrétiser : l'élan budgétaire consécutif au rapport Miquel, l'achèvement de la réforme statutaire¹⁹⁷, et la complétude du dossier. La volonté politique, qui manquait jusqu'alors, s'avère déterminante quand le ministre Lionel Jospin et son conseiller spécial Claude Allègre décident de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour accueillir la seconde vague démographique étudiante de l'après-guerre, la transformation de l'ENSB participant à cette volonté générale de réforme de l'enseignement supérieur¹⁹⁸.

L'allongement de la durée de la scolarité, attendu de longue date, est enfin accordé. En théorie, cette durée aurait dû être portée à deux ans, mais pour des raisons statutaires et de parallélisme de forme (alignement avec l'Institut national du patrimoine), il n'est pas possible d'aller au-delà de dix-huit mois.

L'enssib dispose du monopole de la formation de l'ensemble des conservateurs des bibliothèques, y compris des chartistes¹⁹⁹ et des conservateurs territoriaux, dont le cadre d'emplois est créé en 1991²⁰⁰. Elle met donc fin à des décennies de formation en

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Maurice Garden, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (10)*, [entretien filmé], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56601>>. Consulté le 21 juin 2013.

¹⁹⁶ Anne-Marie Bertrand, « Un anglicisme encombrant : les sciences de l'information et des bibliothèques en France – Bertrand Anne-Marie », *Revue de l'enssib*, n° 1, 2013. En ligne : <<http://revue.enssib.fr/un-anglicisme-encombrant-les-sciences-de-l%E2%80%99information-et-des-biblioth%C3%A8ques-en-france>>. Consulté le 1^{er} octobre 2013.

¹⁹⁷ La réforme du statut de l'École est liée à celle du statut des conservateurs. La Direction de l'administration générale du ministère de la Culture achève de renouveler le statut des conservateurs du patrimoine en 1990. Par assimilation, le ministère de l'Éducation nationale prépare la réforme statutaire du corps des conservateurs des bibliothèques pour revaloriser leur carrière et l'aligner sur celle des enseignants-chercheurs. Elle se traduit finalement par la publication du décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques, disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000721523&fastPos=1&fastReqId=2020492274&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>> (consulté le 19 juillet 2013).

¹⁹⁸ Entretien téléphonique avec Daniel Renoult, 30 octobre 2013.

¹⁹⁹ Une fois reçus à un concours sur titres, les élèves de l'École nationale des chartes suivent la totalité de la scolarité de l'enssib. Ce concours fait suite aux concours spéciaux ouverts aux anciens élèves de l'École des chartes, dans la limite du tiers des postes disponibles, afin de pourvoir aux emplois qui requièrent de préférence des connaissances d'archiviste paléographe. Cette règle, dite du « tiers chartiste », est toujours d'actualité.

²⁰⁰ Décret n° 91-841 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques. En ligne : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000721089&fastPos=4&fastReqId=166779124&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>>. Consulté le 19 juillet 2013.

parallèle des conservateurs de l'État et favorise la création de liens personnels entre des élèves aux parcours différents.

Les missions de l'École sont définies à l'article 3 : elle « prépare par une formation scientifique et culturelle des élèves se destinant à des fonctions d'encadrement des bibliothèques et des services de documentation scientifique et technique. Elle assure notamment la formation des conservateurs stagiaires [...] ainsi que d'élèves non fonctionnaires et d'auditeurs libres français ou étrangers. Elle mène des recherches en sciences de l'information et en assure la valorisation. Elle met en œuvre des actions de formation continue. »

Son organisation administrative reflète ces missions et témoigne de sa nouvelle autonomie. Elle est dirigée par un directeur – qui n'est plus obligatoirement un personnel scientifique des bibliothèques – nommé par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, après avis du conseil d'administration (article 7). Elle est administrée par un conseil d'administration assisté d'un conseil scientifique. Le conseil d'administration comprend trente-deux membres, dont seize sont élus. Le conseil scientifique est composé de vingt-quatre membres, dont dix sont élus. Dans les deux conseils sont membres de droit les représentants des ministères chargés de l'Enseignement supérieur, de la Culture et de la Fonction publique territoriale. Les présidents des deux conseils sont élus parmi les membres extérieurs nommés en raison de leur compétence.

En plus de former les jeunes générations, l'École produit du savoir et le valorise ; mieux, elle devient un lieu de débat, de réflexion et de ressources pour la communauté professionnelle²⁰¹. L'enssib ne tire donc plus sa raison d'être de la seule formation professionnelle des bibliothécaires. « À l'inverse, elle se [voit] confier cette formation parce qu'elle [doit] être un établissement universitaire de pointe, capable par des programmes d'enseignement et de recherche diversifiés, confiés conjointement à des conservateurs et à des enseignants-chercheurs, de combler le retard français en "science des bibliothèques"²⁰². »

²⁰¹ Anne-Marie Bertrand, *Des parcours et des hommes (1) : entretien avec Anne-Marie Bertrand, directrice de l'enssib*, [entretien filmé], mai 2012, Bibliothèque numérique de l'enssib. En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56979>>. Consulté le 20 mai 2013.

²⁰² François Dupuigrenet Desroussilles, « Enssib », dans Pascal Fouché, Daniel Péchouin, et Philippe Schuwer (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Livre*, tome E-M, [Paris], Éd. du Cercle de la Librairie, 2005, p. 85, s. v. « Enssib ».

CONCLUSION

Les évolutions que nous avons constatées durant la trentaine d'années d'existence de l'ENSB prouvent à quel point la formation supérieure des bibliothécaires dépend non seulement des enseignants qui la dispensent et de l'idée qu'ils se font du métier, mais aussi, surtout peut-être, de la volonté des pouvoirs politiques et des dirigeants de l'École. L'étude de la formation est en effet inséparable du questionnement sur la profession : il importe de savoir ce qu'est un conservateur de bibliothèques pour connaître les valeurs essentielles et les méthodes de travail qu'il convient de lui apprendre lors de sa formation initiale²⁰³. Cette réflexion sous-tend tous les changements intervenus dans les programmes pédagogiques de l'ENSB. Tout porte à croire qu'elle reste valable à l'heure actuelle. Au cours de notre démonstration, nous avons rencontré les figures majeures qui, par leurs réflexions et leurs actions, ponctuent l'histoire de l'École : Pierre Lelièvre et Paule Salvan lors de sa création, Denis Varloot et Jacques Kériguy, puis Daniel Renoult, pour sa transformation progressive en enssib.

Conçue comme une école d'application professionnelle, l'ENSB est d'abord un lieu où les anciens transmettent à leurs successeurs le savoir nécessaire à l'exercice de la profession, ce qui implique une dimension universitaire restreinte. L'interversion de l'ordre de la formation professionnelle et du recrutement qui intervient en 1964 n'empêche donc pas de percevoir une certaine continuité dans la formation des bibliothécaires. L'ENSB apporte toutefois une solution au problème de recrutement du personnel. Celui-ci a longtemps été entravé par l'insuffisance du nombre de candidats et par leur manque de préparation. La création de l'École lève ce double obstacle et relève le niveau du DSB, puisque cet examen est désormais préparé dans un établissement dont c'est justement la principale mission. Il en résulte l'image d'une profession jeune, technique, entreprenante et dynamique. Sur le plan formel, la nouvelle structure demeure, pendant trente ans, celle d'une grande école, avec ses concours d'entrée, sa mixité entre élèves fonctionnaires et étudiants, son enseignement où alternent cours magistraux et travaux pratiques, et ses examens terminaux.

Au fil du temps, elle change de signification et s'efforce d'être à la fois le lieu de transmission du savoir-faire de la profession et un espace de réflexion scientifique sur les métiers de la communication. Cette transformation s'inscrit très tôt dans l'histoire de l'institution. Dès le milieu des années 1970, face à l'essor des bibliothèques publiques et à l'émergence des nouvelles technologies, les dirigeants de l'École ressentent le besoin de faire évoluer ses programmes, mais ils restent désemparés quand il s'agit de définir le cap à suivre, au point que l'existence même de l'École est menacée. Souhaitant rompre avec l'image de conservatoire des bibliothèques accolée à l'ENSB, le ministère de l'Éducation nationale (DBMIST) veut en faire une école d'ingénieurs de l'information. Le projet proposé par Denis Varloot en 1985 et baptisé enssib vise à profiter du développement des applications informatiques, dont le rôle ne cesse de croître dans le secteur de la documentation. Fondé sur une scolarité de deux ans – on retrouve la demande initiale de Paule Salvan – l'enseignement serait intégré à l'université, formerait les cadres du secteur privé comme de la fonction publique, et serait sanctionné par un diplôme propre à

²⁰³ La question pourrait même se raffiner en se demandant si le responsable d'une bibliothèque de lecture publique doit recevoir, en tout ou en partie, la même formation que le directeur d'une bibliothèque universitaire. Or, l'ENSB, puis l'enssib, ont pour objectif de préparer aux deux types de carrières.

l'école ainsi que par des diplômes universitaires (DESS et DEA). Ajourné pour des raisons politiques en 1986, le projet n'est pas enterré pour autant.

En effet, les lignes de force qu'il a dessinées se concrétisent, avec des modalités différentes cependant, dans les ultimes années de l'ENSB. À partir de 1988, l'École collabore avec les universités Lyon 1 et Grenoble 2 pour proposer aux élèves, en plus du DSB, la délivrance de deux DESS (Informatique documentaire et Direction de projets culturels) ou du DEA Sciences de l'information et de la communication. De plus, des enseignants-chercheurs sont mis à la disposition de l'École par plusieurs universités, et l'établissement se dote d'un laboratoire de recherche en sciences de l'information (le CERSI). Aussi, lorsqu'en 1992, dans un contexte rendu enfin favorable, paraît le décret créant l'enssib, il ne fait qu'entériner un dossier préparé bien en amont et dont la réalisation a déjà commencé. Il confirme officiellement les dernières orientations prises par l'ENSB, en la dotant du statut de grand établissement et en portant la durée des études à dix-huit mois. Sans trop exagérer, l'enssib pourrait être considérée comme le dernier avatar d'une École aujourd'hui cinquantenaire...

L'enquête que nous avons menée laisse apparaître, par de nombreux aspects, des lacunes et des limites, et mériterait d'être complétée. Notre démonstration s'est concentrée sur l'une des missions de l'ENSB, la formation du personnel scientifique des bibliothèques. De nouvelles analyses pourraient porter sur ses autres activités, comme la coordination des enseignements conduisant au CAFB et au concours de sous-bibliothécaire, ou les actions menées dans le cadre de la formation continue. Une étude sociologique des différents types d'élèves qui se sont succédés à l'ENSB serait également envisageable. Compte tenu du rôle des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, leurs archives sont une source essentielle pour comprendre l'évolution de l'ENSB puis de l'enssib. Elles permettraient sans doute d'obtenir des relevés statistiques plus complets et plus fiables que ceux que nous sommes en mesure de proposer à partir du seul examen des archives détenues par l'enssib. Le recours aux archives de l'Élysée ou de Matignon²⁰⁴ s'avérerait également précieux pour comprendre l'instruction et l'avancée des dossiers au sommet de l'État. Dans une perspective comparatiste, l'étude des enseignements équivalents prodigués par les écoles et instituts de formation qui existent à l'étranger serait en outre particulièrement pertinente. Enfin, un parallèle avec les formations dispensées par les pôles Métiers du livre des IUT ou par les associations, comme l'ABF²⁰⁵, permettrait de déceler les différences qui existent entre la formation des cadres des bibliothèques et celle des autres catégories de personnel.

Nous regrettons par ailleurs de ne pas avoir réussi à obtenir de réponse à notre questionnaire de la part des anciens élèves de l'ENSB que nous avons contactés. Certes notre échantillon ne concernait qu'une demi-douzaine de personnes, tant il est difficile de trouver des bibliothécaires formés à l'ENSB, encore en poste aujourd'hui, et qui n'ont conservé aucun lien particulier avec

²⁰⁴ Par exemple, Georges Pompidou, fort de ses propres conceptions sur l'enseignement supérieur, intervient directement sur les dossiers de l'agrégation ou de l'entrée à l'université. De même, au début des années 1990, la réforme du statut des conservateurs de musées, et par ricochet de celui des conservateurs de bibliothèques, émane des plus hautes autorités de l'État.

²⁰⁵ L'ABF assure une formation de base d'auxiliaire de bibliothèque par ses différents groupes régionaux. Elle perpétue ainsi l'une de ses plus anciennes traditions, notamment réactivée dans les années 1960. Voir les travaux de Françoise Hecquard : *La formation de l'Association des bibliothécaires français : histoire, évolution, objectifs (de 1910 à 1990)*, mémoire de DESS, [Villeurbanne], ENSB, 1991 et *La formation des bibliothécaires : l'enseignement de l'Association des bibliothécaires français de 1910 à 1991*, Paris, ABF, 1992.

l'École. Ce silence, s'il n'est pas représentatif, est néanmoins hautement significatif. Il peut bien entendu témoigner d'un défaut de temps pour répondre à une enquête, mais il révèle plutôt un manque d'intérêt pour la question (voire pour celui qui la pose). Il semblerait qu'après avoir suivi (subi ?) leur formation à l'ENSB, ils ne souhaitent plus être en rapport avec l'École et se désintéressent globalement de toutes les actions de formation. Pour Daniel Renoult²⁰⁶, cette indifférence expliquerait en partie les difficultés de l'enssib à trouver des chefs d'établissement susceptibles d'accueillir ses stagiaires.

D'une manière générale, ce mémoire gagnerait à être compris dans un contexte plus large, dépassant la seule formation initiale des conservateurs et des bibliothécaires. Dans la lignée des travaux d'Antoine Prost²⁰⁷, il conviendrait de le contextualiser dans l'histoire des réformes de l'enseignement supérieur, afin de mieux appréhender les mesures générales prises au niveau gouvernemental et leurs impacts²⁰⁸. Il resterait alors à écrire l'histoire récente de l'enssib, à en retracer les grandes étapes, et à analyser les changements – ou les permanences – de ses enseignements jusqu'à la formation actuelle des conservateurs.

²⁰⁶ Entretien téléphonique avec Daniel Renoult, 30 octobre 2013.

²⁰⁷ Antoine Prost, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV : l'école et la famille dans une société en mutation (depuis 1930)*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, 2^{nde} éd. Perrin 2004 (collection Tempus). Voir notamment la deuxième partie « École et classes sociales. Les surprises de la démocratisation », p. 223-512.

²⁰⁸ Cette piste de recherche est évoquée par Daniel Renoult, tant dans l'entretien téléphonique que nous avons eu avec lui le 30 octobre 2013, que dans son interview par Raphaële Mouren, « De l'ENSB à l'enssib... – Renoult Daniel, Mouren Raphaële », *Revue de l'enssib*, n° 1, 2013, disponible en ligne à l'adresse : <<http://revue.enssib.fr/de-l%E2%80%99ensb-%C3%A0-l%E2%80%99enssib%E2%80%A6-renoult-daniel-mouren-rapha%C3%ABle>> (consulté le 1^{er} octobre 2013).

Sources

DOCUMENTS CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DE L'ENSSIB

L'enssib conserve les cartons des archives relatives à l'école qui l'a précédée dans sa salle des archives, située au sous-sol de son siège à Villeurbanne.

Les archives intéressant notre sujet sont conservées dans les boîtes cartonnées suivantes²⁰⁹ :

- Archives ENS : études
- ENSB : concours d'entrée : 1964/66
- ENSB : concours d'entrée : 1967 → 70
- ENSB : concours d'entrée : 1973 → 91
- 1975/1976 : Concours ENSB (enssib)
- 1977/1978 : Concours ENSB (enssib)
- 1979/1980 : Concours ENSB (enssib)
- 1981/1982/1983 : Concours ENSB (enssib)
- 1984 : Concours ENSB (enssib)
- ENSB : concours d'entrée : 1976-84 (épreuves internes)
- Organisation du concours d'entrée ENSB : 1975-76
- Organisation du concours d'entrée ENSB : 1977-78
- Organisation du concours d'entrée ENSB : 1979-80
- Organisation du concours d'entrée ENSB : 1981-83
- Organisation du concours d'entrée ENSB : 1984
- Organisation du concours d'entrée ENSB : 1985-87
- Sujets concours 1973-1991 [sujets des épreuves écrites]
- Concours d'entrée ENSB : sujets [1975-1981]
- Concours sujets (externe) [épreuves écrites du concours externe, 1975-1984 ; grand oral des concours externe et interne, 1975, 1976, 1978-1984]
- Concours ENSB : sujets (internes) [épreuves écrites du concours interne, 1976-1984]
- ENSB : langues – oral concours [sujets des oraux de langues, sans précision sur les années concernées]
- Concours d'entrée Ville de Paris [1987-1989]
- 1985/86/87 : Concours d'entrée (documents généraux sur le concours, propositions de réformes, statistiques)
- Concours d'entrée ENSB : statistiques et divers. M[adeleine ?]W[agner ?]
- Concours d'entrée 2 : M[adeleine ?]W[agner ?]
- Pédagogie : bibliothéconomie
- Pédagogie : techniques documentaires (1970 ?)
- Pédagogie : catalogage (matières) : 1975 →
- Pédagogie : catalogage (auteurs) : 1975 →
- Pédagogie : administration : 1977-78 + psycho-sociologie de la lecture : 1977-80
- Pédagogie : bibliographie générale + matières : 1977 → 79

²⁰⁹Les intitulés des boîtes ont été respectés. Le contenu détaillé des boîtes n'est pas indiqué ; il ne reflète d'ailleurs pas toujours l'intitulé de la boîte qui le contient.

- 1968/69 : Élèves ENSB
- Élèves associés 1974/75 (et promotion 1968-71)
- Élèves associés 1981/1983 (+ vidéodisques)
- DSB : examens 1965-1968
- Jury DSB 90 : concours d'entrée 91
- Scolarité : examens notes 1968-1970
- Scolarité : 1965-1970
- 1974 : installation ENSB (Enssib) Villeurbanne
- 1972 scolarité : statistiques étudiants depuis 1972
- Scolarité 1973-1974
- 1974 : Scolarité
- Scolarité 1975/76 1977/78 1979
- 1986 : scolarité [1]
- 1986 : scolarité [2]
- 1985-86 86-87 87-88 : documents pédagogiques
- 1984-85 : Dir des études Ens^t cours
- 1985-86 86-87 / 87-88 : scolarité
- 1985-86 : direction des études, cours, comité des études, BU, stages, congrès
- Scolarité 83-84
- Contrôles 82-83
- Scolarité 1981-85

PUBLICATIONS EN SÉRIE

Deux périodiques sont particulièrement utiles pour retracer l'histoire de la formation des bibliothécaires sur la période étudiée :

- *Bulletin des bibliothèques de France*, 1^{ère} année, n° 1 (janvier 1956)-, Paris puis Villeurbanne, Direction des bibliothèques de France puis École nationale supérieure de bibliothécaires puis École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1956-. ISSN 0006-2006 puis 1292-8399. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr>>. Pour notre sujet, un dépouillement systématique des publications depuis l'année 1962 a été réalisé.
- *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n.s., n° 1 (1946, mai) – n° 193 (2001, 4^e trimestre), Paris, Association des bibliothécaires français, 1946-2001. ISSN 0004-5365. Quarante-sept années de la revue (de 1954 à 2001) sont disponibles en ligne au sein de la bibliothèque numérique de l'enssib, à l'adresse <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues>>. Les publications de 1962 à 1992 ont été méthodiquement analysées.

TÉMOIGNAGES AUDIOS ET AUDIO-VISUELS

CAILLET, Maurice, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (7)*, [entretien filmé ; durée : 52 min 57 s], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56581>> (consulté le 21 juin 2013).

CATHAUX, Roger et Solange, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (2)*, [entretien filmé ; durée : 45 min 33 s], 15 décembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56445>> (consulté le 21 juin 2013).

COMTE, Henri, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (5)*, [entretien filmé ; durée : 54 min 24 s], 15 décembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56542>> (consulté le 21 juin 2013).

GARDEN, Maurice, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (10)*, [entretien filmé ; durée : 1 h 16 min 48 s], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56601>> (consulté le 21 juin 2013).

LELIÈVRE, Pierre, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (11)*, [entretien filmé ; durée : 1 h 31 min 31 s], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56700>> (consulté le 21 juin 2013).

MARTIN, Henri-Jean, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (4)*, [entretien audio ; durée : 1 h 13 min 53 s], 24 novembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56551>> (consulté le 21 juin 2013).

MERLAND, Michel, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (8)*, [entretien filmé ; durée : 1 h 31 min 27 s], 15 décembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56583>> (consulté le 21 juin 2013).

RENOULT, Daniel, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (3)*, [entretien filmé ; durée : 50 min 10 s], 2 décembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56541>> (consulté le 21 juin 2013).

RICHTER, Noé, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (9)*, [entretien filmé ; durée : 49 min 56 s], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56600>> (consulté le 21 juin 2013).

ROUX-FOUILLET, Paul, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (1)*, [entretien filmé ; durée : 1 h 31 min 59 s], 25 novembre 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56543>> (consulté le 21 juin 2013).

VARLOOT, Denis, *Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib (6)*, [entretien filmé ; durée : 1 h 34 min 09 s], janvier 1994, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56580>> (consulté le 21 juin 2013).

ENTRETIENS

CALENGE, Bertrand, entretien du 23 octobre 2013.

RENOULT, Daniel, entretien téléphonique du 30 octobre 2013.

VARRY, Dominique, entretien du 17 octobre 2013.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Organisation de l'ENSB

Décret n° 63-712 du 12 juillet 1963 portant création d'une École nationale supérieure de bibliothécaires. Disponible en ligne aux adresses : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19630719&numTexte=&pageDebut=06638&pageFin=> et http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19630719&pageDebut=06638&pageFin=&pageCourante=06639 (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 65-269 du 5 avril 1965 modifiant le décret n° 63-712 du 12 juillet 1963 portant création d'une École nationale supérieure de bibliothécaires. Disponible en ligne à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19650409&numTexte=&pageDebut=02801&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013).

Arrêté du 25 janvier 1965 portant institution d'une commission consultative chargée de donner son avis sur certains problèmes concernant l'École nationale supérieure de bibliothécaires. Disponible en ligne à l'adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19650205&numTexte=&pageDebut=01052&pageFin=> (consulté le 20 août 2013).

Décret n° 92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Disponible en ligne à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000356825&fastPos=6&fastReqId=1822825739&categorieLien=id&oldAction=rechTexte> (consulté le 19 juillet 2013).

Conditions d'admission et de scolarité à l'ENSB

Décret n° 64-559 du 12 juin 1964 fixant les conditions d'admission et de scolarité à l'École nationale supérieure de bibliothécaires. Disponible en ligne aux adresses : http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19640617&numTexte=&pageDebut=05228&pageFin=> et http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19640617&pageDebut=05228&pageFin=&pageCourante=05229 (consulté le 19 juillet 2013).

Arrêté du 22 juillet 1964 fixant le programme de l'épreuve d'admission du concours interne d'entrée à l'École nationale supérieure de bibliothécaires.

Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19640806&numTexte=&pageDebut=07236&pageFin=> (consulté le 27 août 2013).

Arrêté du 29 mai 1969 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et les anciens élèves de l'École nationale supérieure de bibliothécaires en cas de rupture de leur engagement décennal. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19690704&numTexte=&pageDebut=06843&pageFin=> (consulté le 28 août 2013).

Décret n° 71-107 du 29 janvier 1971 portant modification du décret n° 64-559 du 12 juin 1964 fixant les conditions d'admission et de scolarité à l'École nationale supérieure de bibliothécaires. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19710206&numTexte=&pageDebut=01285&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 74-520 du 20 mai 1974 modifiant le décret n° 64-559 du 12 juin 1964 relatif aux conditions d'admission et de scolarité à l'École nationale supérieure de bibliothécaires. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19740522&numTexte=&pageDebut=05565&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013).

Arrêté du 26 novembre 1974 portant programme et durée des épreuves des concours d'admission et de scolarité à l'École nationale supérieure de bibliothécaires. Disponible en ligne à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19741208&pageDebut=12256&pageFin=&pageCourante=12256> (consulté le 23 août 2013).

Décret n° 83-1060 du 8 décembre 1983 modifiant le décret n° 64-559 du 12 juin 1964 relatif aux conditions d'admission et de scolarité à l'École nationale supérieure de bibliothécaires. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19831213&numTexte=&pageDebut=03582&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013).

Diplôme supérieur de bibliothécaire

Arrêté du 15 juin 1965 portant organisation et programme de l'examen de fin d'année conférant le diplôme supérieur de bibliothécaire. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19650708&numTexte=&pageDebut=05829&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013).

Arrêté du 14 mai 1969 portant organisation et programme du diplôme supérieur de bibliothécaire. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19690530&numTexte=&pageDebut=05357&pageFin=> (consulté le 23 août 2013).

Arrêté du 25 octobre 1972 portant organisation et programme du diplôme supérieur de bibliothécaire. Disponible en ligne à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19721104&numTexte=&pageDebut=11504&pageFin=>> (consulté le 26 août 2013).

Arrêté du 22 juillet 1977 relatif au diplôme supérieur de bibliothécaire. Disponible en ligne aux adresses : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19770812&numTexte=&pageDebut=54985&pageFin=>> et <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19770812&pageDebut=54985&pageFin=&pageCourante=54986> (consulté le 19 juillet 2013).

Arrêté du 9 décembre 1977 fixant le programme des enseignements et des exercices pour l'obtention du diplôme supérieur de bibliothécaire. Disponible en ligne aux adresses : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19771224&numTexte=&pageDebut=58637&pageFin=>> et <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19771224&pageDebut=58637&pageFin=&pageCourante=58638> (consulté le 19 juillet 2013).

Arrêté du 14 février 1980 fixant le programme des enseignements et des exercices pour l'obtention du diplôme supérieur de bibliothécaire. Disponible en ligne aux adresses : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19800224&pageDebut=52064&pageFin=&pageCourante=52064> et <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19800224&pageDebut=52064&pageFin=&pageCourante=52065> (consulté le 19 juillet 2013).

Arrêté du 23 novembre 1982 relatif au diplôme supérieur de bibliothécaire. Disponible en ligne aux adresses : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19821202&numTexte=&pageDebut=60737&pageFin=>> et <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19821202&pageDebut=60737&pageFin=&pageCourante=60738> (consulté le 19 juillet 2013).

Arrêté du 13 septembre 1988 relatif aux modalités de délivrance du diplôme supérieur de bibliothécaire. Disponible en ligne à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19880920&numTexte=&pageDebut=11969&pageFin=>> (consulté le 19 juillet 2013).

Arrêté du 13 septembre 1988 fixant le programme des enseignements pour l'obtention du diplôme supérieur de bibliothécaire. Disponible en ligne à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19880920&numTexte=&pageDebut=11970&pageFin=>> (consulté le 19 juillet 2013).

Statut du personnel scientifique des bibliothèques

Décret n° 69-1265 du 31 décembre 1969 portant statut du personnel scientifique des bibliothèques. Disponible en ligne aux adresses :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19700104&numTexte=&pageDebut=00150&pageFin=>,
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19700104&pageDebut=00150&pageFin=&pageCourante=00151>,
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19700104&pageDebut=00150&pageFin=&pageCourante=00152> et
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19700104&pageDebut=00150&pageFin=&pageCourante=00153>
 (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 74-333 du 19 avril 1974 modifiant le décret n° 69-1265 du 31 décembre 1969 portant statut du personnel scientifique des bibliothèques. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19740427&numTexte=&pageDebut=04521&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 81-206 du 4 mars 1981 modifiant le décret n° 69-1265 du 31 décembre 1969 portant statut du personnel scientifique des bibliothèques. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19810306&numTexte=&pageDebut=00706&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 82-403 du 7 mai 1982 modifiant le décret n° 69-1265 du 31 décembre 1969 portant statut du personnel scientifique des bibliothèques. Disponible en ligne aux adresses :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19820514&numTexte=&pageDebut=01377&pageFin=> et
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19820514&pageDebut=01377&pageFin=&pageCourante=01378>
 (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 83-1061 du 8 décembre 1983 modifiant le décret n° 69-1265 du 31 décembre 1969 portant statut du personnel scientifique des bibliothèques. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19831213&numTexte=&pageDebut=03583&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 85-225 du 15 février 1985 modifiant le décret n° 69-1265 du 31 décembre 1969 portant statut du personnel scientifique des bibliothèques. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19850219&numTexte=&pageDebut=02176&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 87-621 du 3 août 1987 modifiant le décret n° 69-1265 du 31 décembre 1969 portant statut du personnel scientifique des bibliothèques. Disponible en ligne à l'adresse :
 <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19870805&numTexte=&pageDebut=08814&pageFin=> (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 89-566 du 11 août 1989 modifiant le décret n° 69-1265 du 31 décembre 1969 portant statut du personnel scientifique des bibliothèques. Disponible en ligne aux adresses :
<http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19890818&pageDebut=10351&pageFin=&pageCourante=10351> et <http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19890818&pageDebut=10351&pageFin=&pageCourante=10352> (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 91-841 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000721089&fastPos=4&fastReqId=166779124&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>> (consulté le 19 juillet 2013).

Décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000721523&fastPos=1&fastReqId=2020492274&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>> (consulté le 19 juillet 2013).

DOCUMENTATION DIVERSE

La rubrique « L'École, Histoire de l'enssib » du site web de l'enssib rassemble, sous l'année 1992, à l'adresse <<http://www.enssib.fr/lecole/enssib-2012/histoire-de-lenssib/1992>>, de nombreux documents relatifs à la première année de fonctionnement de l'École.

Bibliographie

La bibliographie proposée dans cette section doit être considérée comme une bibliographie de référence. Tous les titres ou articles mentionnés n'ont pas été systématiquement convoqués dans notre étude, qui se fonde pour l'essentiel sur les archives de l'ENSB actuellement détenues par l'enssib. Il a paru toutefois opportun d'offrir au lecteur les outils nécessaires à une recherche plus approfondie.

GÉNÉRALITÉS, HISTOIRE CULTURELLE ET HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT

GAUCHON, Pascal, *Le modèle français depuis 1945*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, [2^e éd. mise à jour 2006, 3^e éd. mise à jour 2008], 4^e éd. mise à jour 2011 (collection Que sais-je ?), 128 p.

MARTIN, Henri-Jean, *Les métamorphoses du livre : entretiens avec Jean-Marc Chatelain et Christian Jacob*, Paris, Albin Michel, 2004, 296 p.

ORY, Pascal, *L'histoire culturelle*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, [2^e éd. mise à jour 2007], 3^e éd. mise à jour 2011 (collection Que sais-je ?), 128 p.

POIRRIER, Philippe, *L'État et la culture en France au XX^e siècle*, Paris, Librairie Générale Française, 2000, [2^e éd. avec postface inédite 2006], 3^e éd. Le Livre de Poche 2009 avec une postface inédite de l'auteur (collection Références/Histoire), 256 p.

PROST (Antoine), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome IV : l'école et la famille dans une société en mutation (depuis 1930)*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, 2nde éd. Perrin 2004 (collection Tempus), 808 p.

PROST, Antoine, CYTERMANN, Jean-Richard, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *Le mouvement social*, 2010/4, n° 233, p. 31-46.

URFALINO, Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, [Paris], Pluriel, 1982, rééd. Hachette Littératures 2004 avec une postface inédite de l'auteur, réimp. Pluriel 2011, 427 p.

HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES

BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 1998, 2^e éd. 2004, 3^e éd. 2007 (collection Repères), 120 p.

BERTRAND, Anne-Marie, *Bibliothèque publique et public library : essai de généalogie comparée*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2010 (collection Papiers), 229 p.

CARACO, Alain, « Dix ans après : l'évolution des bibliothèques départementales depuis la décentralisation », *BBF*, 1997, t. 42, n° 5, p. 16-20. Disponible en ligne à

l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0016-002>> (consulté le 22 août 2013).

COMTE, Henri, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, Presses de l'École nationale supérieure de bibliothèques, 1977, 447 p.

COMTE, Henri, « La réforme du système documentaire des universités », *BBF*, 1985, t. 30, n° 5, p. 378-387. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-05-0378-001>> (consulté le 26 août 2013).

Conseil supérieur des bibliothèques, « Rapport du président pour l'année 1992 », *BBF*, 1993, t. 38, n° 6, p. 100-102. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1993-06-0100-009>> (consulté le 20 août 2013).

GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc, « Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture », *BBF*, 2009, t. 54, n° 3, p. 27. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>> (consulté le 21 août 2013).

LINE, Maurice B., « Perspectives européennes à l'aube du XXI^e siècle », dans POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, 2nde éd. 2009 avec une postface inédite de Martine Poulain « Les bibliothèques françaises de 1990 à 2010 », p. 999-1016.

MARTIN, Henri-Jean, « Les chartistes et les bibliothèques », *BBF*, 1972, t. 17, n° 12, p. 529-537. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1972-12-0529-001>> (consulté le 20 mai 2013).

POULAIN, Martine, « Les bibliothèques françaises de 1990 à 2010 : l'entrée dans une nouvelle ère », dans POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, 2nde éd. 2009 avec une postface inédite de Martine Poulain « Les bibliothèques françaises de 1990 à 2010 », p. 1051-1094.

ROUX-FOUILLET, Paul, « Hommage à Paule Salvan », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 177, 1997, p. 106-107. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-45608>> (consulté le 27 août 2013).

MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE

« Le démantèlement de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique : action de l'ABF : juillet-octobre 1975 », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 89, 1975, p. 213-215. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-54635>> (consulté le 22 août 2013).

Évolution des métiers des bibliothèques et de la documentation, site web de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/metiers-des-bibliotheques-et-de-la-documentation/evolution-des-metiers>> (consulté le 21 juin 2013).

Évolution des métiers des bibliothèques et de la documentation – quelques dates de 1935 à 1965, site web de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/metiers-des-bibliotheques-et-documentation/evolution-des-metiers/1935-a-1965/quelques-dates>> (consulté le 21 juin 2013).

Évolution des métiers des bibliothèques et de la documentation – quelques dates de 1965 à 1990, site web de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/metiers-des-bibliotheques-et-documentation/evolution-des-metiers/1965-a-1990/quelques-dates>> (consulté le 21 juin 2013).

Évolution des métiers des bibliothèques et de la documentation – quelques dates de 1990 à 2000, site web de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/metiers-des-bibliotheques-et-documentation/evolution-des-metiers/1990-a-2000/quelques-dates>> (consulté le 21 juin 2013).

Évolution des métiers des bibliothèques et de la documentation – un peu d'histoire de 1935 à 1965, site web de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/metiers-des-bibliotheques-et-documentation/evolution-des-metiers/1935-a-1965/histoire>> (consulté le 21 juin 2013).

Évolution des métiers des bibliothèques et de la documentation – un peu d'histoire de 1965 à 1990, site web de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/metiers-des-bibliotheques-et-documentation/evolution-des-metiers/1965-a-1990/histoire>> (consulté le 21 juin 2013).

Évolution des métiers des bibliothèques et de la documentation – un peu d'histoire de 1990 à 2000, site web de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/metiers-des-bibliotheques-et-documentation/evolution-des-metiers/1990-a-2000/histoire>> (consulté le 21 juin 2013).

FRANCE, Ministère de la Culture et de la communication, Direction de l'administration générale et de l'environnement culturel, Département des études et de la prospective ; Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information ; SEIBEL, Bernadette, *Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, Paris, La Documentation française, 1988, 230 p.

ACCART, Jean-Philippe, « Bibliothécaire, documentaliste : même métier ? », *BBF*, 2000, t. 45, n° 1, p. 88-93. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-01-0088-011>> (consulté le 20 mai 2013).

ALIX, Yves et REVELIN, Gaël, « Les bibliothécaires, combien de divisions ? Rencontre sur les lieux d'échange et de débat de la profession », *BBF*, 2009, t. 54, n° 4, p. 17-22. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-04-0017-002>> (consulté le 21 août 2013).

BERTRAND, Anne-Marie, « Approche archéologique et généalogique du métier », dans CALENGE, Bertrand (dir.), *Bibliothécaire, quel métier ?*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2004 (collection Bibliothèques), p. 21-37.

BERTRAND, Anne-Marie, « Un anglicisme encombrant : les sciences de l'information et des bibliothèques en France – BERTRAND Anne-Marie », *Revue de l'enssib*, n° 1, 2013. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://revue.enssib.fr/un-anglicisme-encombrant-les-sciences-de-l%E2%80%99information-et-des-biblioth%C3%A8ques-en-france>> (consulté le 1^{er} octobre 2013).

BERTRAND, Anne-Marie et GROSHENS, Jean-Claude, « L'unité du métier », *BBF*, 2005, t. 50, n° 5, p. 5-7. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-05-0005-001>> (consulté le 21 août 2013).

CACHARD, Pierre-Yves, COLCANAP, Grégory et NYFFENEGGER, Isabelle, « Évaluations rétrospectives », *BBF*, 2003, t. 48, n° 1, p. 18-26. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0018-004>> (consulté le 21 août 2013).

CALENGE, Bertrand, « Les bibliothécaires d'État : naissance d'un corps », *BBF*, 1997, t. 42, n° 6, p. 40-51. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-06-0040-002>> (consulté le 20 août 2013).

CALENGE, Bertrand et PASTOR, Jean-Louis, « Statuts, fonctions et organigrammes : réflexion sur les métiers des bibliothèques », *BBF*, 1994, t. 39, n° 4, p. 32-45. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-04-0032-004>> (consulté le 20 août 2013).

COMTE, Henri, « Nouvelle politique de la lecture et statuts des personnels », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 115, 1982, p. 29-30. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-41058>> (consulté le 28 août 2013).

DROGNAT-LANDRÉ, Noëlle, « Managers, chercheurs, ingénieurs : qu'attendent les collectivités de leurs conservateurs de bibliothèque ? », *BBF*, 2003, t. 48, n° 3, p. 94-96. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-03-0094-003>> (consulté le 21 août 2013).

GASC, Michèle, « Quelques pistes pour demain et après-demain », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 150, 1991, p. 69-70. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42357>> (consulté le 28 août 2013).

GLEYZE, Alain, « Les personnels des bibliothèques universitaires françaises (1879-2000) », dans *Histoire des bibliothécaires*, colloque organisé par le Centre de recherche en histoire du livre du 27 au 29 novembre 2003, Bibliothèque numérique de l'enssib (collection Centre Naudé). Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1341>> (consulté le 20 mai 2013).

GUIGUE, Jacques et HERMAN, Nadine, « Les professionnels des bibliothèques territoriales : aux prises avec leurs métiers, leurs statuts et leurs formations », *BBF*, 1994, t. 39, n° 6, p. 53-56. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-06-0053-008>> (consulté le 20 août 2013).

GUITART, Cécil, « Un nouveau bibliothécaire : le bibliothécaire ingénieur », *BBF*, 1987, t. 32, n° 4, p. 346-348. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1987-04-0346-009>> (consulté le 22 août 2013).

KÉRIGUY, Jacques, « Tu seras bibliothécaire, mon fils ! », *BBF*, 1987, t. 32, n° 4, p. 314-321. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1987-04-0314-004>> (consulté le 21 juin 2013).

KUPIEC, Anne, « Premier recensement des métiers des bibliothèques », *BBF*, 1995, t. 40, n° 6, p. 17-21. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0017-003>> (consulté le 20 août 2013).

KUPIEC, Anne, « Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? », *BBF*, 2003, t. 48, n° 1, p. 5-9. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0005-001>> (consulté le 21 août 2013).

LAHARY, Dominique, « Vie et aventures du millefeuille statutaire », *BBF*, 2010, t. 55, n° 2, p. 13-18. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0013-003>> (consulté le 22 août 2013).

LAPÈLERIE, François, « Qu'est-ce qu'un bibliothécaire ? », *BBF*, 2001, t. 46, n° 2, p. 118-120. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-02-0118-012>> (consulté le 21 août 2013).

LE COADIC, Yves, « La science de l'information : aspects structurels et institutionnels d'une nouvelle interdiscipline », *BBF*, 1984, t. 29, n° 2, p. 168-172. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-02-0168-007>> (consulté le 26 août 2013).

LINE, Maurice B., « Le métier de bibliothécaire : un ensemble de pratiques confuses et discontinues », *BBF*, 1998, t. 43, n° 2, p. 44-48. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-02-0044-006>> (consulté le 21 août 2013).

MORIS, Joël, « L'inexorable évolution du métier », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 150, 1991, p. 46-49. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42475>> (consulté le 22 août 2013).

PALLIER, Denis, « Histoire et évolution du métier de bibliothécaire », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 164, 1994, p. 47-56. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-43977>> (consulté le 21 juin 2013).

POINDRON, Paul, « L'Institut national des techniques de la documentation et la formation des documentalistes en France », *BBF*, 1963, t. 8, n° 8, p. 313-325. Disponible

en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-08-0313-001>> (consulté le 20 mai 2013).

PRADEL DE LAMAZE, Philippe, « L'évolution des métiers », *BBF*, 1995, t. 40, n° 5, p. 68-70. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-05-0068-005>> (consulté le 20 août 2013).

RIOUX, Jean-Pierre, « L'évolution des politiques culturelles et les métiers de la bibliothèque », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 152, 1991, p. 46-51. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42565>> (consulté le 28 août 2013).

ROUX-FOUILLET, Paul, « Souvenirs d'une carrière », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 135, 1987, p. 48-49. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-41700>> (consulté le 28 août 2013).

SALAÛN, Jean-Michel, « Appréciation des nouveaux conservateurs sur leur affectation », *BBF*, 1995, t. 40, n° 6, p. 30-31. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0030-005>> (consulté le 20 août 2013).

SARAZIN, Gérard, « Nouveau... Vous avez dit nouveau ? : propos sur les métiers », *BBF*, 1987, t. 32, n° 4, p. 356-361. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1987-04-0356-011>> (consulté le 26 août 2013).

SEIBEL, Bernadette, « Éloge de la différence : transformation et structuration de la profession de bibliothécaire », *BBF*, 1987, t. 32, n° 4, p. 362-373. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1987-04-0362-012>> (consulté le 26 août 2013).

SEIBEL, Bernadette, « Évolution de la profession de bibliothécaire et conditions d'exercice du métier », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 139, 1988, p. 5-10. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-41732>> (consulté le 28 août 2013).

SEIBEL, Bernadette, « Les enjeux d'une profession », dans POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, 2nde éd. 2009 avec une postface inédite de Martine Poulain « Les bibliothèques françaises de 1990 à 2010 », p. 821-846.

TARIN, Laurence, « L'évolution du métier de bibliothécaire : une identité professionnelle à multiples facettes », *BBF*, numéro hors-série « Regards sur un demi-siècle : cinquantenaire du *Bulletin des bibliothèques de France* », 2006, p. 135-155.

VARLOOT, Denis, « Du puits au robinet », *BBF*, 1983, t. 28, n° 6, p. 581-589. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-06-0581-002>> (consulté le 27 août 2013).

FORMATION PROFESSIONNELLE DES BIBLIOTHÉCAIRES EN FRANCE

« Formation des conservateurs territoriaux », *BBF*, 1995, t. 40, n° 6, p. 103. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0103-004>> (consulté le 20 août 2013).

« Formation professionnelle : le problème du "Rapport présenté par M. Narbonne au Premier ministre" sur la création d'une École nationale du patrimoine », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 91, 1976, p. 85. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-54763>> (consulté le 28 août 2013).

« La formation professionnelle : congrès national de l'ABF, Montpellier – La Grande Motte, 30 avril – 2 mai 1975 », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 89, 1975, p. 195-205. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-54606>> (consulté le 22 août 2013).

ANNEZER, Jean-Claude, « Présentation du dossier ["Théories et pratiques de la formation professionnelle"] », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 150, 1991, p. 6-10. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42538>> (consulté le 28 août 2013).

BERTRAND, Anne-Marie, « La formation des bibliothécaires : forcément continue », *BBF*, 2007, t. 52, n° 5, p. 5-8. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0005-001>> (consulté le 21 août 2013).

BETTANT, Audry, *Histoire de la formation du bibliothécaire : du DTB à l'ENSB (1932-1963)*, mémoire d'étude DCB [diplôme de conservateur des bibliothèques], [Villeurbanne], enssib, janvier 2012, 97 p. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56676>> (consulté le 18 avril 2013).

CALENGE, Bertrand, « À quoi former les bibliothécaires, et comment ? », *BBF*, 1995, t. 40, n° 6, p. 39-48. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0039-007>> (consulté le 20 août 2013).

CALENGE, Bertrand, « Quelle formation pour quel métier ? », dans CALENGE, Bertrand (dir.), *Bibliothécaire, quel métier ?*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2004 (collection Bibliothèques), p. 221-241.

DUCOLOMB, Lydie, « Eugène Morel et la section des Bibliothèques modernes : une réflexion sur la formation professionnelle des bibliothécaires au début du XX^e siècle », *BBF*, 2012, t. 57, n° 1, p. 35-39. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-01-0035-006>> (consulté le 21 août 2013).

GARDNER, Richard Kent, *Education for Librarianship in France : an Historical Survey*. Submitted in partial fulfillment of the requirements for the Degree of Doctor of Philosophy [thèse de doctorat], Case Western Reserve University (School of library science), juin 1968, 2 vol.

GLEYZE, Alain, « Formations des personnels des bibliothèques : vers une conception globale », *BBF*, 1995, t. 40, n° 6, p. 22-28. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0022-004>> (consulté le 20 août 2013).

GLEYZE, Alain, « Formations professionnelles et universités : convergences et redondances », *BBF*, 2003, t. 48, n° 1, p. 61-64. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0061-010>> (consulté le 21 août 2013).

GLEYZE, Alain et RENOULT, Daniel, « Formation professionnelle des bibliothécaires et enseignement supérieur : quelques réflexions sur les évolutions récentes », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 150, 1991, p. 63-66. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42468>> (consulté le 28 août 2013).

HERMAN, Nadine, « Le Centre national de la fonction publique territoriale et la formation », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 150, 1991, p. 68-69. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42400>> (consulté le 28 août 2013).

LANCHA, Catherine, « La formation initiale des bibliothécaires d'État : bref historique à la croisée des chemins », *BBF*, 2007, t. 52, n° 1, p. 98-105. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-01-0098-001>> (consulté le 21 août 2013).

LE SAUX, Annie, « La formation professionnelle des bibliothécaires », *BBF*, 1993, t. 38, n° 1, p. 62-63. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1993-01-0062-005>> (consulté le 20 août 2013).

LETHÈVE, Jacques, « Pour une réflexion sur la formation professionnelle des bibliothécaires », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 58, 1968, p. 15-16. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-52639>> (consulté le 27 août 2013).

LETHÈVE, Jacques, « Les projets de réforme de la formation professionnelle », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 70, 1971, p. 27-28. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-53496>> (consulté le 28 août 2013).

LETHÈVE, Jacques, « La formation du personnel des bibliothèques et les conclusions du "groupe de travail" », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 71, 1971, p. 69-72. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-56173>> (consulté le 28 août 2013).

MARCHIZET, Marie-Noëlle et POUILLIAS, Marie-Thérèse, « La formation continue au service des bibliothèques de 1976 à 1980 », *BBF*, 1981, t. 26, n° 11, p. 591-614. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1981-11-0591-001>> (consulté le 26 août 2013).

MIQUEL, André, « Discours d'André Miquel », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 152, 1991, p. 20-22. Disponible en ligne à l'adresse :

<<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42494>> (consulté le 28 août 2013).

PAVLIDÈS, Christophe, « La formation des cadres A des bibliothèques », *BBF*, 1996, t. 41, n° 2, p. 96-98. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-02-0096-011>> (consulté le 20 août 2013).

PAVLIDÈS, Christophe, « Comment les CFCB sont devenus indispensables à la profession », *BBF*, 2007, t. 52, n° 5, p. 51-54. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0051-010>> (consulté le 22 août 2013).

POULAIN, Martine, « La formation », *BBF*, 1991, t. 36, n° 5, p. 455-458. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-05-0455-001>> (consulté le 26 août 2013).

RENOULT, Daniel, « La formation professionnelle en jeu : quelles structures et quels moyens pour la formation professionnelle moyenne en 1986-1987 », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 130, 1986, p. 5-7. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-41400>> (consulté le 28 août 2013).

RENOULT, Daniel, « Les formations et les métiers », dans POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, 2nde éd. 2009 avec une postface inédite de Martine Poulain « Les bibliothèques françaises de 1990 à 2010 », p. 581-614.

RENOULT, Daniel, « Les formations à la recherche de leurs réformes », dans POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, 2nde éd. 2009 avec une postface inédite de Martine Poulain « Les bibliothèques françaises de 1990 à 2010 », p. 847-858.

RENOULT, Daniel, « Formation professionnelle des bibliothécaires : un regard rétrospectif et prospectif », *BBF*, 2009, t. 54, n° 5, p. 63-66. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0063-001>> (consulté le 20 mai 2013).

SABY, Frédéric, « Séminaire du Creusot, 28 juin 1991 : la formation supérieure », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 152, 1991, p. 16-17. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42428>> (consulté le 28 août 2013).

SALVAN, Paule, « Réforme de la formation professionnelle », *BBF*, 1963, t. 8, n° 6, p. 233-249. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-06-0233-001>> (consulté le 20 mai 2013).

VERZEGNASSI, Coralie, *Histoire de la formation de bibliothécaire : la chaire de bibliographie à l'École des chartes, 1821-1932*, mémoire d'étude DCB [diplôme de conservateur des bibliothèques], [Villeurbanne], enssib, janvier 2010, 95 p.

FORMATION PROFESSIONNELLE DES BIBLIOTHÉCAIRES À L'ÉTRANGER

« La formation professionnelle des bibliothécaires en Suisse : exposé présenté à la journée de réflexion de l'ENSB (27 avril 1983) par Jacques Cordonier, École de bibliothécaires de Genève », *BBF*, 1983, t. 28, n° 6, p. 639-643. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-06-0639-001>> (consulté le 26 août 2013).

« La formation professionnelle des bibliothécaires dans les pays nordiques », *BBF*, 1984, t. 29, n° 4, p. 322-324. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-04-0322-001>> (consulté le 26 août 2013).

FISCHER, Édith, « La formation des bibliothécaires en Autriche », *BBF*, 1986, t. 31, n° 4, p. 381-384. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1986-04-0381-003>> (consulté le 26 août 2013).

KUBOW, Dr Stephan, « La formation des bibliothécaires en Pologne : expériences et problèmes », *BBF*, 1984, t. 29, n° 5, p. 436-438. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-05-0436-001>> (consulté le 26 août 2013).

MAACK, Mary, « La formation professionnelle des bibliothécaires aux États-Unis », *BBF*, 1984, t. 29, n° 1, p. 56-59. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-01-0056-001>> (consulté le 26 août 2013).

PAILLEY-KATZ, Arlette, « La formation professionnelle des bibliothécaires en République fédérale d'Allemagne », *BBF*, 1984, t. 29, n° 2, p. 166-168. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-02-0166-006>> (consulté le 26 août 2013).

PAILLEY-KATZ, Arlette, « Éléments sur la formation professionnelle des bibliothécaires en République démocratique allemande », *BBF*, 1984, t. 29, n° 3, p. 244-246. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-03-0244-001>> (consulté le 26 août 2013).

ENSB : SES DIFFÉRENTES ORGANISATIONS ET SES ENSEIGNEMENTS

Chronologie générale de l'enssib, site web de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/lecole/enssib-2012/historique-de-lenssib/chronologie-generale-de-lenssib>> (consulté le 21 juin 2013).

« École nationale supérieure de bibliothécaires », *BBF*, 1964, t. 9, n° 7, p. 296-301. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1964-07-0296-002>> (consulté le 26 juillet 2013).

« Les nouveaux locaux du Département de la musique de la Bibliothèque nationale », *BBF*, 1964, t. 9, n° 8, p. 323-332. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1964-08-0323-001>> (consulté le 26 juillet 2013).

ALAURENT, Anaïs, BAYON, Sandy, BERTRAND, Anne-Marie *et al.*, *Mémoire de l'enssib, le film*, [entretien filmé ; durée : 5 min 50 s], janvier 2012, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56589>> (consulté le 20 mai 2013).

ANDRÉ, Christine et KÉRIGUY, Jacques, « Les défis de l'École nationale supérieure des bibliothécaires », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 150, 1991, p. 57-62. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42329>> (consulté le 28 août 2013).

BERTRAND, Anne-Marie, *Des parcours et des hommes (1) : entretien avec Anne-Marie Bertrand, directrice de l'enssib*, interview menée par Sandy Bayon, chargée de la communication à l'enssib, [entretien filmé ; durée : 20 min 55 s], mai 2012, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56979>> (consulté le 20 mai 2013).

BRETON, Jacques, « Tribune libre : quelques réflexions sur le rôle futur des professeurs de l'ENSB », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 75, 1972, p. 75-84. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-53832>> (consulté le 28 août 2013).

CALENGE, Bertrand, *Des parcours et des hommes (2) : entretien avec Bertrand Calenge, directeur des études à l'enssib*, interview menée par Lucie Dufour, chargée de l'évaluation à l'enssib et Christelle Petit, chargée de la valorisation et de l'action culturelle, [entretien filmé ; durée : 19 min 39 s], mai 2012, Bibliothèque numérique de l'enssib. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-56981>> (consulté le 20 mai 2013).

COLINMAIRE, Hervé, HOUDEBERT, Sylvain, LAMARCHE, Simone et TOURON, Jacques, « Une formation, une école : de l'ENSB à l'enssib », *BBF*, 1995, t. 40, n° 2, p. 92-93. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-02-0092-012>> (consulté le 20 mai 2013).

COMTE, Henri, « En guise de présentation », *BBF*, 1987, t. 32, n° 1, p. 24. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1987-01-0024-004>> (consulté le 26 août 2013).

DUPUIGNET DESROUSSILLES, François, « enssib », dans FOUCHÉ, Pascal, PÉCHOIN, Daniel et SCHUWER, Philippe (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Livre*, tome E-M, [Paris], Éd. du Cercle de la Librairie, 2005, p. 85, s. v. « enssib ».

GASCUEL, Jacqueline, « La bibliothèque publique de Massy : bibliothèque d'application de l'École nationale supérieure des bibliothèques », *BBF*, 1971, t. 16, n° 11, p. 555-571. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1971-11-0555-001>> (consulté le 23 août 2013).

HECQUARD, Françoise, « Évolution en cours : quelques éléments d'un projet de mémoire de DSB / DESS ENSB (1990-1991) », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 150, 1991, p. 14-16. Disponible en ligne à l'adresse :

<<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/revues/afficher-42433>> (consulté le 28 août 2013).

KÉRIGUY, Jacques, « De l'ENSB à l'enssib... », *BBF*, 1990, t. 35, n° 4, p. 358-359. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1990-04-0358-004>> (consulté le 20 mai 2013).

MOUREN, Raphaële et RENOULT, Daniel, « De l'ENSB à l'enssib... – RENOULT Daniel, MOUREN Raphaële », *Revue de l'enssib*, n° 1, 2013. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://revue.enssib.fr/de-l%E2%80%99ensb-%C3%A0-l%E2%80%99enssib%E2%80%A6-renoult-daniel-mouren-rapha%C3%ABle>> (consulté le 1^{er} octobre 2013).

SALAÛN, Jean-Michel, « L'enssib et la recherche : la socio-économie des services d'information au CERSI », *BBF*, 1991, t. 36, n° 4, p. 344-347. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1991-04-0344-006>> (consulté le 26 août 2013).

CAFB

DUSSERT-CARBONE, Isabelle, GUYOT, Brigitte et UTARD, Jean-Claude, « Les options du CAFB : table ronde sur les formations moyennes », *BBF*, 1987, t. 32, n° 4, p. 322-327. Disponible en ligne à l'adresse : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1987-04-0322-005>> (consulté le 22 août 2013).

LAHARY, Dominique, « *In memoriam...* CAFB : mort et transfiguration ? », *Note d'information de l'ABF*, n° 66, octobre 1992, repris dans son blog à l'adresse : <<http://www.lahary.fr/pro/1992/cafb.htm>> (consulté le 28 août 2013).

PAVLIDÈS, Christophe, « Entre représentation identitaire et mythologie d'une profession : le CAFB », dans CALENGE, Bertrand (dir.), *Bibliothécaire, quel métier ?*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2004 (collection Bibliothèques), p. 151-161.

FORMATION DE L'ABF

HECQUARD, Françoise, *La formation de l'Association des bibliothécaires français : histoire, évolution, objectifs (de 1910 à 1990)*, mémoire de DESS [diplôme d'études supérieures spécialisées], [Villeurbanne], ENSB, 1991.

HECQUARD, Françoise, *La formation des bibliothécaires : l'enseignement de l'Association des bibliothécaires français de 1910 à 1991*, Paris, Association des bibliothécaires français, 1992, 64 p.

Table des annexes

ANNEXE 1 : GRILLE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS.....	100
ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS.....	102
ANNEXE 3 : STATISTIQUES DES CONCOURS D'ENTRÉE.....	103
ANNEXE 4 : NIVEAU DE RECRUTEMENT DES ÉLÈVES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT – 1975-1986.....	106
ANNEXE 5 : EXEMPLES D'OBSERVATIONS DES CORRECTEURS SUR LES PRESTATIONS DES ÉLÈVES À L'EXAMEN FINAL.....	107
ANNEXE 6 : DSB DÉLIVRÉS PAR L'ENSB DE 1965 À 1987.....	109
ANNEXE 7 : EXEMPLAIRE VIERGE D'UN DIPLÔME DU DSB.....	112
ANNEXE 8 : LISTE DES DIRECTEURS SUCCESSIFS DE L'ENSB.....	113
ANNEXE 9 : PROGRAMME DES ÉTUDES 1989-1990.....	114

ANNEXE 1 : GRILLE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

1. VOTRE PARCOURS PERSONNEL

1.1. Qu'est-ce qui, dans votre parcours, vous a conduit vers les bibliothèques et plus spécifiquement à passer le concours d'entrée de l'ENSB ?

1.2. Aviez-vous suivi une formation particulière pour préparer le concours ?

1.3. Comment perceviez-vous alors la profession de bibliothécaire ?

1.4. Au long de votre formation, avez-vous rencontré des personnalités marquantes du monde des bibliothèques ou de l'information scientifique et technique ?

2. LA PROFESSION ET LA FORMATION À L'ENSB

2.1. Quelle perception les universitaires avaient-ils du métier de conservateur ?

2.2. Quel était le profil des candidats (genre, origine géographique, milieu social, études universitaires) ? Quelle ambiance régnait parmi les élèves ? Quelles étaient les conditions matérielles (logement, traitement, prise en compte des élèves ayant une vie familiale en dehors de Lyon par exemple) ?

2.3. Que pensez-vous de la formation de l'ENSB par rapport à celles dispensées par d'autres écoles (notamment l'École des chartes) ? Quelles étaient ses spécificités ?

2.4. La formation reçue à l'École était-elle en adéquation avec les besoins de la profession ?

2.5. Outre les élèves bibliothécaires reçus par concours, l'ENSB prodiguait son enseignement à des élèves associés. Quel était l'intérêt de cette mixité ?

2.6. Quelle était la place de la réflexion scientifique sur la formation professionnelle ?

2.7. Pouvez-vous évoquer les programmes d'enseignement, les stages et les techniques pédagogiques mises en œuvre ? Par exemple, quelle était l'importance de l'enseignement de l'informatique par rapport à celui de l'histoire du livre ?

2.8. Les années 1980 se caractérisaient par une grande stabilité des programmes pédagogiques. Pour quelles raisons, selon vous ?

2.9. Quel a été l'impact de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (1984) sur l'avenir de l'École ? Et du rapport Miquel (1989) ?

2.10. L'évolution des techniques d'archivage électronique et de traitement de l'information avaient profondément influé sur le contenu pédagogique de l'École. Pensez-vous qu'une telle évolution aurait dû remettre en cause l'enseignement des disciplines traditionnelles ?

2.11. Aviez-vous des points de comparaison européens (ou autres) pour évaluer la formation de l'ENSB ?

3. LA DÉLOCALISATION DE L'ENSB À VILLEURBANNE

3.1. Connaissez-vous les raisons de l'installation de l'ENSB à Villeurbanne ou le contexte de cette délocalisation ?

3.2. Comment cette décentralisation a-t-elle été accueillie par les bibliothécaires, par les universitaires ?

4. LA CRÉATION DE L'ENSSIB

4.1. En 1992, les nouveaux statuts de l'École ont créé l'enssib et en ont fait un grand établissement d'enseignement supérieur et non plus (uniquement) une école d'application. Pensez-vous que ce nouveau profil des conservateurs restait en adéquation avec les missions dévolues à la profession ?

4.2. L'enssib a reçu le monopole de la formation de l'ensemble des conservateurs, qu'ils aient été issus de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale. Que pensez-vous de l'homologie de cette formation ? Les conservateurs territoriaux devaient-ils recevoir une formation distincte de celle de leurs collègues de l'État ?

4.3. La scolarité de l'enssib a été fixée à dix-huit mois. Que pensez-vous de cette durée, notamment par rapport à celle qui précédait ? S'agissait-il d'une nécessité ?

4.4. L'effectif enseignant de la nouvelle enssib comprenait à la fois des professionnels des bibliothèques et des universitaires. Que pensez-vous de cette composition ?

4.5. Le programme de l'enssib naissante offrait deux orientations aux élèves, l'une professionnelle, l'autre orientée recherche en lien avec l'université. Les professionnels des bibliothèques devaient-ils craindre ce partenariat, s'agissait-il d'un mal nécessaire, autrement dit : les craintes émises par certains professionnels d'être phagocytés par l'université étaient-elles alors justifiées ?

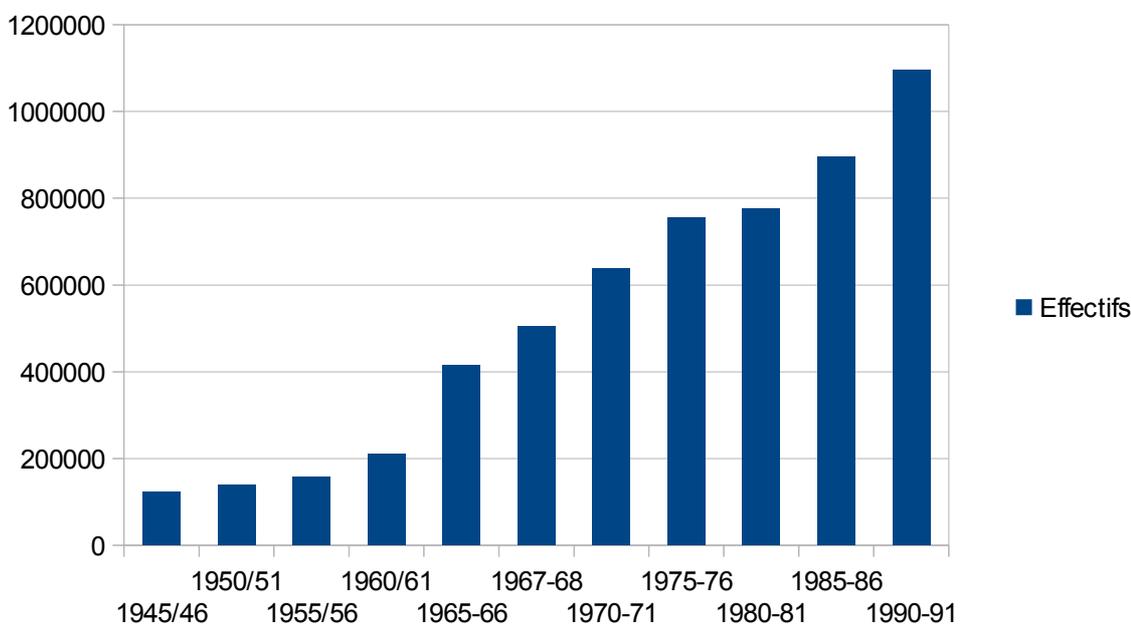
5. AUTRES POINTS QUE J'AURAIS OMIS ET DONT VOUS SOUHAITERIEZ ME FAIRE PART

ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Effectifs des étudiants français et étrangers²¹⁰ :

Années	Effectifs
1945/46	123 313
1950/51	139 593
1955/56	157 489
1960/61	210 900
1965-66	415 758
1967-68	504 542
1970-71	637 599
1975-76	755 073
1980-81	775 122
1985-86	896 374
1990-91	1 096 743

Évolution des effectifs étudiants en France



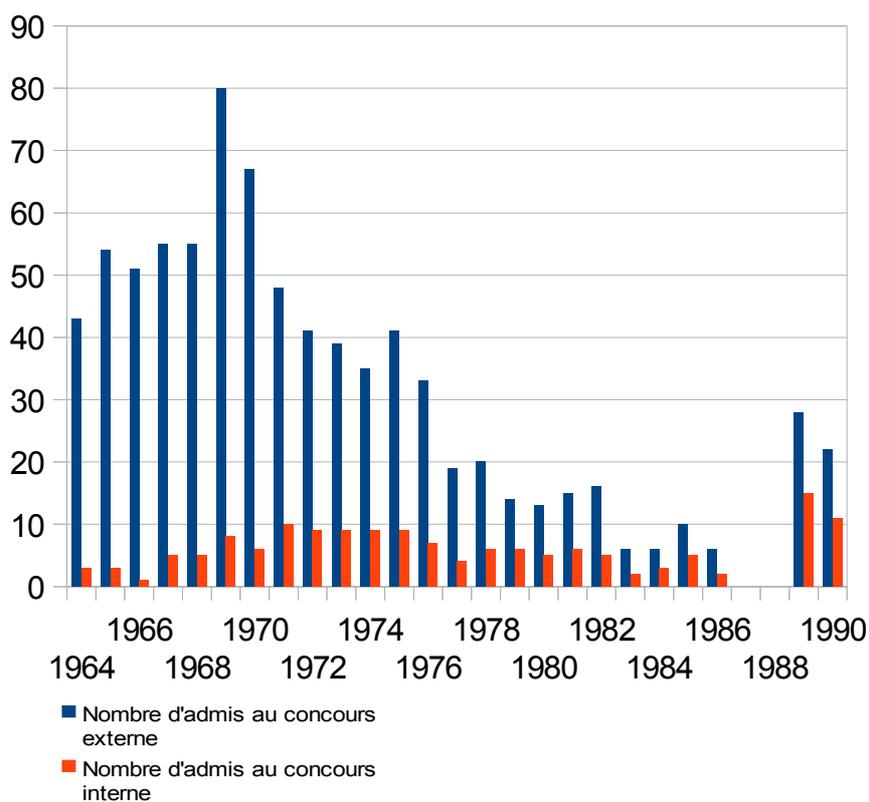
²¹⁰ D'après Antoine Prost et Jean-Richard Cytermann, « Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France », *Le mouvement social*, 2010/4, n° 233, p. 34, « tableau 1 – Effectif des étudiants français et étrangers, proportion de filles selon les anciennes facultés : 1920-2000 ».

ANNEXE 3 : STATISTIQUES DES CONCOURS D'ENTRÉE²¹¹

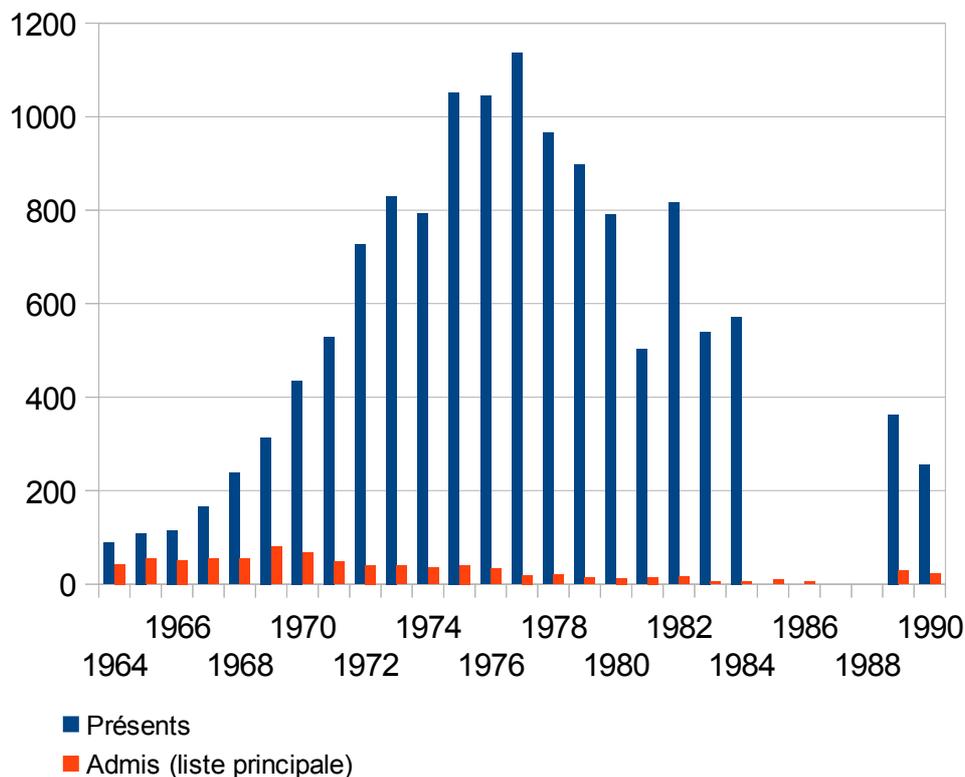
Années	Concours externe (ou 1 ^{er} concours)				Concours interne (ou 2 ^e concours)			
	Présents	Admissibles	Admis (liste principale)	Taux de réussite (admis/présents)	Présents	Admissibles	Admis (liste principale)	Taux de réussite (admis/présents)
1964	89	–	43	48,3 %	10	–	3	30 %
1965	109	66	54	49,5 %	8	4	3	37,5 %
1966	115	70	51	44,3 %	4	2	1	25 %
1967	166	92	55	33,1 %	12	7	5	41,7 %
1968	238	174	55	23,1 %	14	5	5	35,7 %
1969	314	176	80	25,5 %	15	9	8	53,3 %
1970	435	136	67	15,4 %	35	15	6	17,1 %
1971	529	160	48	9,1 %	69	21	10	14,5 %
1972	727	222	41	5,6 %	80	23	9	11,3 %
1973	830	200	39	4,7 %	99	20	9	9,1 %
1974	793	175	35	4,4 %	94	18	9	9,6 %
1975	1 052	192	41	3,9 %	107	12	9	8,4 %
1976	1 044	121	33	3,2 %	124	17	7	5,6 %
1977	1 137	79	19	1,7 %	91	11	4	4,4 %
1978	965	82	20	2,1 %	105	17	6	5,7 %
1979	898	68	14	1,6 %	134	17	6	4,5 %
1980	790	49	13	1,6 %	151	16	5	3,3 %
1981	503	50	15	3 %	153	22	6	3,9 %
1982	816	53	16	2 %	224	22	5	2,2 %
1983	540	31	6	1,1 %	116	11	2	1,7 %
1984	572	37	6	1 %	131	14	3	2,3 %
1985	–	40	10	–	–	18	5	–
1986	–	26	6	–	–	9	2	–
1987	–	–	–	–	–	–	–	–
1988	–	–	–	–	–	–	–	–
1989	363	67	28	7,7 %	121	24	15	12,4 %
1990	255	71	22	8,6 %	105	32	11	10,5 %

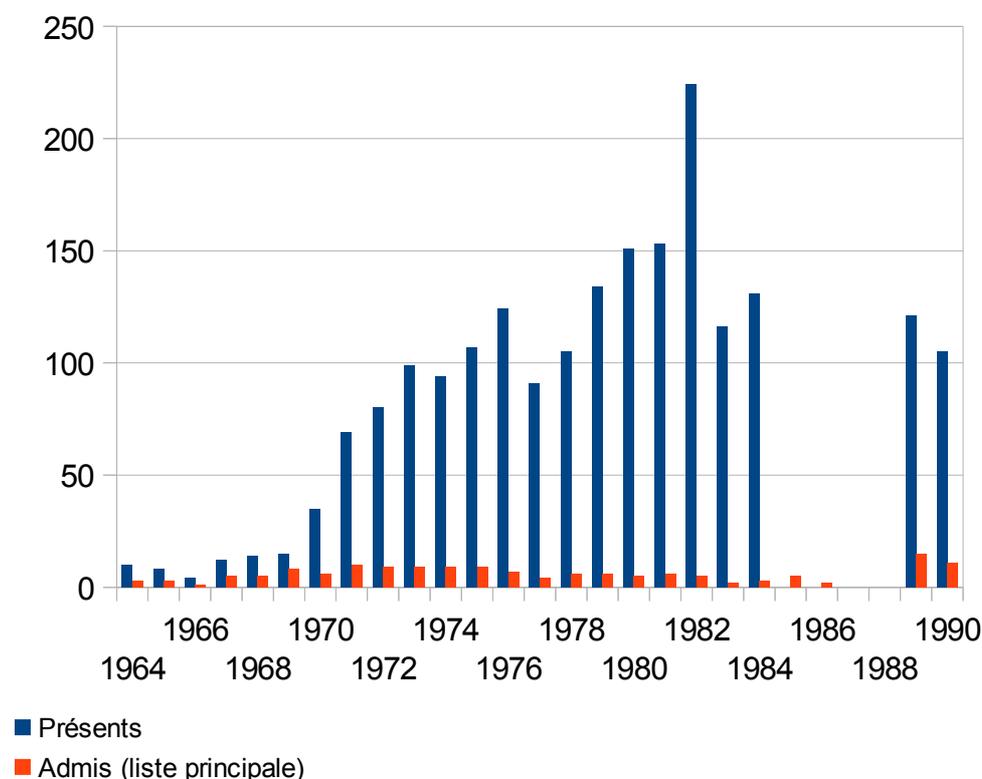
²¹¹ Le tableau présenté ici complète ceux réalisés par Henri Comte (*Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, Presses de l'École nationale supérieure de bibliothèques, 1977, p. 361) et Bernadette Seibel (*Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, Paris, La Documentation française, 1988, p. 192, « tableau 41 : concours de recrutement des bibliothécaires de l'État : évolution des effectifs d'admis entre 1964 et 1985 »).

Évolution du nombre de lauréats aux concours



Évolution du nombre de présents et du nombre de lauréats au concours externe



Évolution du nombre de présents et du nombre de lauréats au concours interne

N. B. : en raison d'importantes lacunes dans la documentation consultée, il n'a pas été possible de réaliser un tableau récapitulatif, pour chaque concours, le nombre d'inscrits, le nombre de présents aux épreuves écrites, le nombre d'admissibles et le nombre d'admis (liste principale et liste complémentaire). La réalisation d'un tableau comptabilisant chaque année les différentes catégories d'élèves (titulaires de l'État, titulaires de la ville de Paris, associés français et associés étrangers) se heurte à des difficultés analogues, auxquelles il faut ajouter l'hétérogénéité des méthodes de calculs, qui sont non seulement différentes d'une source à l'autre, mais ne sont pas explicitées. Par exemple, pour les lauréats des concours, s'agit-il de compter uniquement les reçus sur les listes principales ou faut-il ajouter les personnes inscrites sur les listes complémentaires (en tout ou en partie) ; pour les élèves associés, comptabilise-t-on le nombre de dossiers reçus favorablement par la commission de sélection, le nombre d'inscrits effectifs, le nombre d'élèves présents en début d'année scolaire, celui d'élèves présents en fin de formation ?

ANNEXE 4 : NIVEAU DE RECRUTEMENT DES ÉLÈVES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT – 1975-1986

Sur 340 élèves fonctionnaires de 1975 à 1986²¹² :

Diplômes	Nombres d'élèves
Baccalauréat	19
DUEL	1
Licence	127
Maîtrise	173
DEA	15
Doctorat	5

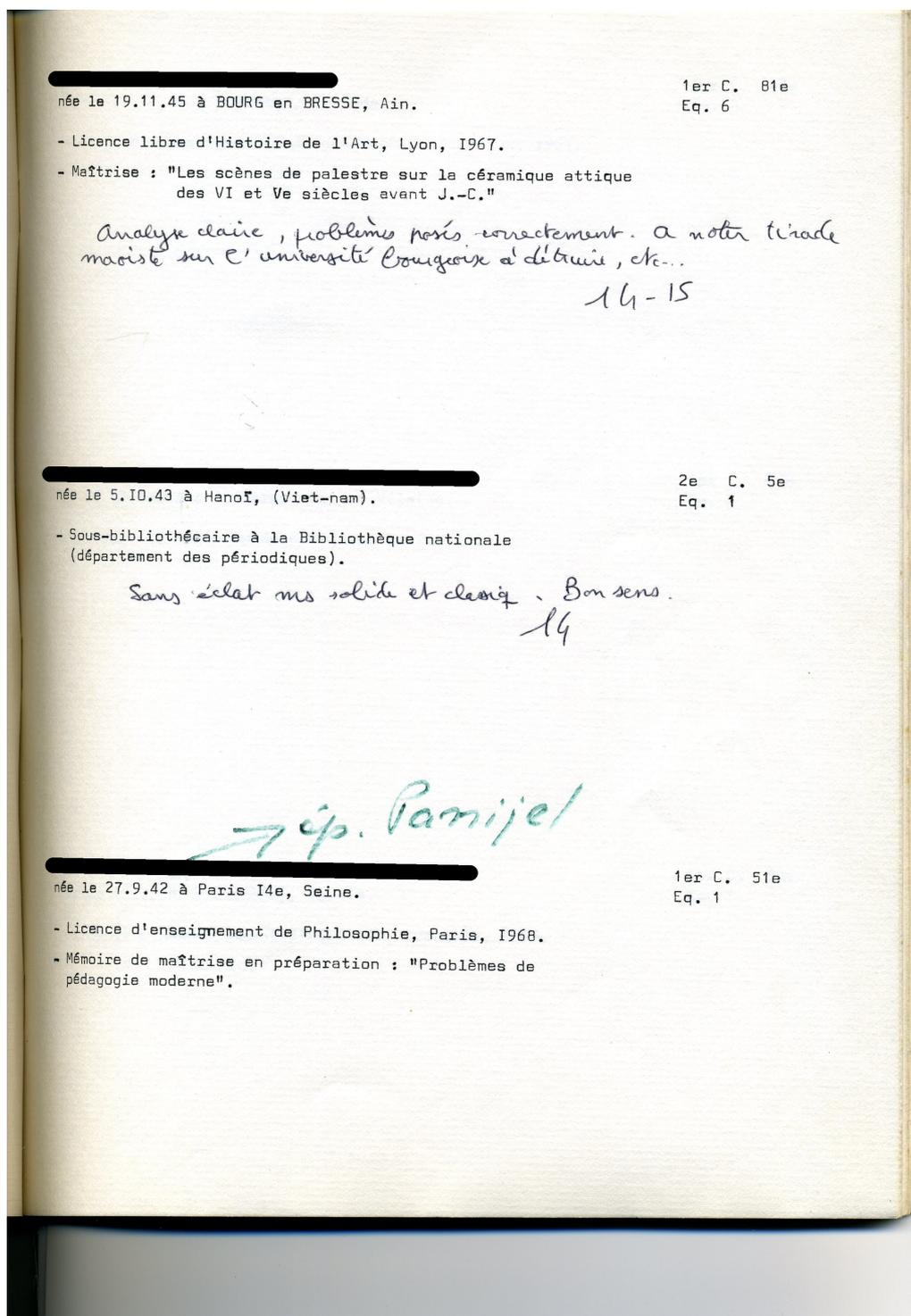
Autres diplômes (éventuellement possédés en plus par l'élève)	
Diplômes	Nombres d'élèves
CAFB	77
CAPES	17
IEP	11
Agrégation	9
CAPECET	1
INTD	5
DESS	1
CAELEP	1

N. B. : le caractère lacunaire des sources consultées ne permet pas de compléter de manière satisfaisante ces tableaux pour la période antérieure à 1975 et la période postérieure à 1986.

²¹² Archives ENSB, carton « 1972 scolarité : statistiques étudiants depuis 1972 », chemise « Statistiques élèves de l'ENSB », « Lettre de Françoise Larbre-Devilleger, directeur des études de l'ENSB à Mme Chevallier, Bibliothèque nationale » (18 février 1987), l'une des pièces-jointes comprend le niveau de recrutement des élèves fonctionnaires de l'État de 1975 à 1986.

ANNEXE 5 : EXEMPLES D'OBSERVATIONS DES CORRECTEURS SUR LES PRESTATIONS DES ÉLÈVES À L'EXAMEN FINAL

PROMOTION 1969-1970²¹³



²¹³ Archives ENSB, carton « Élèves associés 1974/75 (et promotion 1968-71) », cahier « ENSB : 1969-70 6^e promotion ». Les fiches ont été anonymisées par nos soins.

PROMOTION 1970-1971²¹⁴

████████████████████
née le 8.11.49 à Casablanca, Maroc .

1er C. 13e
Eq. 1

- Licence d'enseignement d'anglais, Grenoble, 1970 .
- Sujet du mémoire de maîtrise : " L'organisation des bibliothèques municipales (Townlibraries) en Angleterre. "

Bibliothécaire bénévole dans un C.E.S. (1969-1970).

████████████████████
née le 16.5.48 à Montfermeil, Seine Saint-Denis .

1er C. 16e
Eq. 3

- Licence d'enseignement d'anglais, Paris, 1968 .

Aide-bibliothécaire à la Bibliothèque municipale de Raincy
(1966)

Beaucoup de bon sens , simplicité , très bon travail .

16

████████████████████
née le 6.1.47 à Marrakech, Maroc .

1er C. 44e
Eq. 3

- Licence d'enseignement de philosophie, Paris, 1968 .
- Maîtrise de philosophie : " Le réalisme de la connaissance chez Saint Thomas d'Aquin. "

*Bonne réflexion personnelle , analyse fine , travail très classique
mais elle manque de réalisme en mettant des fichiers partout .*

14

²¹⁴ Archives ENSB, carton « Élèves associés 1974/75 (et promotion 1968-71) », cahier « ENSB : 1970-71 7^e promotion ». Les fiches ont été anonymisées par nos soins.

ANNEXE 6 : DSB DÉLIVRÉS PAR L'ENSB DE 1965 À 1987

NOMBRE DE DSB DÉLIVRÉS PAR L'ENSB (1965-1987)²¹⁵

Années	Élèves titulaires	Élèves ville de Paris	Élèves associés français	Élèves associés étrangers
1965	32	–	10	1
1966	47	–	3	2
1967	55	–	4	6
1968	53	–	13	13
1969	58	–	13	16
1970	89	–	13	11
1971	66	2	16	11
1972	59	2	16	15
1973	49	2	16	12
1974	49	2	13	17
1975	50	3	7	16
1976	49	3	–	22
1977	42	3	5	17
1978	23	3	3	18
1979	25	3	2	15
1980	21	4	1	32
1981	18	4	4	19
1982	56	4	6	11
1983	22	4	4	15
1984	8	8	7	14
1985	11	6	13	9
1986	15	6	7	10
1987	9	6	5	9
Total	906	65	181	311

N. B. : les sources consultées étant partielles, les tableaux présentés dans cette annexe ne peuvent pas être complétés de manière satisfaisante au-delà de 1987 pour le premier et de 1985 pour le second.

²¹⁵ Archives ENSB, carton « 1972 scolarité : statistiques étudiants depuis 1972 », chemise « Statistiques élèves de l'ENSB », « Lettre de Françoise Larbre-Devilleger, directeur des études de l'ENSB à Mme Chevallier, Bibliothèque nationale » (18 février 1987), l'une des pièces-jointes comprend le nombre de diplômes délivrés par l'ENSB de 1965 à 1986. Les chiffres de l'année 1987 sont issus du carton « 1985-86 86-87 / 87-88 : scolarité », cahier relié « Scolarité : 86-87 ».

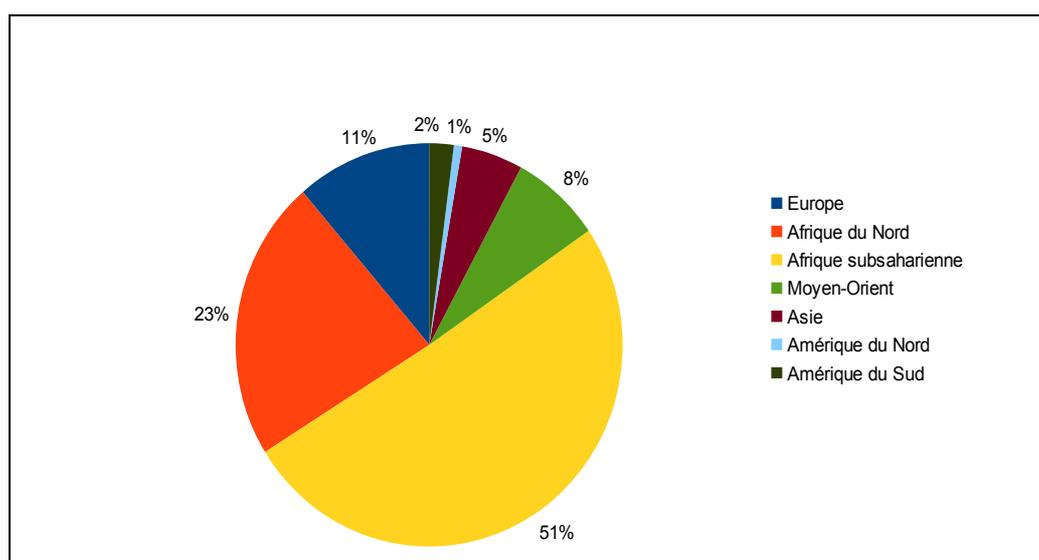
**ÉLÈVES ASSOCIÉS ÉTRANGERS AYANT OBTENU LE DSB DE 1965 À 1985 :
RÉPARTITION PAR PAYS²¹⁶**

Pays	Nombres de diplômés
Algérie	36
Allemagne	2
Angleterre	1
Argentine	1
Autriche	1
Belgique	2
Bénin	4
Brésil	2
Burkina-Faso	12
Burundi	5
Cameroun	19
Canada	2
Centrafrique	3
Chine	1
Congo	8
Corée	1
Côte d'Ivoire	25
Dahomey	3
Espagne	1
Gabon	1
Grèce	1
Haïti	1
Île Maurice	4
Indonésie	2
Iran	4
Islande	1
Japon	2
Liban	12
Libye	1
Luxembourg	2
Madagascar	10
Mali	9

²¹⁶ Archives ENSB, carton « 1972 scolarité : statistiques étudiants depuis 1972 », chemise « Statistiques élèves de l'ENSB ».

Pays	Nombres de diplômés
Maroc	3
Mauritanie	1
Niger	1
Norvège	1
Palestine	1
Pologne	1
Portugal	2
Pérou	1
Roumanie	1
Rwanda	1
Sénégal	29
Suisse	16
Syrie	5
Thaïlande	2
Togo	4
Tunisie	26
Uruguay	1
Vietnam	7
Zaïre	9
Yougoslavie	1

Élèves associés étrangers ayant obtenu le DSB de 1965 à 1985 : répartition géographique²¹⁷



²¹⁷ Europe : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Suisse et Yougoslavie. Afrique du Nord : Algérie, Libye, Maroc et Tunisie. Afrique subsaharienne : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Île Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Togo et Zaïre. Moyen-Orient : Iran, Liban, Palestine et Syrie. Asie : Chine, Corée, Indonésie, Japon, Thaïlande et Vietnam. Amérique du Nord : Canada. Amérique du Sud : Argentine, Brésil, Haïti, Pérou et Uruguay.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIPLOME SUPÉRIEUR DE BIBLIOTHÉCAIRE

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

VU le décret n° 63-712 du 12 juillet 1963 portant création d'une École Nationale Supérieure de Bibliothécaires;
VU le décret n° 64-559 du 12 juin 1964 fixant les conditions d'admission et de scolarité à l'École Nationale Supérieure de Bibliothécaires
et notamment son titre II (articles 11 et 13) fixant les conditions dans lesquelles est conféré le Diplôme supérieur de Bibliothécaire;
VU le procès-verbal de la délibération du jury, relatif à la session de

ARRÊTÉ :

Le Diplôme supérieur de bibliothécaire est conféré

à titre d'élève bibliothécaire
à titre d'élève bibliothécaire de la Ville de Paris
à titre d'élève associé
à titre d'élève associé étranger

à M....., née, département :

né(e) le, à, département :

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris le

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Pour ampliation :

²¹⁸ Archives ENSB, carton « Archives ENS : études ».

ANNEXE 8 : LISTE DES DIRECTEURS SUCCESSIFS DE L'ENSB

- 1964-1971 : Paule Salvan.
- 1971-1974 : Noé Richter.
- 1974-1984 : Michel Merland.
- 1984-1985 : Madeleine Wagner (intérim).
- 1985-1992 : Jacques Kériguy²¹⁹.

²¹⁹ Jacques Kériguy devient le premier directeur de l'enssib (1992-1995), assurant ainsi la continuité entre les deux établissements.

ANNEXE 9 : PROGRAMME DES ÉTUDES 1989-1990²²⁰

TRONC COMMUN

Durée : 372 h de cours et TD (+ visites, contrôles, conférences) sur 25 semaines.

Semaine d'introduction

- Durée : 12 h
- Coordonnateur : Dominique Varry
« Itinéraire de découverte » + module de 6 h de cours consacrées à l'apparition de l'écrit et à l'évolution de la forme du livre au cours des âges.

Module 1 : Informatique

- Durée : 60 h (30 h de cours, 30 h de TD)
- Coordonnateur : Richard Bouché
- Programme :
 - L'ordinateur
 - Le stockage de l'information
 - Les programmes
 - Ordinateurs et équipements périphériques
 - Automatisation des fonctions
 - Bureautique

Module 2 : Traitement de l'information

- Durée : 60 h (20 h de cours généraux, 5 séances de 3 h de travaux en groupes)
- Coordonnateur : Danielle Roger
- Programme :
 - Description bibliographique
 - Analyse du contenu du document et langages documentaires

Module 3 : Recherche documentaire

- Durée : 60 h
- Coordonnateur : Christine André
- Programme :
 - Recherche documentaire générale (19 h de cours, 21 h de TD)
 - Recherche documentaire spécialisée (20 h de TD)

Module 4 : Supports de l'information

- Durée : 60 h
- Coordonnateurs : Sylvie Aubenas, Alain Massuard
- Programme :
 - L'information et ses supports (18 h)
 - Politiques d'acquisition (8 h)
 - Coopération et réseaux (15 h)
 - Préservation, conservation, restauration (20 h)

²²⁰ Archives ENSB, carton « Archives ENS : études », livret « Programme des études : 1989-1990 ».

Module 5 : Économie et management

- Durée : 120 h
- Coordonnateur : Jean-Michel Salaün

Le but de cet enseignement est de permettre aux futurs diplômés de remplir les fonctions de direction de service au sein des bibliothèques et centres de documentation publics, d'État et de collectivités territoriales, ou privés, d'entreprises et d'organismes spécialisés. Il devront donc acquérir : les connaissances suffisantes pour situer leur fonction et leur service dans l'environnement général de l'information ; les techniques de management nécessaires à la direction de leur service.

- Programme :
 - Économie de l'information (6 h)
 - Administrations et entreprises (9 h)
 - Sociologie des organisations (6 h)
 - Sociologie des usages (6 h)
 - Droit de l'information (6 h)
 - Principes de management (6 h de cours, une séance de TD)
 - Marketing (9 h de cours, 3 séances de TD, 2 tables rondes)
 - Gestion financière (12 h de cours, 3 séances de TD)
 - Ressources humaines (12 h de cours, 3 séances de TD)
 - Présentation de grands organismes documentaires (12 h)

OPTIONS

Médiathèques publiques

Responsable : Alain Massuard

L'objectif de l'option « Médiathèques publiques » est de répondre au double défi auquel sont confrontés les professionnels de la lecture publique : d'une part celui de s'adapter aux réalités administratives et politiques qui découlent de la décentralisation ; d'autre part, celui d'améliorer leur savoir-faire grâce à une bonne maîtrise des outils de gestion les plus performants et des technologies nouvelles appliquées au stockage et au transfert de l'information.

Cette option conduit simultanément au diplôme supérieur de bibliothécaire (DSB) et, par convention avec l'université des sciences sociales de Grenoble, au DESS « direction de projets culturels ».

Programme :

- Histoire des bibliothèques publiques : 5 h
- Typologie et fonctions des équipements
 - bibliothèques municipales : 14 h
 - bibliothèques centrales de prêt : 14 h
- Organisation administrative et réseaux : 7 h
- Bibliothéconomie appliquée à la lecture publique
 - politiques d'acquisition : 14 h
 - accès aux collections : 7 h
 - les discothèques : 7 h
 - les vidéothèques : 7 h
 - les artothèques : 7 h
- Sociologie des publics et des usages : 14 h
- Les politiques de développement de la lecture : 7 h
- Management : 7 h

- Marketing et communication : 14 h
- Architecture et aménagement intérieur : 14 h
- Total : 138 h
- Modules d'ouverture culturelle :
- Histoire culturelle : 30 h
- Politiques culturelles nationales : 30 h
- Politiques culturelles locales et leurs acteurs : 30 h
- L'espace culturel européen : 30 h
- Modules de spécialisation :
- Traitement et mise en valeur des collections : 30 h
- OU : bibliothèques pour la jeunesse : 30 h
- Total : 150 h

Conception et gestion de systèmes et réseaux d'information

Responsable : Richard Bouché

Le programme de l'option « conception et gestion de systèmes et réseaux d'information » complète le programme de tronc commun de l'École de manière à donner un enseignement permettant l'obtention du DESS en informatique documentaire de l'université Claude Bernard Lyon 1.

Programme :

A. Modules de base :

A1 Algorithmie (44 h). Comment construire un algorithme. Les schémas algorithmiques de base. Programmation structurée. Pratiques de la programmation en langage Pascal.

A2 SGBD (8 h). Principes et description générale d'un système de gestion de base de données. Modèles de données. Langage de description, langage de manipulation des données.

A3 Télécommunication (24 h). Les lignes de transmission et leurs propriétés. La transmission de données. Protocoles de communication. Les réseaux d'ordinateurs. L'architecture en couches OSI. Les différents services télématiques disponibles actuellement.

A4 Bureautique et archivage électronique (12 h). Traitement de texte, tableurs, messagerie. Les nouveaux supports d'information : vidéodisque, CD-ROM, disque optique numérique.

B. Modules de méthodologie

B1 Conception et réalisation d'un petit logiciel documentaire (24 h). Application du module d'algorithmie. Projet à réaliser sur machine par plusieurs groupes d'élèves.

B2 Analyse fonctionnelle et organique (12 h). Méthodologie d'analyse d'un problème de gestion dans un contexte documentaire. Définition des fonctions à remplir. Définition des traitements et des données nécessaires pour réaliser ces fonctions.

B3 Réalisation d'une fonction au moyen d'un SGBD (24 h). Application de l'analyse fonctionnelle et organique. Pratique d'un SGBD sur une partie du résultat de l'analyse (cf. B2).

B4 Définition d'un cahier des charges (12 h).

B5 Conception d'une base de données documentaires (16 h). Réalisation d'une petite base de données.

B6 Organisation de l'information dans les entreprises [nombre d'heures non déterminé].

B7 Étude de cas (8 h). Cahier des charges.

DEA sciences de l'information et de la communication

Dans le cadre d'un DEA en sciences de l'information et de la communication commun aux universités lyonnaises (Lyon 1 Claude Bernard, Lyon 2 Lumière, Lyon 3 Jean Moulin) et grenobloises (Grenoble 2 et Grenoble 3 Stendhal), l'ENSB propose, à la rentrée 1989, la préparation des trois options suivantes :

- Traitement automatique des langues et systèmes d'informations documentaires.
- Évolution et conservation des supports de l'information.
- Systèmes d'informations : production et usages.

Ces enseignements s'adressent à des étudiants qui se destinent à la recherche et à la préparation d'une thèse.

Option 1 du DEA sciences de l'information et de la communication. Traitement automatique des langues et systèmes d'informations documentaires.

La langue étant le support premier de l'information, il est important d'accorder à la linguistique la place qu'elle mérite. C'est pourquoi le recrutement pour cette option met l'accent sur une compétence soit en informatique, soit en linguistique (des modules de mise à niveau sont prévus en informatique pour les linguistes et en linguistique pour les informaticiens).

4 unités de valeur

UVTC tronc commun (50 h) : épistémologie des sciences de l'information et de la communication, méthodologie de la recherche, conférences.

UV 11 méthodologie de conception (60 h) : approche psycho-cognitive de l'utilisateur, méthodologie de conception informatique, systèmes d'informations spécialisées, logiciels documentaires.

UV 12 modélisation des systèmes d'informations documentaires et approche théorique (60 h) : modèles linguistiques, langages formels, logique de la langue naturelle.

UV mémoire : rédaction d'un mémoire par l'étudiant introduisant le sujet de la thèse future.

Option 4 du DEA sciences de l'information et de la communication. Évolution et conservation des supports de l'information.

Cette option vise à faire découvrir ce patrimoine graphique (livres manuscrits et imprimés, estampes, presse, cartes et plans, photographie...) dans toute sa variété, à étudier son évolution au cours des temps, à initier aux problèmes concrets et immédiats que pose sa conservation. Elle voudrait également donner une impulsion à la recherche en ces domaines, tout spécialement pour des époques, comme le XIX^e siècle, très peu étudiées jusqu'à présent, et par là même contribuer à la mise en valeur de ce patrimoine.

5 unités de valeur

UVTC tronc commun (50 h) : épistémologie des sciences de l'information et de la communication, méthodologie de la recherche, conférences.

UV 41 supports et médias d'information (30 h) : techniques de reproduction des livres, de l'estampe et de la photographie.

UV 42 évolution de la communication (50 h) : historique et panorama de la recherche, le livre et la culture occidentale de Gutenberg au XX^e siècle, naissance des bibliothèques et évolution des pratiques de lecture, évolution de l'estampe et de la photographie.

UV 61 culture et médias : approche anthropologique et historique (40 h).

UV mémoire : rédaction d'un mémoire par l'étudiant introduisant le sujet de la thèse future.

Une UV de mise à niveau de 20 h en bibliographie en sciences humaines pourra être dispensée aux étudiants pour lesquels elle sera nécessaire.

***Option 5 du DEA sciences de l'information et de la communication.
Systèmes d'informations : production et usages.***

L'objectif de cette option est de sensibiliser les étudiants aux spécificités économiques et gestionnaires du secteur de l'information et de la communication afin de développer les recherches dans ce domaine.

5 unités de valeur

UVTC tronc commun (50 h) : épistémologie des sciences de l'information et de la communication, méthodologie de la recherche, conférences.

UV 51 demande et diffusion de l'information (40 h) : le management et le marketing comme technique de communication, spécificités du produit et de la demande d'information, effet de résonance, stratégies de diffusion et stratégies commerciales.

UV 52 méthodologie et courants de la recherche (40 h) : séminaire scientifique ouvert faisant intervenir des représentants des différents courants de la recherche en économie et gestion de l'information.

UV 53 production de l'information et de la communication (40 h) : industrialisation de l'information et de la communication, modèles économiques, effet réseau, stratégies industrielles.

UV mémoire : rédaction d'un mémoire par l'étudiant introduisant le sujet de la thèse future.

Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
1. LE TEMPS DES PIONNIERS (1963-1973).....	15
Point sur la situation au début des années 1960.....	15
<i>Généralités.....</i>	<i>15</i>
<i>Le contexte des années 1960.....</i>	<i>16</i>
<i>Les réflexions de Paul Roux-Fouillet.....</i>	<i>16</i>
Les projets de Paule Salvan (1961-1963) ou la genèse de l'ENSB.....	17
<i>Les propositions de Paule Salvan au comité technique paritaire (5 et 14 mars 1962).....</i>	<i>17</i>
<i>Le projet de 1963.....</i>	<i>19</i>
Projet de programme pour la première année de scolarité.....	21
Projet de programme pour la seconde année de scolarité.....	21
La création de l'École nationale supérieure de bibliothécaires.....	24
<i>L'organisation et les missions de l'École : le décret fondateur du 12 juillet 1963.....</i>	<i>24</i>
L'organisation de l'École.....	24
Les missions de l'École.....	25
<i>Les concours d'entrée pour devenir élèves bibliothécaires titulaires.....</i>	<i>26</i>
Présentation générale.....	26
Les épreuves.....	28
<i>Les élèves associés.....</i>	<i>31</i>
<i>Le recrutement et la formation des bibliothécaires de la ville de Paris.....</i>	<i>32</i>
<i>Les locaux.....</i>	<i>32</i>
Un enseignement par les pairs.....	33
<i>Les principes.....</i>	<i>33</i>
<i>Professeurs et enseignements : les premiers programmes pédagogiques.....</i>	<i>34</i>
<i>Les conférences hors programme.....</i>	<i>36</i>
<i>Les examens de sortie et l'obtention du DSB.....</i>	<i>37</i>
Présentation.....	37
Les épreuves.....	37
Les stages de spécialisation et de perfectionnement.....	39
La délocalisation à Villeurbanne.....	39
Conclusion partielle.....	40
2. LA TRANSITION IMMOBILE (1974-1985).....	43
Une immobilité apparente qui masque mal la crise identitaire de l'École...43	43
<i>L'ENSB dans ses nouveaux locaux : une translation sans subsides.....</i>	<i>43</i>
<i>Les programmes : une stabilité proche de la sclérose.....</i>	<i>45</i>
<i>Les problèmes liés au recrutement.....</i>	<i>48</i>
Le paradoxe de l'évolution du nombre d'admis aux concours.....	48
Les nouvelles modalités des concours.....	49
Critiques et désirs de réforme.....	51
<i>L'ENSB entre avenir incertain et menaces de disparition.....</i>	<i>52</i>
<i>Une nécessaire remise en question.....</i>	<i>52</i>
Les évolutions de fond et leurs répercussions sur l'École.....	53
<i>L'émergence des sciences de l'information.....</i>	<i>53</i>

<i>L'évolution des bibliothèques et du métier de bibliothécaire</i>	54
<i>Le projet ensib (1984-1985)</i>	54
Conclusion partielle	56
3. L'ENSSIB AVANT L'ENSSIB (1986-1992)	57
Une profonde volonté de changement	57
<i>Des critiques récurrentes à l'égard de l'enseignement de l'ENSB</i>	57
<i>Un contexte favorable</i>	57
<i>L'importance nouvelle du management</i>	59
Un enseignement qui finit par se moderniser	59
<i>Les derniers feux de l'enseignement traditionnel</i>	59
<i>La formation du « spécialiste de l'information »</i>	63
Généralités.....	63
Un programme d'études qui concilie disciplines traditionnelles, nouvelles technologies, recherche et stage long.....	64
<i>Une équipe pédagogique composée de conservateurs et d'enseignants-chercheurs</i>	68
Vers la création de l'ensib	69
<i>Un besoin de recentrage sur les missions de formation</i>	69
<i>Le choix d'un nom</i>	70
Un nouvel acronyme.....	70
Le poids des sciences de l'information : entre modernité et effet de mode..	70
Un énoncé ambigu.....	70
<i>L'instauration de nouveaux statuts</i>	71
Par le décret de 1990.....	72
Par le décret de 1992.....	72
<i>La création de l'ensib par le décret du 9 janvier 1992</i>	73
CONCLUSION	75
SOURCES	79
Documents conservés dans les archives de l'ensib	79
Publications en série	80
Témoignages audios et audio-visuels	80
Entretiens	82
Textes réglementaires	82
<i>Organisation de l'ENSB</i>	82
<i>Conditions d'admission et de scolarité à l'ENSB</i>	82
<i>Diplôme supérieur de bibliothécaire</i>	83
<i>Statut du personnel scientifique des bibliothèques</i>	85
Documentation diverse	86
BIBLIOGRAPHIE	87
Généralités, histoire culturelle et histoire de l'enseignement	87
Histoire des bibliothèques	87
Métier de bibliothécaire	88
Formation professionnelle des bibliothécaires en France	93
Formation professionnelle des bibliothécaires à l'étranger	96
ENSB : ses différentes organisations et ses enseignements	96
CAFB	98
Formation de l'ABF	98
TABLE DES ANNEXES	99
TABLE DES MATIÈRES	119